

# BULLETIN DU COMITÉ

DE

# L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin; René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française.  
Paris - 19, rue Bonaparte, 19 - Paris.

## SOMMAIRE

26 <sup>e</sup> Liste des souscripteurs.....	229
Corée, par ROBERT DE CAIX.....	232
Le Congrès d'économie sociale : La famille et l'expansion coloniale, par J. FRANCONIE.....	240
La situation dans le Sud de la Chine, par RENÉ MOREUX.....	243
Les Turkmènes et les industries buissonnières, par PAUL LABBÉ.....	246
La Russie, l'Angleterre et la Perse, par LOUIS J. DOT.....	251
Asie Française : Le mouvement commercial de l'Indo-Chine pendant les trois premiers trimestres de 1902. — Les exportations de riz de l'Indo-Chine en 1902. — Reconnaissance et délimitation des terres susceptibles d'être concédées. — Les foires régionales.....	259
Siam : Retour de M. Dutasta. — La principauté de Kélanan. — La situation politique au Siam. — Affaire du mandarin de Xieng-ong. — Affaire de Bo-sao. — Incidents de Tapha. — L'étalon d'or. — Taxe de capitation. — Projet d'adduction d'eau.....	263
Chine : L'action allemande en Extrême-Orient pour 1903. — Anglais et Allemands en Chine. — Banques chinoises et étrangères à Tientsin. — Les vice-consuls allemands de Changhaï. — L'ambassadeur de Chine à Paris. — Distinctions accordées à des missionnaires. — Parti réformateur en Chine. — Fin d'une mission allemande au Seutchouan. — Flotte italienne d'Extrême-Orient. — Etats-Unis en Chine. — La question monétaire à Changhaï. — Le sanatorium de Boa Vista à Macao, par CH. LEMIRE.....	265
Japon : La situation politique. — L'instruction publique. — Marine militaire. — Commerce (octobre 1902 à janvier 1903).....	269
Turquie : Situation économique et commerciale de Samsoun.....	270
Asie Russe : Missions russes en Asie. — L'agitation chinoise dans le bassin de l'Amour. — Pour les employés russes du Transmandchourien.....	272
Asie Anglaise : Le commerce de la Birmanie en 1901-1902. — Commerce et navigation du port de Calcutta (du 1 <sup>er</sup> avril 1901 au 31 mars 1902).....	273
Nominations officielles.....	274
Bibliographie.....	276

## CARTES

Carte de la Corée.....	235
Carte de la Perse et pays limitrophes.....	253
Carte du Siam (frontière orientale).....	264

## 26<sup>e</sup> LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.	
Em. Dorr, à Thiverval . . . . .	13 »
Lieut. Rolet, des tirailleurs algériens.	12 »
Génér. Metzinger, membre conseil sup. de la Guerre . . . . .	12 »
* Octave Dupuy, ingénieur civil. . .	25 »
* P.-H.-C. Lyaudet, des services civils de l'Indo-Chine. . . . .	25 »
Société des forges et chantiers de la Méditerranée. . . . .	12 »
* Widman, direct. de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée. . . . .	12 »
Emile Senart, membre de l'Institut (2 <sup>e</sup> versement) . . . . .	100 »
L. Fichet, commiss. de la Marine.	12 »
Cercle des sous-offic. de Tien-tsin.	12 »
* Chambre de commerce de Saïgon.	25 »
* J. Labbé, capit. d'infanterie. . . .	12 »
Capit. Salesses, direct. du chemin de fer de Konakry au Niger. . . . .	12 »
* Lieut.-col. Vimont, command. les troupes de la Côte d'Ivoire. . . .	20 »
A reporter. . . . .	
	304 »

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . . . .	304 »	<i>Report.</i> . . . . .	1.427 »
H. Germain, président du conseil du Crédit Lyonnais. . . . .	50 »	E. Fourment, profess. de l'Uni- versité. . . . .	12 »
Société de construction des chemins de fer indo-chinois. . . . .	300 »	Pierre Emery, sous-préfet à Cosne.	25 »
* Henry Bourgeois, consul de France.	25 »	Lieut. Fouchet, du 28 <sup>e</sup> dragons. . .	20 »
* Les professeurs du lycée de Montpellier. . . . .	30 »	Du Grosriez, préfet de la Savoie. .	25 »
Otto de Kapp, ingénieur à Stuttgart.	24 »	Lieut. Génie, des tirail. algériens.	12 »
De Villelles, colonel du génie. . . .	24 »	Gaschard, capit. de vaisseau . . . .	15 »
* H. Bogaert, industriel en Annam.	25 »	Lieut. Girardet, de l'infant. de ligne. . . . .	12 »
* Fillion, chef du service télégr. de l'Agence Havas. . . . .	25 »	Jules Giraud, présid. de la Ch. de comm. d'Oran . . . . .	12 »
* Louis Masse, à Paris. . . . .	25 »	Henry Hoffer, à Lyon. . . . .	12 »
Chambre de commerce de Roubaix.	25 »	D <sup>r</sup> Haza, à Luglon. . . . .	12 »
* P.-H. Richey, conseiller du com- merce extérieur. . . . .	25 »	Abbé Hugot, sup. du petit sémin. de Sées . . . . .	12 »
G. André, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque. . . . .	12 »	Hutter, membre de la Ch. de comm. de Dunkerque . . . . .	20 »
Adet, Senart et C <sup>ie</sup> , négociants à Bordeaux. . . . .	25 »	G. Johnston, Le Havre . . . . .	14 »
E. Adet, à Bordeaux. . . . .	25 »	Ch. Jourdan, délégué financier à Alger. . . . .	12 »
De Beauregard, enseigne de vaisseau.	12 »	Klobukowski, ministre plénipoten- tiaire . . . . .	25 »
Pierre Bruno, négociant à Cette. . .	25 »	Letainturier, sous-préfet de Châ- teaudun . . . . .	25 »
Elysée Becq, préfet de la Corrèze. .	25 »	Lieut.-col. de Lagarenne . . . . .	12 »
F. Bernard, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque. . . . .	15 »	Général de division Lebon . . . . .	25 »
Lieut. Baulmont, de l'infant. colon.	25 »	Leclère, ingénieur en chef des mines . . . . .	25 »
Henri Busson, professeur de l'Uni- versité. . . . .	12 »	Gaston Liébert, consul de France. .	25 »
Alb. Bélinac, négoc. à Saint-Etienne.	20 »	Louis Mortier, à Bordeaux . . . . .	25 »
A. Bouet, avocat, à Vimoutiers. . .	12 »	Ernest Mallet, à Paris. . . . .	25 »
Maurice Bergès, ingénieur. . . . .	25 »	C. de Matharel, à Soissons. . . . .	12 »
Cassarini, à Toulon. . . . .	12 »	Masseron-Outin, industriel à Laval.	12 »
J. Coignet, ingénieur, à Lyon. . . .	12 »	Jacques de Montfort, planteur en Annam . . . . .	25 »
Cortilliot, à Laon. . . . .	25 »	Robert Meplain, à Moulins. . . . .	12 »
J. Couvert, président de la Chambre de commerce du Havre. . . . .	40 »	Mont-Louis, à Clermont-Ferrand. .	25 »
E. Chavanne, profess. au Collège de France. . . . .	12 »	Maurel, sous-préfet à Florac . . . .	12 »
Lieut. C. Colombet, des chass. à pied.	15 »	D <sup>r</sup> Montagne, méd.-major . . . . .	12 »
L.-H. Cornu, conseiller général au Mans. . . . .	25 »	Lieut. Maurel, de l'infant. légère d'Afrique . . . . .	12 »
Deslandres, astronome à Meudon. .	20 »	Contre-amiral Marquis . . . . .	12 »
A. Darracq, industriel à Suresnes.	20 »	Gaston Nancy, à Pau. . . . .	25 »
Commandant Dilschneider. . . . .	12 »	Général Pognard, à Tunis . . . . .	12 »
Louis Durand, profess. de l'Uni- versité. . . . .	12 »	Général Priou, à Grenoble . . . . .	12 »
H. Dumolard, substitut. . . . .	12 »	De Peyerimhoff de Fontenelle, di- rect. au gouvern. général de l'Algérie . . . . .	25 »
Raoul Duval, au Havre. . . . .	50 »	Pageot, au château de Cherbons. .	50 »
Denis frères, négociants à Bordeaux.	25 »	Ferd. Phélut, préfet du Tarn. . . .	25 »
Amiral Foret. . . . .	20 »	Ulysse Pila, négociant à Lyon . . .	100 »
<i>A reporter.</i> . . . .	1.427 »	<i>A reporter.</i> . . . .	2.212 »

<i>Report.</i> . . .	2.212 »
J. Proton, de la maison Varenne et C <sup>ie</sup> . . . . .	25 »
De Rodellec du Porzic, enseigne de vaisseau . . . . .	12 »
J. Ricome, à Alger . . . . .	25 »
Roger-Dupont, à Tusson . . . . .	12 »
Lieutenant-colonel Radiguet . . . . .	12 »
Capit. F. Reboul, de l'état-major . . . . .	12 »
Ch. Ed. Simon, courtier maritime . . . . .	12 »
Société anonyme des usines de Mazières . . . . .	12 »
Société celtique maritime, Nantes . . . . .	12 »
M <sup>me</sup> Schefer, château de la Croix, Saint-Alban-Leysse . . . . .	15 »
J. Trystram, présid. de la Ch. de comm. de Dunkerque . . . . .	25 »
Thiboumery, au Havre . . . . .	12 »
Tiétard, anc. inspect. des forêts . . . . .	12 »
Violet-Lambert, négociant à Thuir . . . . .	12 »
A. Vimont, armateur à Marseille . . . . .	12 »
Capit. d'Uston de Villeréglan . . . . .	15 »
M <sup>me</sup> Alexis Vial, à Voiron . . . . .	12 »
Vissières, consul de France . . . . .	25 »
Woussen, membre de la Ch. de comm. de Dunkerque . . . . .	15 »
Biblioth. des offic. du 129 <sup>e</sup> de ligne . . . . .	12 »
— — 111 <sup>e</sup> — . . . . .	12 »
— — 110 <sup>e</sup> — . . . . .	12 »
— — 135 <sup>e</sup> — . . . . .	12 »
— du cercle milit. de Castres . . . . .	12 »
— — d'Aurillac . . . . .	12 »
— des offic. du 34 <sup>e</sup> d'artillerie . . . . .	12 »
— — 3 <sup>e</sup> d'inf. col. . . . .	18 »
— — 5 <sup>e</sup> — . . . . .	12 »
— — 6 <sup>e</sup> dragons . . . . .	12 »
Biblioth. du cercle milit. d'Angoulême . . . . .	12 »
Biblioth. des offic. du 8 <sup>e</sup> d'inf. col. . . . .	25 »
— — 50 <sup>e</sup> de ligne . . . . .	12 »
Biblioth. des offic. de la 1 <sup>re</sup> brig. coloniale . . . . .	12 »
Biblioth. de la Réunion des offic. de Mostaganem . . . . .	12 »
Biblioth. des offic. du 14 <sup>e</sup> bat. de chasseurs . . . . .	12 »
Biblioth. des offic. du 2 <sup>e</sup> étranger . . . . .	20 »
Biblioth. du cercle militaire de Tlemcen . . . . .	12 »
Biblioth. de la Réunion des offic. de Fom-Tatahouine . . . . .	12 »
Biblioth. de la Réunion des offic. de Sidi-bel-Abbès . . . . .	12 »
<i>A reporter.</i> . . .	2.768 »

<i>Report.</i> . . .	2.768 »
Biblioth. de la Réunion des offic. du Mans . . . . .	12 »
Command. supér. du cercle de Tébessa . . . . .	25 »
Biblioth. du cercle militaire d'Albi . . . . .	12 »
Capit. de Saint-George, à Rouen . . . . .	12 »
Général Tétard, command. l'Ecole d'applic. de l'artill. et du génie . . . . .	25 »
Chambre de commerce de Lyon . . . . .	300 »
* Hippolyte Frandin, consul général . . . . .	25 »
Chambre de commerce de La Rochelle . . . . .	20 »
* Antoine Olivari, conseiller du commerce extérieur . . . . .	25 »
Chambre de commerce de Nantes . . . . .	200 »
— — de Laval . . . . .	25 »
* Jean Krautheimer, admin. des services civils de l'Indo-Chine . . . . .	25 »
* Bos, représentant à Grenoble . . . . .	25 »
* Gabriel Fermé, présid. de la Ch. des négoc. commissionnaires . . . . .	25 »
Compagnie des Chargeurs-Réunis . . . . .	500 »
Société des ateliers et chantiers de la Loire . . . . .	100 »
* Speidel et C <sup>ie</sup> , à Paris . . . . .	50 »
Souscriptions diverses . . . . .	16 »
TOTAL . . . . .	4.190 »

## AVIS IMPORTANT

1<sup>o</sup> Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2<sup>o</sup> Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3<sup>o</sup> Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1903 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

# CORÉE

Notre directeur, M. Robert de Caix, nous adresse de Séoul la correspondance suivante. — N. D. L. R.

Séoul, le 8 mai 1903.

A en juger par le bruit que la Corée fait dans le monde, surtout par ces temps de rumeurs de guerre russo-japonaise, on est porté à croire que ce pays a quelque activité et est abondamment pénétré par l'action étrangère. En fait, il suffit de passer quelques jours dans le milieu incroyablement étroit de Séoul pour s'apercevoir que le « Royaume Ermite » n'est pas une chose du passé. On vit en Corée en dehors des bruits du monde : Tchémoulpo n'est pas un port très fréquenté. Le pays ne contient pas mille Occidentaux et beaucoup sont des missionnaires. On compterait sur les doigts d'une seule main les entreprises sérieuses que les étrangers ont créées dans ce pays. Il n'en est pas en dehors du chemin de fer de Tchémoulpo à Séoul créé par les Américains, puis acheté par les Japonais, de la ligne japonaise en construction de Séoul à Fousan, de la Compagnie américaine qui a doté Séoul d'un tramway et d'installations électriques, et enfin de l'exploitation aurifère, en pleine prospérité, que les Américains ont à Oun-san dans le Nord.

Disons en passant que les Français, après avoir obtenu comme les autres des concessions, plus même que certains, les laissent tomber sans les utiliser. Tel a été le cas de l'affaire du chemin de fer de Séoul à Oujou. Tel encore celui de la concession d'un terrain minier à choisir, de 40 kilomètres sur 60, accordée à un Français, mais qui va être périmée sans même avoir donné naissance à une tentative de prospection.

Il ne faudrait pas croire que, si l'activité économique est faible en Corée, l'énergie étrangère se rattrape sur la politique. La rivalité russo-japonaise n'est pas du tout ici, comme nous le verrons plus loin, ce qu'elle paraît être du dehors, par l'excellente raison qu'un seul des deux rivaux, le Japon, semble avoir une politique suivie et sûre d'elle-même en Corée.

Beaucoup de causes peuvent expliquer ce manque de pénétration étrangère. La première est qu'il n'y a pas si longtemps que l'énergie occidentale cherche des champs d'action jusque dans les coins les plus reculés de l'Extrême-Orient. La Corée est restée à l'écart, hors du chemin des grands courants qui répandaient l'activité de l'Occident sur le monde. Dans ces dernières années, pendant lesquelles l'esprit d'entreprise s'est exaspéré, la Corée est un peu apparue comme un terrain inquiétant sur lequel pouvaient se heurter d'un moment à l'autre les ambitions moscovite et japonaise. On hésitait à y engager une action qui devait être assurée du lendemain pour trouver sa rémunération. Enfin, de tous les pays de l'Asie, c'est peut-être celui dont le gouvernement est le

plus amorphe, le plus essentiellement conservateur par impuissance, le plus difficile à décider à une concession pouvant servir de base à une entreprise étrangère sérieuse.

\* \* \*

Le commerce en lui-même ne pouvait suffire à attirer beaucoup d'énergies dans le pays. Bien qu'elle couvre 223.000 kilomètres carrés et nourrisse, plus mal que bien, à vrai dire, 40 à 42 millions d'habitants, la Corée n'est pas jusqu'ici un gros marché pour l'Occident.

Les chiffres semblent à première vue démentir cette affirmation. En 1901, la Corée a importé pour 14.696.000 yen de marchandises étrangères (le yen vaut environ 2 fr. 56). En 1893, elle n'en prenait que pour 3.880.000. Les exportations coréennes se sont élevées, en 1901, à 8.461.000 yen contre 1.698.000 seulement en 1893. Le marché ne paraît donc pas négligeable et de plus il se développe très vite. Néanmoins il n'intéresse pas beaucoup l'Occident. Le Japon et la Chine font la presque totalité de ce commerce. Le premier a vendu à la Corée, en 1901, pour 8.689.000 yen de marchandises et lui en a acheté pour 6.549.000. En même temps la Chine vendait sur ce marché pour 4.832.000 et achetait pour 1.536.000 yen. En dehors du pétrole américain importé en 1901 pour une valeur de 615.000 yen, tous les articles produisant un chiffre considérable viennent de Chine ou du Japon. La Chine vend presque toutes les soieries (1.228.000 yen); le Japon, la majeure partie des cotonnades (6.306.000 yen). Ce sont là les gros articles. Les autres, en tête les médecines qui viennent de Chine, sont tous de provenance extrême-orientale. Les pays d'Occident n'ont même pas l'espoir de fournir à la petite demande d'objets manufacturés faite par la Corée : le Japon est là avec sa camelote. Dans les nombreux bazars japonais de Séoul on voit vendre des quantités d'articles de forme européenne, mais de fabrication nipponne. Les étiquettes sont souvent d'une orthographe risible, mais la concurrence n'en est pas moins irrésistible, d'autant que ces objets, d'un prix abordable pour l'extrême médiocrité coréenne, sont vendus par les milliers de Japonais qui s'infiltrèrent tous les jours davantage dans le pays.

Les exportations se dirigent de même vers les pays voisins. En dehors des peaux de bœufs (650.000 yen) qui vont, en grande partie, en Europe et en Amérique, les haricots et les pois (1.890.000 yen), le ginseng, racine médicinale particulière à la Corée (515.000 yen) et le riz (4.187.000 yen), sont vendus en Chine et surtout au Japon. Il est vrai qu'une partie de ce dernier article est réexpédiée en Amérique et en Europe comme riz japonais de première qualité. L'Occident pourrait supprimer l'intermédiaire et faire directement en Corée ses achats de riz. Mais d'une manière générale on peut dire que la Corée n'a de commerce appréciable qu'avec les pays d'Extrême-Orient.

Parmi ces derniers, il faut ranger l'Indo-Chine

qui a vendu, en 1901, pour 400.000 yen de riz à la Corée qui a exporté son grain plus fin pour se nourrir de la céréale plus grossière du Sud. Notre colonie peut, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans une lettre de Changhaï, trouver un marché analogue, mais beaucoup plus vaste, dans les régions centrales et septentrionales de la Chine, elles-mêmes productrices de riz.

Les maisons de commerce européennes établies en Corée n'ont en réalité qu'une petite clientèle, quelques étrangers, de rares Coréens assez riches pour se payer des fantaisies sortant de l'ordinaire de la vie du pays, et surtout la Cour. Les demandes de cette dernière sont irrégulières, artificielles, dépendent uniquement des caprices de l'Empereur. Il se fait là des affaires selon les procédés qui rappellent sans doute l'âge d'or d'un certain commerce égyptien : on s'agite autour de l'empereur de Corée, comme on le faisait, vers 1875, autour du khédivé Ismaïl. Il s'agit de le convaincre qu'il est de sa magnificence d'acheter ceci, que tout empereur qui se respecte doit posséder cela. On lui écoule ainsi du matériel de guerre, des objets disparates. Les Japonais ont récemment réussi à faire commettre à Sa Majesté l'insigne folie d'acheter un ancien bateau charbonnier transformé en navire de guerre. On lui a fait sentir combien il était indigne d'Elle que, de tous les pays du monde, le sien fût le seul à ne pas promener son pavillon sur les mers. Et depuis lors, le navire de guerre coréen est à l'ancre, inutile et oublié, dans la rade de Tchémoulpo, impayé et hypothéqué, dit-on, aux vendeurs.

Tous ces achats se font au hasard, selon les inspirations des commerçants, leurs intrigues et l'efficacité de leurs pots-de-vin. Il n'y a là aucun plan d'ensemble, conçu en tenant compte des nécessités qu'imposent à la Corée les menaçantes transformations du monde extérieur. Les acquisitions de l'empereur ne sont que le résultat désordonné, l'effort dispersif d'une vanité sollicitée par des négociants ayant des « occasions » à placer.

Mais ce commerce d'aventure, s'il peut enrichir quelques étrangers, ne saurait avoir un intérêt bien sérieux pour les pays d'Occident. La Corée n'achètera sans doute pas, dans un avenir relativement prochain, une quantité d'articles d'Europe et d'Amérique beaucoup plus grande que celle qu'elle prend à l'heure actuelle. Le Japon, et peut-être demain la Chine, sont là pour la fournir. Peut-être du reste, d'une manière générale, serait-il imprudent de voir dans l'Extrême-Orient l'énorme débouché que d'aucuns espèrent pour nos objets manufacturés. Les étrangers seront toujours tentés d'utiliser la main-d'œuvre asiatique pour fabriquer sur place, à leur grand profit, les articles se vendant bien sur le marché local. L'exemple du développement de la grande industrie cotonnière dans l'Inde ne doit pas être oublié. Peut-être les meilleurs bénéfices des Occidentaux en Extrême-Orient viendront-ils moins de la vente des produits des manufactures d'Europe et d'Amérique que de l'utilisation, par cette industrie locale, de leurs énergies et de leurs capitaux.

\*\*\*

Capitaux et énergies ne trouvent cependant pas un champ d'action facile dans la Corée actuelle. Son gouvernement ne l'ouvre pas aux entreprises étrangères. Il n'use même pas des aptitudes des étrangers qu'il a pourtant appelés à son service. Jusqu'ici, il s'est moins agi d'une réforme profonde de l'administration coréenne qui aurait épouvanté et trop troublé dans leur jouissance les gouvernants de Séoul. L'Empereur a seulement engagé un petit nombre d'étrangers pour organiser certains services ou même, le plus souvent, des entreprises accessoires. En dehors des Douanes qui ont appelé en Corée vingt-trois Européens et sont dirigées par un Anglais, M. Mac Leavy-Brown, le gouvernement coréen a appelé à son service une vingtaine d'étrangers dont les deux tiers sont Français : il ne faudrait d'ailleurs pas croire que cette majorité nous donne une bien grande influence. C'est un Français, ancien premier président à Saïgon, qui a été chargé de codifier les lois coréennes. Il a laborieusement préparé un projet que l'on laisse dormir. Un autre Français dirige les Postes. Nos compatriotes sont encore à la tête du service des mines, du chemin de fer en construction de Séoul à Oujou, à la frontière mandchourienne, de l'usine céramique en projet. Par contre, un Japonais, ex-ministre du Japon à Séoul, a été appelé pour diriger l'agriculture et le commerce. Un Danois dirige les Télégraphes et, sur l'instigation des Russes, désireux sans doute d'obtenir un résultat purement négatif, a été désigné pour servir de conseiller au ministre des Affaires étrangères. Un Russe a été appelé pour fonder une verrerie, et un autre pour diriger une entreprise d'élevage de moutons et une fabrique de drap. Enfin le gouvernement coréen a des collèges impériaux pour répandre le français, l'anglais, l'allemand, le russe, le chinois et le japonais, dirigés chacun par un sujet du pays dont on enseigne la langue.

De toutes ces fondations, seuls les Postes et Télégraphes et les écoles ont une réalité. Les Postes de la Corée, qui est entrée dans l'Union postale, existent; sous l'impulsion du Français qui les dirige, elles prennent même une extension inespérée pour ce pays : elles ont, à l'heure actuelle, trente-huit bureaux principaux et trois cent vingt-sept secondaires. Le télégraphe a trente-huit bureaux. L'école française surtout est prospère et, à Séoul, notre langue est au moins aussi parlée par les Coréens instruits que l'anglais.

Mais les mines, l'agriculture, le chemin de fer de Oujou, la verrerie, la fabrique de drap, l'usine céramique n'existent pas. Les étrangers appelés pour les diriger se morfondent en des loisirs simplement effroyables dans une ville telle que Séoul. Ils cherchent à s'occuper à quelque entreprise accessoire. Le conseiller agricole japonais, M. Kato, s'efforce de vendre du matériel de guerre au gouvernement. Les Français employés aux mines, mais auxquels on cache autant qu'on le peut l'emplacement des gisements, essaient de

trouver les moyens d'organiser des exploitations particulières pour le compte du gouvernement coréen. Les ingénieurs français de la ligne du Nord, après avoir réussi à trouver des fonds pour faire 5 kilomètres d'infrastructure sur 500, attendent que l'Empereur veuille bien fournir des capitaux pour continuer la construction. Les entreprises du gouvernement coréen n'existent que sur le papier : après les avoir passées en revue, on trouve très justifiée la réponse d'un étranger appelé au service de la Corée et auquel on demandait de résumer ce qui avait été fait : « Dans ce pays, c'est bien simple, il n'y a rien. »

C'est qu'il en est des réformes et des créations coréennes comme des achats de l'Empereur. C'est un bric-à-brac, le produit confus de velléités qui se sont contrariées et qui ne pouvaient aboutir. Si le gouvernement de Séoul avait abordé les questions l'une après l'autre, consacré ce qu'il avait de moyens à les résoudre, à faire aboutir des entreprises successives avec méthode, il aurait sans doute obtenu des succès et des profits. Mais tout cela a été fait au hasard des intrigues et des suggestions étrangères. Il n'y a eu aucun plan. On dit même que, pour engager une entreprise, il faut non seulement « arroser » les personnages influents, mais encore l'Empereur en personne, toujours besogneux, ayant toujours besoin d'argent pour se payer une fantaisie ou préparer les fêtes ruineuses où des fortunes s'envolent dans la fumée des pétards et des papiers brûlés en sacrifices.

Les choses mêmes qui ont une apparence moderne ne sont qu'une décevante façade. L'armée a des airs européens : ses soldats portent des uniformes de coupe occidentale, ils manœuvrent à l'euro-péenne. Séoul, avec ses 6.000 hommes de garnison (l'armée en a, en tout, un peu plus de 10.000), a même l'air prodigieusement militaire. Dès l'aube, la capitale du « Royaume du Matin calme » est réveillée par de surabondantes fanfares : c'est la garde du Palais qui va changer. Partout ce ne sont que des sentinelles, baïonnette au canon. Ces soldats coréens seraient sans doute assez sérieux s'ils étaient bien encadrés : ils tirent bien, manœuvrent avec une certaine précision. Mais tous les instructeurs étrangers ont été chassés par la rivalité entre Russes et Japonais. Au lieu de les recruter dans l'ensemble de la population, qui présente nombre de vigoureux sujets, on choisit les soldats parmi les familles bien vues, heureuses de faire gagner à leurs garçons, à un âge encore ridicule pour faire un soldat, les 8 yen par mois que, dans sa munificence, le gouvernement coréen verse à ses défenseurs. L'armement est beaucoup trop considérable et trop composite. Il consiste, à l'heure actuelle, en 10.000 fusils Gras, 3.000 berdan russes, un nombre sensiblement égal de fusils japonais et quelques canons Armstrong que personne ne s'exerce à manœuvrer. On annonce que l'Empereur a fait une nouvelle commande de 30.000 fusils Gras. Cet armement surabondant dépasse de beaucoup les besoins d'une armée qu'il faudrait bien plutôt organiser. Il a servi de prétexte à

la création d'un arsenal, à la tête duquel on a appelé un officier français auquel on refuse tous les moyens d'action. Un souverain reclus comme l'empereur de Corée peut s'imaginer, en entendant ses clairons et ses trompettes, qu'il a une armée. La vérité est que ce pays, d'au moins 20 millions d'habitants qui ne sont pas naturellement lâches, serait incapable de mettre en ligne la moindre force sérieuse pour défendre son indépendance.

\* \*

Pour nourrir quelque espoir de voir durer cette indépendance, il faudrait découvrir des chances de réforme. Le désordre du gouvernement coréen est absolument désespéré. Un *risorgimento* coréen, répondant à l'ambiance dangereuse dans laquelle se trouve le vieux « Royaume Ermite », exigerait une classe de gouvernants comprenant les nécessités de la situation. Nous avons vu qu'elle n'existait pas. La Cour est un vieux milieu asiatique fermé, voué par son incapacité à la politique de l'autruche. Le seul effort dont elle soit capable est ce travail de diplomatie, toujours facile à des hommes d'Asie, et qui consiste à temporiser, à jouer des étrangers les uns contre les autres, sans se rendre compte qu'à un moment on pourra devenir un gage, une rançon dans leur propre jeu, comme cela semble déjà se dégager de la tournure que prend la rivalité russo-japonaise. A supposer même qu'un grand empereur coréen parvint à émerger de tout ce désordre, il ne trouverait autour de lui aucun groupe de dirigeants capable de le comprendre et de le servir. Les gouvernants se recrutent en Corée sans même la dérisoire garantie des examens en usage en Chine. Un patriciat de vieilles familles gravite autour du palais, se faisant donner les places du mandarinat dont les *squeezes* feraient, assure-t-on, l'admiration des administrateurs chinois eux-mêmes, les plus habiles pourtant à « exprimer le jus ». Dans ce milieu il n'y a aucun tempérament, aucun patriotisme conscient. Les actes sont déterminés par l'intérêt personnel immédiat. Rien ne serait plus faux que d'invoquer une incontestable parenté de race pour tirer une conclusion coréenne de l'exemple japonais.

La race semble avoir moins d'importance que les formes sociales lorsqu'il s'agit de déterminer l'évolution d'un peuple. Le Japon féodal, avec ses daïmios à la tête des clans et sa chevalerie de samouraï, était imbu d'un idéal ressemblant beaucoup à celui de notre propre féodalité, dont les temps sont encore si proches et dont les idées influent encore si fortement sur les Occidentaux qui s'en croient le plus dégagés. Le Japon d'avant 1869 avait un très fort sentiment de l'honneur individuel, un dévouement profond, violent même, admirablement hiérarchisé et qu'un consentement de daïmios intelligents devait grouper d'un seul coup autour de l'Empereur. Rien de semblable n'existe dans la Corée aux mœurs apathiques, régie par un fonctionnarisme incertain du lendemain, sournois, au besoin cruel, mais

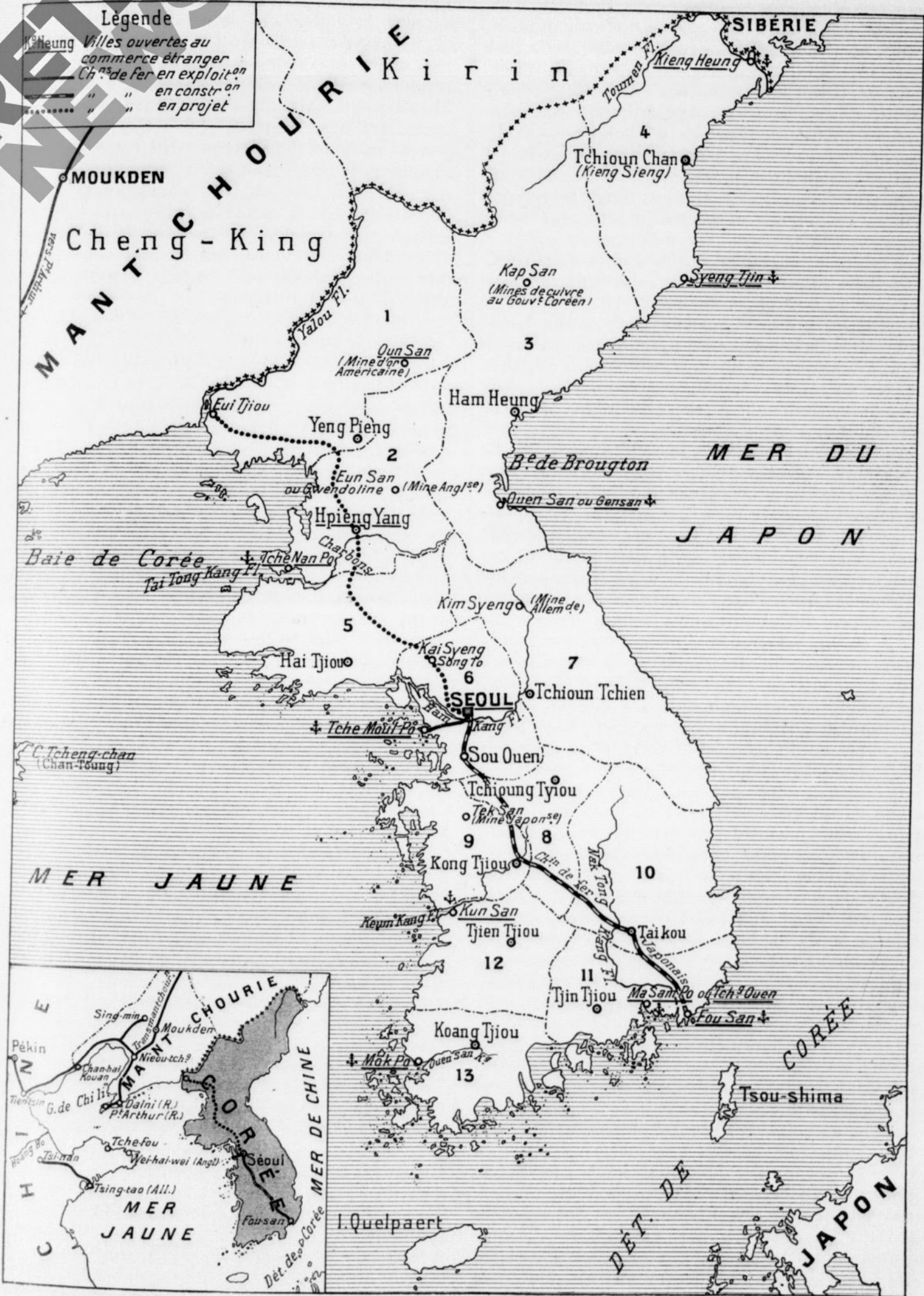
**Légende**

○ Heung Villes ouvertes au commerce étranger

— Ch<sup>ns</sup> de fer en exploitation

- - - " " en constr<sup>on</sup>

..... " " en projet



RETRRS

sans tempérament. C'est une nation sans vertèbres. Le loyalisme à l'Empereur, incontestable, profond même chez les paysans, est sans organes pour s'exprimer. En ce pays, un réformateur ne trouverait pas de point d'appui : ses bonnes intentions se perdraient dans des intrigues personnelles et des *squeezes* indéfiniment ramifiés. L'aspect même des Coréens a quelque chose de désespérant, et s'ils ressemblent aux Japonais, ils n'ont en rien leur expression animée, souvent même, en Corée, arrogante. Les longs vêtements blancs, les longues causeries de gens accroupis, les formes féminines encapuchonnées, presque voilées, qui circulent rares et lentes dans les rues, rappellent l'Orient. Les montagnes décharnées qui dominent Séoul, violemment détaillées par la lumière pure, rendent cette évocation plus complète. Mais, à juger par les figures et les poses, il ne s'agit pas ici de l'Orient du désert, capable d'ardeurs subites et de joies guerrières : le Coréen fait penser plutôt au Maure citadin qui vend et bavarde derrière son comptoir.

A ce peuple indolent, sans tête pensante et volontaire, la rénovation ne peut venir que du dehors. Elle serait peut-être sans péril, capable de le sauver malgré lui, s'il l'acceptait, la sollicitait, de l'ensemble des nations, des étrangers dont le pays ne saurait avoir une politique ambitieuse en Corée. Si l'Empereur concédait largement les gisements miniers abondants dans la péninsule à des hommes d'Europe et d'Amérique, il laisserait sortir du sol des richesses, dont il pourrait prélever une part, qui lui donnerait des ressources pour créer un Etat moderne. Il constituerait en outre ainsi sur ses domaines des intérêts étrangers qui travailleraient à susciter, dans leurs divers pays, une politique favorable au maintien de l'indépendance coréenne. Le gouvernement de Séoul aurait sous la main tous les avis nécessaires à son amélioration. Ce serait là la vraie manière de jouer des étrangers les uns contre les autres pour sauver la Corée. Mais la Cour ne comprend que l'autre, le moyen négatif, qui consiste à s'appuyer sur une puissance pour refuser des concessions aux sujets des concurrentes. Il cherche à écarter les entreprises étrangères dont les réclamations et les exigences le gênent. Il maintient ainsi dans son pays la mort et le vide, si dangereux lorsque s'exercent des pressions extérieures de plus en plus fortes.

On peut d'ailleurs être assuré qu'il reçoit des encouragements intéressés à cette politique négative. Aujourd'hui ce n'est un secret pour personne à Séoul que la légation du Japon fait obstacle à toutes les demandes de concessions étrangères. C'est elle qui a empêché la réalisation de l'emprunt de 5 millions de yen, conclu cependant en vertu d'un contrat régulier signé entre le gouvernement de Séoul et un groupe de financiers français. Peut-être le Japon encourage-t-il l'apathie coréenne à refuser tous les moyens de construire la ligne de Séoul à Oujou dont les ingénieurs se morfondent dans l'inaction. La politique japonaise est bien simple à comprendre : elle

veut cueillir intacte la poire coréenne qu'elle sent mûrir pour le Japon. Demain, si la Russie reprenait sur la Corée des ambitions qui semblent actuellement absentes de son esprit, elle suivrait sans doute la même politique soigneusement entretenue de désordre et d'apathie.

Il est impossible de découvrir les forces intérieures qui transformeraient la Corée dans l'avenir très court, nul peut-être, qui lui reste pour donner quelques élans à son indépendance menacée. C'est du dehors que lui viendra la force novatrice, accoucheuse ; mais elle sera fatale à l'individualité du vieux peuple ermite. Pour l'instant cette action extérieure, qui le fera sans doute sortir rudement de son ermitage, semble devoir venir, vient déjà du Japon.

\* \*

A en juger par toute l'évolution que vous exposent les vieux résidents de Séoul, la Corée est en voie de devenir une colonie japonaise. Les immigrants du Japon se fixent en grand nombre dans la péninsule. Si l'on s'en rapporte à la statistique des arrivées et des départs pendant ces dernières années, il y aurait de 20 à 30.000 Japonais en Corée, peut-être même plus puisque, à en juger par l'aspect des quartiers japonais de Tchémoulpo et de Séoul, la race nippone n'est pas moins prolifique sur cette terre que dans son archipel. Et ces Japonais se fixent partout. Aux termes des traités, comme les autres étrangers, ils n'auraient pas le droit de s'établir en dehors des neuf ports ouverts de la Corée, Kyeng-heung, Syeng-tjin, Gensan, Fousan, Masampo, Mokpo, Tchémoulpo, Tchinnampo, et des deux autres villes ouvertes, Séoul et Hpyeng-yang. Cependant ils s'installent partout. Ils en usent même en Corée comme s'ils étaient chez eux : dans la riche région minière de Tjik-san, au sud de Séoul, ils exploitent sans concession des gisements aurifères appartenant à des Coréens. Leur immigration serait sur le point d'être dirigée régulièrement vers la Corée : on assure qu'une société d'émigration japonaise s'est engagée à envoyer tous les ans 20.000 personnes dans la péninsule.

La mainmise économique est, sans aucun doute, systématiquement menée. Si les Japonais cherchent à faire obstacle à la création de nouveaux intérêts étrangers en Corée, ils rachètent en outre autant qu'ils le peuvent ceux qui y existent déjà. C'est ainsi que le chemin de fer de 40 kilomètres qui réunit Tchémoulpo à Séoul, après avoir été concédé à des Américains qui avaient commencé à le construire, est passé entre des mains japonaises. On s'attend à voir le même changement se produire pour les installations électriques et les tramways de Séoul créés par les Américains, à très grands frais d'ailleurs — on peut croire qu'il s'agissait surtout de vendre du matériel — que le gouvernement se refuse à payer et qui, par suite, devront sans doute être mis en vente.

Malgré l'état médiocre des finances japonaises, l'argent, un argent vraisemblablement avancé en sous main par l'Etat, ne manque jamais pour



« japoniser » les affaires coréennes. C'est assurément la subvention qui a permis au pavillon blanc à soleil rouge de prendre en peu d'années une prédominance écrasante dans la navigation du littoral de Corée (938.000 tonnes sur un total de 1.241.000 en 1901). En outre, une activité japonaise, toute spontanée celle-là, celle des pêcheurs, s'exerce dans les eaux coréennes. La population de certaines îles est japonaise pour une forte proportion : un tiers, assure-t-on dans l'île de Quelpaert.

La plus grosse entreprise des Japonais en Corée, le chemin de fer de Fousan à Séoul, est subventionnée. En elle-même elle est très importante : elle doit traverser, sur plus de 500 kilomètres, les régions les plus riches de la péninsule. Mais certaines clauses de la concession font de ce chemin de fer un instrument de domination japonaise plus efficace encore qu'on le croirait au premier abord. Un carré de 10 li (près de 5 kilomètres de chaque côté de la voie) sera cédé à la compagnie à chaque station. On peut multiplier les stations de manière à créer une bande de territoire presque ininterrompue de la capitale coréenne au grand port du Sud, et nous avons vu que les occupants nippons ne manqueraient pas à ces terrains. Malgré la crise financière au Japon, l'entreprise ne cesse de progresser. Cette année 50 kilomètres seront ouverts au trafic du côté de Séoul et on assure qu'il en sera de même du côté de Fousan.

Il faut ajouter que la circulation monétaire de la Corée est japonaise. Il y a bien des monnaies d'argent coréennes, mais elles sont purement théoriques, personne ne les voit jamais. Tous les achats faits à l'étranger ou chez les négociants étrangers se règlent en yen japonais. Ces derniers sont représentés par les billets émis par une banque du Japon, la « Daï-Schi-Ginko », à l'usage exclusif de ses agences coréennes. C'est la seule monnaie que voit le gros commerce. En dessous, pour les petits achats locaux, les salaires des indigènes, circule une petite monnaie de nickel, par pièces de 5 cents, et des cents en cuivre. La monnaie de nickel est aussi en grande partie japonaise en ce sens qu'elle est frappée en grosses quantités par les faux monnayeurs du Japon. On l'importe en Corée, où elle se répand et sert en bonne partie à acheter aux paysans le riz qui s'en va ensuite, comme nous l'avons vu, au Japon pour être consommé et souvent aussi réexporté. En outre, ce faux nickel sert à acheter les vieilles sapèques coréennes encore en circulation dans certaines campagnes et que de petits industriels japonais, installés dans les ports du Sud, sont occupés à fondre : au prix actuel du cuivre, cette singulière industrie est lucrative. Il faut dire d'ailleurs que le gouvernement de Tokyo a rendu contre les falsificateurs japonais de monnaies coréennes une ordonnance qui semble produire quelque effet. Les Douanes coréennes luttent, de leur côté, contre cette invasion : d'après leur dernier rapport, elles ont saisi à Tchémoulpo 4 millions de fausses pièces de nickel. Ce seul chiffre suffit à faire mesurer l'extension que prenait le mal.

Le gouvernement japonais ne tient sans doute

pas encore à poursuivre, bannières déployées, sa politique d'absorption de la Corée. Les Japonais les plus autorisés que l'on rencontre dans la péninsule tiennent des propos modestes, qui contrastent fort vivement, il faut le reconnaître, avec l'allure de la plupart de leurs compatriotes établis ou voyageant ici. Avec une phraséologie qui fait honneur à leur adresse, ils ne cessent de représenter le Japon comme n'étant en Corée que le champion de la civilisation, désireux de se mettre à la tête de toutes les nations éclairées pour apporter un peu de lumière et de vie dans ce pays arriéré. On a vu plus haut ce que nous pensions du concours que reçoivent, en réalité, des Japonais les autres étrangers. Mais, malgré ce système de modestie, la politique japonaise est, en Corée, la plus ardente, non seulement par le nombre de ressortissants sur lesquels elle s'appuie, mais encore par ses manifestations officielles. Les petits soldats bien tenus et bien stylés du Mikado occupent, au nombre de 400, divers postes en Corée, à Séoul autour de la Légation, à Fousan, et par très petits paquets certains points traversés par le télégraphe japonais qui relie ces deux villes. Ils sont là légalement, aux yeux de la Russie du moins, conformément à la convention signée au nom du Mikado et du Tsar, à la fin de 1896, par le marquis Yamagata et le comte Lobanof, à l'époque où la politique russe triomphait, mais voulait ménager les susceptibilités déjà très irritées des Japonais par une déclaration des deux puissances, s'engageant réciproquement à ne pas rechercher en Corée d'avantages exclusifs. Les deux parties contractantes se reconnaissaient le droit d'entretenir 400 soldats en Corée. Le Japon seul se prévaut de cette clause, comme d'ailleurs de la plupart de celles de la convention Lobanof-Yamagata.

En somme, comme nous le disions au début de ce paragraphe, la Corée semble devenir une colonie japonaise. Malheureusement pour ses habitants, ce pourrait bien être une colonie de peuplement. Les frères Aodaliques, au lieu d'éduquer le Coréen, ce membre arriéré et sans défense de la famille, pourraient bien l'évincer. Il est en effet bien difficile, sans déplacer ou resserrer les occupants actuels, de coloniser, dans le sens propre du mot, un pays qui a plus de 10 millions d'habitants sur 223.000 kilomètres carrés et qui n'est donc pas un immense Far-West vierge. Et le Japon, avec ses 44 millions d'habitants, augmentant de près de 500.000 chaque année, tandis qu'il ne peut diriger ce flot vers le nord un peu froid de l'archipel, ni vers Formose fiévreuse et peuplée de Chinois durs à la vie économique, pourrait être terriblement, invinciblement, par la nécessité de vivre qui fait loi plus que tout autre, tenté de coloniser les campagnes du « Royaume Ermite », toutes proches et assez semblables à celles que cultivent les Japonais.

\*  
\*  
\*

La Russie laisse faire ? nous demandera-t-on. Tout le fait supposer. Elle ne peut s'appuyer en Corée sur aucune entreprise économique, sinon

peut-être sur des exploitations forestières qui causent en ce moment des difficultés entre marchands russes et japonais à l'Extrême-Nord, dans le bassin du Yalou. Sans doute elle en pourrait faire naître. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'est pas moins fertile que celui de Tokyo en entreprises appuyées, subventionnées au grand jour ou par la porte de derrière. Il s'en sert, lorsqu'il le faut, depuis le Caucase jusqu'au Pacifique. Mais actuellement il est occupé ailleurs, il désire y travailler tranquillement. Son attitude fait croire qu'il ne veut rien faire pour empêcher les énergies rivales de se détourner, tout naturellement d'ailleurs, vers la Corée.

Il paraît, en effet, s'y effacer avec système, même dans les occasions où il aurait les meilleurs prétextes pour s'y montrer. Nous avons vu qu'il n'avait pas en Corée les 400 soldats que la convention Lobanof-Yamagata lui accorde. Bien plus, il laisse tomber des incidents qui mettraient en mouvement toute politique pour laquelle la consigne ne serait pas de ronfler. On en peut citer deux exemples récents et caractéristiques. Il y a quelques mois, le gouvernement japonais, pour des raisons quelconques, décida de substituer aux billets de la Banque impériale, la « Nippon Ginko », ceux de la « Daï-Schi-Ginko » dans la circulation coréenne, où nous venons de les rencontrer. La Russie se montrait peu favorable à ce changement qui ne plaisait guère aux Coréens. Dès qu'elle connut la mise en circulation du nouveau papier, elle fit savoir au gouvernement de Séoul qu'elle espérait bien qu'il continuerait à payer de la même monnaie que par le passé les quelques Russes employés à son service. La Cour de Corée, voyant dans cette demande un appui, s'efforça d'empêcher le peuple de prendre les nouveaux billets japonais. Sans tarder, le Japon envoya un cuirassé en rade de Tchémoulpo. La Corée dut se soumettre sans que la Russie eût fait un mouvement.

Les Japonais ont, nous l'avons vu, le télégraphe de Fousan à Séoul, ils le gardent même militairement. Les Russes voulurent il y a quelque temps, conformément à la convention Lobanof-Yamagata, relier au réseau coréen leurs télégraphes de la région de Vladivostok. Ils plantèrent des poteaux sur une longueur d'une centaine de kilomètres. Les Coréens les jetèrent bas, sans doute sur l'instigation des Japonais, et la Russie a laissé tomber l'affaire.

\* \* \*

Pour faire comprendre la situation actuelle, il est bon de dire quelques mots de l'évolution de la politique des deux rivaux depuis la guerre sino-japonaise qui, peut-être pour tout l'Extrême-Orient, mais à coup sûr pour la Corée, a ouvert la dernière période de l'histoire. C'est d'ailleurs une page peu connue en Europe, où l'on a appris et peut-être retenu les principaux incidents de l'étrange partie de politique asiatique qui s'est jouée autour de la Cour de Séoul, mais sans en saisir la trame. On en a d'ailleurs généralement

ignoré les suites, moins tapageuses que le drame exotique qui s'est dévoilé en 1895 et 1896 derrière les murailles entourant les jardins semés de pavillons à la chinoise qui constituent le palais impérial de Séoul.

En théorie, en droit international sans aucun doute, la guerre sino-japonaise avait fait de la Corée un État indépendant. C'était son but avoué. Mais en réalité il s'agissait d'une question de suprématie entre la Chine et le Japon. Le conflit durait depuis 1876; le Japon se refusait à reconnaître la vieille suzeraineté de la Chine sur la Corée et il cherchait à se créer un parti dans ce dernier pays. En 1884 éclatèrent des émeutes, suscitées sans doute par ses amis qui ne réussirent pas, et leur chef, Kim-Hok-Kiun, obligé de fuir, se réfugia au Japon où il resta jusqu'en 1894, attendant une nouvelle occasion. Le gouvernement de Séoul le devança. Pour le supprimer, il se servit de Hong-Tchong-Who, qui venait de rentrer en Corée après un séjour en France pendant lequel il eut son heure de petite célébrité parisienne lorsque M. Maurice Courant traduisit en français son *Printemps fleuri*. Revenant d'Occident, il pouvait facilement se faire passer pour un progressiste. Il alla au Japon et devint l'ami de Kim-Hok-Kiun. Sous un prétexte ou sous un autre, il le décida à quitter le Japon pour se rendre à Changhaï et, un beau soir, Kim roula en bas des escaliers d'un des hôtels mi-européens, mi-asiatiques de cette ville ayant dans le corps plusieurs balles de revolver tirées par son ami. L'auteur du *Printemps fleuri* fut arrêté par la police internationale, mais les autorités consulaires furent fort embarrassées. La Corée n'avait pas à Changhaï de consul pour juger Hong-Tchong-Who : il ne pouvait pas se prévaloir de l'exterritorialité et on le remit à l'autorité territoriale, c'est-à-dire aux Célestes. C'était bien ce qu'il avait calculé. Avec une parfaite sérénité, la Chine le fit ramener en Corée par un navire de guerre qui portait en même temps les restes de Kim-Hok-Kiun. L'assassin fut fort bien reçu, le cadavre de la victime fut découpé en morceaux que l'on éparpilla conformément aux lois coréennes qui punissent la trahison. Hong-Tchong-Who, sans doute comblé de biens, disparut de la scène : on nous a assuré qu'il est en ce moment gouverneur de l'île de Quelpaert, où il craindrait fort d'être assassiné par les Japonais qui ont l'habitude des rancunes tenaces et violentes.

Ce qui pouvait passer de loin pour un gros fait divers n'était évidemment — l'attitude des parties le prouvait assez, — qu'un incident d'une aimable partie de politique asiatique. La Chine paraissait avoir le dessus : le Japon, exaspéré, profita d'une très mauvaise récolte en Corée, dont les effets avaient été aggravés par un *squeeze* excessif, pour provoquer la révolte des Tong-Hak. Le résident de Chine à Séoul, Yuan-Chi-Kaï, n'en pouvant venir à bout, demanda à Li-Hong-Tchang l'appui des troupes du Tchili. Le vice-roi l'accorda. Malgré les protestations japonaises, les soldats chinois débarquèrent. Un ultimatum vint de Tokyo,

annonçant que si ces envois de troupes continuaient, les soldats du Mikado viendraient en Corée. Rien n'y fit. Alors se produisit l'incident du *Kowshing*, chargé de 800 soldats chinois et coulé dans les eaux coréennes par deux croiseurs japonais, et quelques jours plus tard la collision d'A-San d'où sortit directement la guerre. On sait comment cette dernière élimina définitivement la Chine de la Corée, déclarée indépendante, mais soumise en réalité à la tutelle du Japon.

Cela ne charma pas tout le monde à la cour de Séoul, d'autant que les Japonais imposèrent un programme de réformes hâtives qui rappelaient qu'eux-mêmes sont, à cet égard, des néophytes. Il y eut un parti anti-japonais à la tête duquel était l'impératrice. Cette princesse affectait de ne pas aller aux fêtes données par les Japonais, intriguait, était une gêne pour la politique du Japon qui avait besoin de disposer de l'Empereur auquel, nous l'avons vu, les Coréens ont un profond loyalisme. On décida donc de se débarrasser de l'Impératrice. Le 8 octobre 1895, la nouvelle garde impériale, datant de l'indépendance, c'est-à-dire fortement encadrée de Japonais, se précipita vers les appartements impériaux. La vieille garde, purement coréenne, essaya de lui barrer le passage et mourut aussi proprement que les Suisses aux Tuileries. L'Empereur, épouvanté de la tuerie, ordonna lui-même de cesser le feu. Les agresseurs, sans même faire attention à sa personne sacrée mais insignifiante, fouillèrent les appartements et hachèrent toutes les dames qu'ils trouvèrent dans la chambre de l'impératrice pour être sûrs de ne pas manquer cette dernière.

Ils réussirent et tirèrent sans contrepoids sur les ficelles de la marionnette impériale épouvantée. Une sorte de délire de réformes sembla alors s'emparer d'eux. Ils firent signer à l'Empereur, leur prisonnier, une série d'édits obligeant les Coréens à rogner leurs larges manches, à raccourcir leurs longues pipes, à couper les petits chignons qu'ils portent au sommet de la tête. On se demande quel sens sérieux cela pouvait avoir dans leur esprit; mais, en fait de psychologie asiatique, ils en savent naturellement plus que nous : peut-être ces réformes de l'accoutrement étaient-elles, à leur avis, le préliminaire nécessaire aux autres. C'est peut-être en Extrême-Orient surtout que l'habit fait le moine. Quoi qu'il en soit, les bons Coréens ne se hâtant pas d'obtempérer, les postes de soldats japonais, placés aux portes de Séoul et armés de ciseaux, taillaient les jupes, les manches et les coiffures coréennes selon les données de l'esprit nouveau.

On a beau être un placide habitant du « Royaume du Matin calme », on trouve ennuyeux les exploits de pareils tailleurs et coiffeurs militaires. Le mécontentement grandissait, passif d'ailleurs comme tout ce qui est Coréen. Quant au corps diplomatique attristé, il se réunissait sans trêve — cela dura cinq mois — pour aviser aux moyens de donner quelque sécurité à l'empereur prisonnier de la Révolution. C'est en effet de ce mot qu'on habillait déceimment le coup japonais

du 8 octobre. Il est juste de dire que, malgré toute la subtilité diplomatique, le ministre du Japon avait cependant la pudeur de ne pas apporter ses lumières aux réunions de ses collègues.

Pendant que ces derniers cherchaient ensemble, le ministre de Russie avait trouvé à lui tout seul, mais il se gardait bien de présenter sa solution aux réunions auxquelles il prenait part. Grâce à un interprète débrouillard, il avait des intelligences au palais. Le 11 février, vers six heures du matin, deux chaises de dames en sortirent — les Japonais se bornaient à fouiller celles des hommes — dans l'une était l'Empereur et dans l'autre le prince héritier, blottis tous deux derrière des concubines. Au grand trot des porteurs, les deux chaises allèrent à la Légation russe. Après la Chine et le Japon, la Russie avait son heure. Elle dura longtemps, puisque l'empereur de Corée resta pendant un an et neuf mois abrité dans la Légation russe de Séoul.

Vers dix heures du matin, le ministre de Russie avisa ses collègues que l'Empereur lui avait demandé un asile qu'il lui avait été impossible de refuser. Les ministres étrangers vinrent saluer Sa Majesté; celui du Japon même lui présenta, à l'ombre du drapeau moscovite, ses félicitations les plus sincères d'avoir si heureusement échappé aux griffes de la Révolution. En même temps une grêle d'édits impériaux tombait de la Légation russe. Elle défaisait l'œuvre des cinq derniers mois. L'Empereur, déclarant que seuls les péchés de la Corée avaient pu attirer sur elle de pareils désordres, laissait entendre qu'il avait eu la main forcée et disait que, dans sa magnificence; il voulait que tout Coréen fût libre de fumer, de se coiffer et de s'habiller selon sa fantaisie personnelle. Beaucoup plus nettement il demandait la tête des ministres de la Révolution. On la lui apporta très vite. Deux furent lapidés le jour même dans les rues de Séoul par les moutons coréens, rendus enragés par le souvenir des cinq mois du régime de la réforme. Un troisième, réfugié dans la campagne, fut massacré quelques jours après par les paysans. Sa Majesté trouva d'ailleurs décent, dans un nouvel édit, de condamner ces exécutions sommaires alors qu'elle aurait désiré, dans sa clémence, laisser du moins aux félons le bénéfice d'un procès régulier.

Pendant plus d'un an, les Russes tirèrent à leur tour avec art les ficelles de la marionnette impériale de Corée. Elle éprouva le besoin d'envoyer au couronnement de Nicolas II une ambassade spéciale, qui demanda au tsar de prêter à la Corée le concours de quelques instructeurs militaires : — pendant quelques années, après 1889 ou 1890, des officiers américains avaient commencé à former l'armée coréenne. Cinq officiers russes, dont un colonel, vinrent à Séoul. Plus tard, en novembre 1897, un conseiller russe, M. Alexief, fut appelé pour réorganiser les finances coréennes.

Il semble qu'alors la Légation russe ait cru pouvoir brusquer les choses. C'était cependant le moment où l'Empereur entrait dans son nouveau

palais, pouvait y subir d'autres influences, et était remis de ses frayeurs de l'année précédente. M. Alexief rencontrait le directeur des Douanes, M. Mac Leavy-Brown, sujet britannique, contrôlant une des sources des finances dont il avait à s'occuper. Il pouvait composer avec cette autorité antérieure ou l'user par une politique patiente. Il aimait mieux brusquer les choses et demander au gouvernement coréen le renvoi de M. Mac Leavy Brown. L'opinion anglaise s'émut. La presse britannique mena une de ces violentes campagnes qui lui sont coutumières en pareil cas. Une escadre britannique parut en rade de Tchémoulpo et le gouvernement coréen garda son directeur anglais des Douanes.

On peut se demander si, à ce moment, la Légation russe de Séoul ne joua pas un peu vite son va-tout. Elle écrivit à l'Empereur pour lui demander s'il estimait n'avoir plus besoin des conseillers et instructeurs russes, auquel cas ils se retireraient. La Cour, rassurée sans doute par ailleurs, subissant de nouvelles influences, répondit d'une manière affirmative, par une sorte de *fara da se* coréen.

Peu après les collaborateurs russes du gouvernement de Séoul quittaient la Corée. Depuis lors, la politique de la Russie s'est effacée dans ce pays, surtout depuis l'alliance anglo-japonaise. Elle a fini par arriver à une réserve étrange, dont nous avons donné plus haut deux exemples récents et caractéristiques.

Telle est du moins la dernière page de l'histoire coréenne, comme elle nous a été résumée par les plus anciens résidents de Séoul.

\*  
\*\*

On pourrait s'étonner de ce que l'ours moscovite ait si vite retiré sa griffe de sur la Corée, si on ne songeait qu'à sa ténacité et aux efforts qu'il avait déjà dépensés sur ce terrain. Mais il est, en même temps, très souple malgré les apparences et, à ce moment, il s'était rapidement tourné vers un autre objet. Pour le montrer, il suffit de rapprocher des dates. Le printemps de 1898, c'est le moment où la Russie, à la suite du coup de force allemand sur Kiao-tchéou, se faisait céder Port-Arthur. Dès lors, toute son énergie devait se concentrer sur la Mandchourie. Le terminus méridional du Transsibérien, complété deux ans plus tôt par la concession du Transmandchourien aux termes de la convention Cassini, était fixé. Pendant longtemps, il avait flotté, dans l'esprit des Russes, sur une immense étendue de côtes entre la baie de Kiao-tchéou elle-même et la frontière de l'Oussouri. La Corée était dans cette zone côtière une des régions qui attiraient le plus l'attention et l'appétit moscovites. Après février 1898, Port-Arthur était désigné et la Corée perdait son importance, du moins immédiate. Pour être tranquille dans son organisation de la Mandchourie et du Liao-toung, la Russie devait être portée à rester en Corée sur une réserve de plus en plus grande, à mesure que les difficultés qu'elle devait

redouter pouvaient elles-mêmes grandir. Nous avons vu comment le Japon en profite, sans faire d'ailleurs autant de bruit que de besogne. Peut-être, si l'opinion publique japonaise s'échauffait trop au sujet de la Mandchourie, poussait trop fort le gouvernement de Tokyo, ce dernier rendrait-il plus évidente et plus tapageuse sa politique coréenne : il ne saurait la rendre plus efficace. Il aimerait sans doute mieux détourner l'ardeur japonaise vers ce dérivatif qui lui est visiblement laissé ouvert, que de la laisser se lancer dans une formidable aventure pour déloger les Russes de la Mandchourie. Il est probable que c'est dans ce sens que s'exerceraient les exhortations de l'allié anglais, qui a des fers au feu ailleurs qu'en Extrême-Orient et n'a aucun désir de voir une conflagration menacer de l'entraîner. Et si l'on y réfléchit, on est porté à considérer l'hypothèse où la Corée passive, attendant de forces extérieures la réalisation de ses destinées, serait bien moins, pendant la période actuelle, un champ clos pour les rivaux japonais et russe que l'élément d'une entente possible entre eux.

ROBERT DE CAIX.

---

## LE CONGRÈS D'ÉCONOMIE SOCIALE

---

### LA FAMILLE ET L'EXPANSION COLONIALE

---

Le Congrès d'Économie sociale qui vient de se tenir à Paris du 8 au 13 juin, sous la présidence de M. Le Myre de Vilers, avait pris, comme objet de ses travaux, la famille envisagée dans ses rapports avec l'expansion coloniale. C'est une des questions les plus graves au point de vue de l'avenir des colonies, et les très intéressants rapports, qui ont été développés dans les séances du Congrès, méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui ont le souci de la grande œuvre restant à accomplir dans le monde, au point de vue colonial.

Depuis le Congrès de sociologie coloniale, tenu en 1900, et dans lequel avaient été discutés les problèmes qui se rattachent aux devoirs des peuples colonisateurs vis-à-vis des races inférieures, on s'était bien peu occupé de ces questions qui relèvent plutôt de la science sociale; il était utile pourtant de provoquer un nouvel échange de vues à ce sujet entre les personnes s'occupant spécialement des colonies, mais en limitant la discussion à un point déterminé : la famille.

Quelle peut être l'influence du grand mouvement colonial moderne sur la famille, dans son cadre actuel? Dans quelle mesure les liens familiaux sont-ils distendus par l'émigration? Quelle est la répercussion de l'émigration sur le développement de la natalité? Quelle est l'influence de l'idée coloniale sur la formation du caractère

de la jeunesse? Telles sont les premières idées que suggère le sujet proposé.

Le premier but du Congrès était donc de déterminer les modifications que fait subir à la famille, et que fera surtout subir bientôt, l'expansion coloniale, seulement à son début.

Mais il fallait aussi examiner l'autre côté de la question : la situation de la famille indigène dans les différents pays où le peuple colonisateur trouve devant lui une race possédant une certaine civilisation. Comment l'organisation familiale des indigènes peut-elle être modifiée par les mœurs des conquérants? Quelle est son influence sur le développement économique du pays (la question de la main-d'œuvre aux colonies se rattache directement à cette question)? Dans quelle mesure faut-il respecter la famille indigène, là où elle existe véritablement, ou au contraire chercher à modifier son organisation défectueuse? Autant de problèmes complexes, pour lesquels il était nécessaire d'avoir l'avis de juristes, de moralistes, de missionnaires, d'explorateurs, de commerçants. Ce sont là des questions que les jeunes générations vont commencer à discuter, et qui exigent non pas des solutions absolues, mais tout au moins la fixation de quelques principes de direction.

M. Etcheverry, ancien député, a montré, en prenant l'exemple classique des Basques, que l'émigration n'appauvrit pas en général une nation. On sait en effet que, pendant tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les enfants des familles basques ont émigré en grand nombre dans l'Amérique du Sud, où ils ont formé des colonies très vivantes et très prospères; dans toute la République Argentine, et le long de l'océan Pacifique, au Chili et au Pérou, on trouve dans de très petites villes, des Français provenant de la région des Pyrénées, qui portent haut et fier le drapeau de la France, et contribuent largement à maintenir dans ces pays notre situation commerciale battue en brèche par les Anglais et les Allemands. Par contre, dans les pays basques mêmes, la population, si elle n'a pas augmenté, n'a pas diminué sensiblement : tel village, qui comptait 1.047 habitants en 1841 et 920 en 1901, a fourni 515 émigrants pendant ces soixante années. Cela signifie que les familles-souches sont restées, mais qu'elles ont envoyé au loin sans cesse de nouveaux rejetons, qui ont transporté avec eux les qualités de la race et les perpétuent dans leurs descendants. Le Français, de même que l'Anglo-Saxon, garde toujours l'empreinte de sa race; il ne se fond pas facilement dans la race étrangère, au milieu de laquelle il est appelé à vivre. C'est à la fois un avantage et un inconvénient : un avantage, en ce sens qu'il importe ses mœurs, ses produits partout où il se trouve; un inconvénient, parce qu'il n'a pas la souplesse suffisante pour se plier aux exigences du milieu dans lequel il vit.

Les exemples cités par M. Etcheverry prouvent donc : 1<sup>o</sup> que la race française est susceptible d'une grande expansion au dehors, 2<sup>o</sup> que l'émigration n'a pas pour conséquence le dépeuple-

ment de la mère-patrie, dont le sol peut nourrir toujours autant d'individus. Il y a vingt ans, au moment où la France conquérait son grand empire colonial, des esprits chagrins prétendaient que, en raison du faible accroissement de la population, il était chimérique de s'implanter dans des territoires où aucun Français n'irait s'établir. Cette conclusion pouvait paraître juste à l'époque où elle était formulée, mais il aurait fallu démontrer également que l'expansion de la race n'était pas arrêtée par l'absence de débouchés pour l'excédent de la population. A vrai dire, les mœurs se sont modifiées très sensiblement en France depuis vingt ans, l'idée coloniale a fait beaucoup de progrès, les jeunes générations s'intéressent à tout ce qui se fait au dehors, et on peut espérer, sans trop de témérité, que les colonies acquises par le sang de nos soldats, seront mises en valeur par nos enfants, après avoir été exploitées temporairement par les Anglais et les Allemands.

Divers obstacles s'opposent encore, il faut bien le dire, à l'expansion coloniale, et c'est ce qu'ont mis en évidence plusieurs rapporteurs. M. Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, les a résumés d'une manière très précise : l'éducation molle donnée à beaucoup de jeunes gens des classes riches et qui les détourne des difficultés inhérentes aux entreprises coloniales; le service militaire qui immobilise nos fils jusqu'à vingt-trois ou vingt-quatre ans et les empêche de rien commencer de sérieux avant cette époque; les dispenses de service accordées aux élèves des grandes écoles, ou des facultés, qui ont amené l'encombrement de toutes les carrières, soi-disant libérales, tout en abaissant le niveau des études supérieures; enfin l'influence de la famille, de la mère surtout, qui dirige l'enfant vers une existence étroite, ayant pour but principal de garder son fils, souvent fils unique, près d'elle et de lui ménager une existence sans péril, mais aussi sans grandeur.

M. Isaac, ayant fait toucher du doigt le mal, a indiqué le remède que la Chambre de commerce de Lyon a voulu appliquer, pour réagir contre tant d'influences néfastes. Elle a créé un enseignement colonial pratique, s'adressant à toutes les classes sociales, mais dont profitent surtout les enfants des familles intermédiaires entre la bourgeoisie et le prolétariat. Deux idées directrices dominent cet enseignement : 1<sup>o</sup> les jeunes gens ne doivent être dirigés aux colonies que pour y exercer une profession nettement déterminée; ils seront cultivateurs, ingénieurs, industriels, commerçants et doivent avoir fait par suite dans la métropole l'apprentissage sérieux d'une profession; les cours coloniaux de Lyon sont destinés seulement à ajouter quelques connaissances spéciales; 2<sup>o</sup> cet enseignement s'adresse surtout aux jeunes gens qui ont déjà un emploi dans les affaires, et sont en contact journalier avec les réalités de la vie économique, mais qui, ayant de l'ambition, veulent échanger la situation médiocre dans laquelle ils vivent contre une autre aux co-

lonies, demandant plus d'initiative, plus d'énergie, mais devant être plus rémunératrice.

On conçoit, par cet exposé, que l'enseignement colonial de Lyon a surtout pour but de préparer des colons pour l'Extrême-Orient; et, comme le faisait remarquer M. Chailley-Bert au cours du Congrès, le nombre des Français appelés à se créer une situation dans nos possessions asiatiques ne devant s'élever sans doute pas à plus de 40.000 (les Anglais aux Indes ne sont que 40.000), il faut rechercher plutôt la qualité que la quantité. Dans ces pays surpeuplés, le Français, l'Européen ne peut assumer qu'un rôle de direction; il ne peut travailler de ses mains, à cause du climat d'abord, et aussi en raison du bon marché, et de l'habileté de la main-d'œuvre qui défie toute concurrence.

Le but de l'enseignement colonial en France, au moins pour les pays d'Extrême-Orient, est donc, à l'heure actuelle, de former de bons chefs d'exploitation, des chefs d'usine, des chefs de culture, des hommes réunissant peut être encore plus de qualités morales que de connaissances spéciales, des hommes ayant du caractère, de l'énergie, de la conscience; car, livrés à eux-mêmes, dans des pays lointains, ils ont besoin d'une grande dose d'énergie pour résister à l'influence déprimante du climat. Ces desiderata ne peuvent être remplis que grâce à une réforme profonde de nos méthodes d'éducation. M. Chailley-Bert a insisté sur une idée qui lui est chère, à savoir qu'il ne faut pas envoyer aux colonies des hommes possédant des capitaux insuffisants. Il n'est pas nécessaire que les capitaux dont ils disposent leur appartiennent — cette condition écarterait les meilleurs colons — mais il faut que les capitalistes de la métropole soient moins craintifs à l'égard des entreprises coloniales, et qu'ils se décident à confier leurs fonds à des hommes ayant déjà fait leurs preuves aux colonies et reconnus aptes à faire fructifier les capitaux de ceux qui ne veulent ou ne peuvent s'expatrier.

Ces conclusions développées par des personnalités, comme M. Isaac et M. Chailley-Bert, ayant en matière coloniale une compétence toute spéciale, ont été approuvées dans leur ensemble par le Congrès, qui a vu, dans cette orientation nouvelle donnée à la jeunesse, un moyen de la soustraire à l'influence déprimante de nos luttes intérieures et au pessimisme. Il y a encore un bel avenir dans nos colonies, et surtout peut-être en Extrême-Orient, pour les jeunes gens qui ne craignent pas de se donner de la peine. Mais il faut aussi que les familles ne les détournent pas de cette voie, et c'est là peut-être que se dressent les plus grands obstacles.

Si l'enseignement colonial, le recrutement et la formation des sujets coloniaux ont occupé une partie des séances du Congrès et ont donné lieu à des discussions très intéressantes, nous devons ajouter que l'organisation de la famille indigène, dans nos différentes possessions, a fait l'objet de monographies très étudiées: du Père J.-B. Pascal, *Sur la désorganisation de la famille afri-*

*caine*; de M. Durand, *Sur la famille malgache*. M. Dybowski, le savant inspecteur général de l'agriculture coloniale, a entretenu le Congrès des diverses formes de la colonisation agricole et de leur adaptation à la famille. Il a complété sa communication en faisant visiter aux congressistes le Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, dont il est le fondateur et très habile directeur.

En ce qui concerne plus spécialement l'Asie, deux communications méritent d'être signalées: 1° M. Jules Leclercq, président de la Société belge d'Economie sociale, a traité la famille javanaise et l'organisation collectiviste de la commune à Java; 2° M. Edmond Delaire, ancien architecte du gouvernement à Pnom-penh, s'est occupé de la famille et des communes en Indo-Chine.

M. Leclercq a montré qu'à Java le système foncier comprend des possessions communales et des possessions individuelles. Tous les ayants droit de la *dessa* (commune javanaise) possèdent conjointement les terres: la propriété est collective. Personne n'a de droits particuliers sur la terre qu'il exploite, mais tous ont des droits collectifs sur l'ensemble des terres. C'est la forme primitive de la propriété, analogue au mir russe, et qui s'est perpétuée à Java plus que partout ailleurs.

M. Leclercq, qui a vu de près les résultats obtenus par ce mode d'exploitation de la terre, se rapprochant de celui préconisé par les collectivistes modernes, estime que l'organisation javanaise est loin de réaliser l'âge d'or pour les pauvres habitants de l'île, assujettis à un labeur énorme. Si la récolte a été mauvaise, ils doivent emprunter à des taux usuraires (l'intérêt « modéré » représente là-bas du 6 0/0 par mois!); même en temps ordinaire, ils contractent vis-à-vis des cabaretiers des dettes considérables. Aussi, pendant plusieurs mois de l'année, sont-ils forcés de s'adonner à des travaux de vannerie ou de s'engager comme ouvriers dans les sucreries, pour pouvoir payer la rente de la terre (*land rent*).

En présence du tableau fait par M. Leclercq, on peut s'étonner que les Hollandais, si experts en matière de colonisation, n'aient pas cherché à modifier un régime aboutissant à l'égalité dans la misère; mais, si les progressistes réclament la destruction de la *dessa* javanaise, les conservateurs la défendent par crainte d'une révolution agraire: il faut toujours craindre de toucher aux choses de la terre.

M. Edmond Delaire, qui a pu étudier sur place l'organisation et les coutumes de la famille cambodgienne, a fait une très intéressante communication, où il a relaté le résultat de ses observations sur ce point.

Au Cambodge, où il n'y a ni classes, ni castes, ni aristocratie héréditaire, la famille est le seul élément social, comme en Chine. Le mariage semble une institution uniquement familiale; le lien conjugal résulte expressément du consentement des père et mère accordé suivant les formes traditionnelles et symboliques. La polygamie est, il est vrai, autorisée par la loi, qui reconnaît trois catégories d'épouses, mais elle n'est exercée en

fait que par quelques grands personnages. Le divorce est légal : le cas le plus fréquemment admis est celui par consentement mutuel, souvent pour cause de stérilité.

Les mœurs cambodgiennes sont particulièrement douces ; mais, par contre, le tempérament national est apathique, peu disposé au travail ; les besoins sont insignifiants, les dépenses d'habitation et de vêtement sont réduites au minimum. Dans un budget de famille aisée, d'après M. Delaire, les frais annuels d'habillement pour la mère et les enfants n'ont pas atteint 30 francs.

Malgré la douceur des mœurs, dit M. Delaire, l'esclavage subsiste encore au Cambodge : il est d'institution immémoriale. Les prisonniers de guerre, les sauvages des contrées voisines enlevés de force, les descendants des criminels, formaient jadis une classe d'esclaves cruellement traités ; ils ont aujourd'hui disparu. L'esclavage domestique pour dettes subsiste encore : le débiteur se place, lui et sa famille, en gage chez le créancier, dont il devient le serviteur esclave. En principe, l'esclavage domestique peut toujours se racheter : dans la pratique, le salaire qui lui est attribué ne payait que les intérêts de la dette : donc, pas d'amortissement. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine a obtenu du roi l'abolition progressive de l'esclavage au Cambodge. Il faut espérer que cette réforme sera accomplie avec prudence : l'exemple de Madagascar sera, pensons-nous, une leçon pour ceux qui croient pouvoir d'un trait de plume, modifier les mœurs séculaires d'un peuple, sans apporter des troubles graves dans sa vie intime. Toujours est-il que la situation actuelle des esclaves semble supportable ; le principal inconvénient de l'institution semble être d'encourager la paresse aussi bien chez le maître que chez l'esclave.

L'apathie de la race indigène est une des principales raisons pour lesquelles les Chinois immigrent en très grand nombre en Cochinchine et au Cambodge, où ils fournissent une main-d'œuvre bon marché et apte à tous les travaux. M. Delaire a donné des indications très précises sur le fonctionnement des congrégations de Chinois dans le delta du Mékong.

Lorsqu'un Chinois débarque à Saïgon, il s'adresse à un Bureau central d'émigration, qui le met en rapport avec la congrégation de la province dont il est originaire. Chaque congrégation est une sorte de syndicat, englobant tous les Chinois d'une même province de Chine, qui résident en Cochinchine, quelle que soit leur profession (maçon, menuisier, portefaix, blanchisseur, domestique, etc.) : — elle se charge d'hospitaliser les nouveaux débarqués jusqu'au moment où ils ont trouvé du travail, — leur fait au besoin des avances pour achat d'outils, de graines, avances remboursées sur les salaires ultérieurs, — enfin, c'est elle qui sert d'intermédiaire entre ses affiliés et le gouvernement français. Lorsqu'un Chinois a commis un délit, c'est la congrégation à laquelle il est affilié qui le fait rechercher et doit le livrer à l'autorité judiciaire. Cette organisation fonc-

tionne aussi bien dans nos possessions que dans les colonies anglaises ; elle rend de grands services, en laissant aux Chinois plus de liberté dans leurs coutumes, tout en leur inspirant la crainte salutaire des chefs de la congrégation, leurs compatriotes, qui exercent sur eux une surveillance active, pour n'avoir pas à encourir de reproches du gouvernement français.

La place nous manque pour signaler les nombreux et intéressants rapports lus au Congrès et les discussions auxquelles ils ont donné lieu. Mais le fait qu'une société s'occupant exclusivement d'études sociales a consacré une session entière à des questions coloniales montre combien celles-ci intéressent l'opinion de tous ceux qui ont souci de l'avenir du pays.

J. FRANCONIE.

LA

## SITUATION DANS LE SUD DE LA CHINE

La situation dans le sud de la Chine continue d'être très peu satisfaisante. L'anarchie est maîtresse de toutes les provinces méridionales ; les émeutes qu'on voulait nous représenter comme locales et insignifiantes ont pris des proportions d'insurrection dont nous avons le devoir de reconnaître la gravité.

Une remarque s'impose d'abord à tout esprit critique ; l'étude très pénible des faits au travers des dépêches les plus contradictoires nous montre avec une crudité toujours plus grande qu'il serait temps que nous eussions, en Extrême-Orient, une presse puissamment organisée, un service de renseignements absolument sûr et français. Jamais en effet nous n'avions été inondés de nouvelles plus tendanciennes que le mois dernier. Il est véritablement urgent que cet état de choses déplorable prenne fin. Si, dans un pays où les faits eux-mêmes sont difficiles à contrôler, d'ingénieux politiques déforment la vérité au gré de leurs désirs ou de leurs besoins, il pourrait arriver que l'opinion française fût, par la suite, dangereusement égarée, et pourtant l'opinion publique est une force impérieuse qui doit être de jour en jour plus éclairée.

C'est ainsi qu'on a essayé de nous faire croire que la révolte du Kouang-si était terminée. Le *Times* se faisait du moins télégraphier de Chang-hai à la date du 9 mai :

« Ouang-Tchih-Tchoun, gouverneur du Kouang-si, a fait savoir hier télégraphiquement aux commissaires chargés de la revision des traités que la rébellion dans la province est terminée. La répression semble avoir été opérée sans effusion de sang. »

Tout semblait pour le mieux dans le meilleur des mondes ; malheureusement, le 5 juin, l'Agence

*Reuter* recevait de Changhaï la dépêche que nous transcrivons ci-dessous :

« En raison de la crise grave que traverse la province du Kouang-si, le nouveau vice-roi de Canton, Tchen-Choun-Hsouan, se rend directement de Chin-kiang à Hong-kong par bateau à vapeur, sans s'arrêter à Changhaï ».

C'est un son de cloche bien différent du précédent et malheureusement nous sommes tout disposé à croire que nous venons d'entendre un écho sincère de ce qui se passe dans le sud de la Chine. Les journaux de l'Indo-Chine qui nous ont été apportés par le dernier courrier nous signalent, en effet, que, juste au moment où le grand journal de la Cité insérait la nouvelle que nous avons reproduite, le général Coronat, commandant supérieur des troupes du Tonkin, accompagné du colonel Bataille et de son officier d'ordonnance M. Saint-Billotte, était en tournée d'inspection vers Lang-son et la frontière chinoise. Le général voulait installer des postes destinés à garantir la sécurité sur cette partie de la frontière où furent tués, ces mois derniers, un sergent français et plusieurs tirailleurs.

Les mouvements que nous constatons sur notre propre territoire nous autorisent à conclure qu'ils ne sont que la lointaine répercussion d'une agitation violente qui peut, à bon droit, nous préoccuper.

Il ne faut malheureusement pas espérer la fin de cette crise avant que la famine qui sévit au Kouang-si soit terminée. Il faut savoir attendre sans nervosité la récolte prochaine, qui, si elle est satisfaisante, pourra seule enrayer les progrès effrayants des sociétés secrètes. Il semble que nous soyons disposés à le faire; nous nous bornerons, ainsi que nous le disions dans le dernier Bulletin, à surveiller étroitement notre frontière. La certaine presse qui affectait de croire à la possibilité d'une intervention française au Kouang-si peut conserver sa sérénité. Nous n'avons nullement l'intention de nous lancer dans une politique d'aventures. Il est impossible cependant de laisser passer sans protestation le système fantaisiste de documentation que nous venons d'indiquer et qui consiste à donner de l'autorité aux nouvelles rassurantes lancées par des fonctionnaires aux abois, en accueillant ces inventions dans un des plus grands journaux du monde.

Le correspondant du *Times* à Pékin a lui-même essayé d'atténuer l'impression qu'aurait pu laisser dans les esprits d'Europe la révolte du Yunnan.

L'émeute semble avoir éclaté vers le milieu de mai et avoir porté surtout sur Yunnan-fou et Li-nan-fou. Le *Times* reproduisait aussitôt un télégramme qui ne manquait pas de scepticisme :

« La *Gazette de Pékin* d'hier soir contient un édit publié par déférence pour la légation de France et annonçant que la ville de Li-nan-fou a été non seulement investie, mais prise. L'édit est de genre connu. Il ordonne que la révolte soit immédiatement réprimée et que les fonctionnaires responsables soient punis. »

Nous avons savouré « la déférence » qu'on a eue envers notre légation, mais nous avons également admiré la finesse politique du journaliste anglais qui habilement, vers la fin de sa dépêche, se ménageait une porte de sortie, en câblant :

« On pense que le mouvement n'est pas dirigé contre la dynastie, mais ne représente qu'une émeute purement locale de cette population turbulente des mines d'étain de Kochiou qui avait, le 22 juin 1899, envahi Mong-tsé, avait démoli l'établissement des douanes et mis à sac le consulat français. »

Le 28 mai, le *Times* recevait de Pékin un autre télégramme où les déclarations du ministre chinois des Affaires étrangères étaient présentées avec déjà plus de sérieux.

« Le Ouai-wou-pou, y disait-on, a avisé les ministres intéressés qu'il avait reçu des nouvelles rassurantes du Yunnan. Le ministère rappelle que Li-nan-fou, bien que préfecture, est une ville pauvre dont la population est peu nombreuse; que ses habitants sont toujours plus ou moins mécontents et que le nombre des rebelles qui ont pris la ville ne dépasse vraisemblablement pas deux cents. Ces rebelles sont de simples mineurs et le mouvement ne semble pas avoir de caractère antidynastique.

« Le ministère déclare que l'on ne croit pas que les étrangers soient exposés à un danger quelconque, la ville de Li-nan-fou étant éloignée de la route principale entre la ville de Yunnan et la frontière française que fréquentent les ingénieurs français.

« Finalement, le ministère affirme que l'on n'aura pas de peine à réprimer les troubles.

« C'est ainsi que le gouvernement chinois cherche à parer à l'impression qu'avait laissée la publication, dans la *Gazette officielle*, des nouvelles inquiétantes provenant du Yunnan. »

Le Ouai-wou-pou perdait son temps, car nous apprenions avec une certaine émotion, par un télégramme de Saïgon en date du 1<sup>er</sup> juin, que M. Beau, dont l'arrivée en Cochinchine était attendue, était retenu au Tonkin par des nouvelles graves du Yunnan.

La même dépêche annonçait que deux cents nationaux étaient bloqués à Yunnan-fou et à Mong-tsé. Le fait a été confirmé par un télégramme *Reuter* de Hong-kong, daté du 2 juin.

Les événements se précisaient. Le correspondant du *Times* devint alors subitement grave et nous exhorta au calme; vingt-quatre heures avant que l'*Agence Reuter* ne télégraphiât de Hong-kong que les rebelles avaient « cerné Yunnan-fou et Mong-tsé et que les communications avec le Tonkin étaient interrompues », le *Times* recevait de Pékin l'avis suivant :

« Les communications télégraphiques sont rétablies entre le Tonkin et la province du Yunnan. Le consul de France à Mong-tsé et le consul général de la ville de Yunnan annoncent que l'ordre renaît. On mande que Li-nan-fou est repris; cette nouvelle n'est pas encore définitive- »



ment confirmée. On avait attaché une importance exagérée à ces désordres qui ne se rapportent nullement aux troubles du Kouang-si. »

Tout redevenait pour le mieux dans le meilleur des mondes asiatiques.

Nous espérons bien que les communications avec le Tonkin sont, à l'heure actuelle, effectivement rétablies et que la rébellion est en bonne voie d'apaisement; mais nous ne pouvons nous empêcher d'être un peu étonné de ces assurances qui nous viennent avec tant de prodigalité par des feuilles anglaises.

Ceci nous semble d'autant plus suspect qu'un événement, insignifiant en apparence, rapporté par le *Times* lui-même nous a permis de juger, une fois de plus, combien nous devons être vigilants dans ces provinces du Yunnan, du Kouang-si et du Kouang-toung, qui forment comme le boulevard de notre colonie indo chinoise. Il nous a paru que l'on ne cherchait qu'un prétexte pour contester nos droits les plus solennellement établis. La crainte seule que nous pourrions tirer quelque profit des troubles actuels a peut être été l'unique cause de ces nouvelles tendancieuses que nous signalions dans le dernier Bulletin et que nous constatons encore cette fois-ci.

L'incident auquel nous faisons allusion a été raconté en ces termes par le *Times* :

« Ouang-Tchih-Tchoun, gouverneur du Kouang-si, a signé, d'accord avec la maison allemande Carlowitz, de Changhaï, un contrat d'emprunt de 300.000 taëls, dont un tiers en argent comptant et le reste en machines et en armes. On devait demander aux ministres étrangers une dispense spéciale tendant à autoriser les importations d'armes avant le 25 août, date de l'expiration de l'interdiction qui pèse, conformément aux termes du protocole de paix, sur les importations de cette nature.

« Quoique le montant de cet emprunt soit peu considérable, le fait même que les Français s'y opposent soulève une question intéressante. Le ministre chinois des Affaires étrangères a adressé, le 4 décembre 1901 et de nouveau au mois de novembre dernier, aux ministres étrangers, une note circulaire dans laquelle le gouvernement chinois repousse la responsabilité de tout emprunt contracté par un fonctionnaire provincial qui n'aurait pas reçu préalablement son approbation.

« Le gouvernement chinois a refusé d'autoriser l'emprunt Carlowitz, sur les instances sans doute de la légation française. »

Dans le corps de la dépêche, le journaliste anglais donnait les développements suivants :

« La France s'opposera à ce que l'autorisation impériale, qui comporte une garantie impériale, soit accordée à aucun emprunt contracté par des fonctionnaires de provinces limitrophes de l'Indo-Chine française auprès d'une tierce puissance. Dans le cas où des mines seraient engagées comme garantie d'un semblable emprunt, la France s'y opposerait énergiquement, donnant comme motif que le gouvernement chinois, dans

une dépêche qu'il adressa le 12 juin 1897 à M. Gérard, s'engagea à recourir pour l'exploitation des mines du Kouang-toung, du Kouang-si et du Yunnan au concours des Français.

« La France déclare qu'en vertu de l'engagement pris par la Chine, aucune mine du Kouang-toung ni du Kouang-si ne saurait servir de garantie pour un emprunt extérieur sans autorisation préalable du gouvernement français.

« En d'autres termes, la France réclame des droits miniers exclusifs dans ces deux dernières provinces méridionales, droits tout aussi complets que ceux que l'Allemagne s'est assurés dans le Chan-toung.

« Les autres puissances n'ont pas accepté les réclamations françaises. »

Précédemment le correspondant du *Times* avait eu soin de faire observer que « la convention du Siam du 15 janvier protège les intérêts anglais du Yunnan. »

En résumé cet incident, auquel on doit attacher une très grande importance peut se résumer aux quatre termes suivants :

1° Une maison allemande a voulu prêter de l'argent au gouverneur du Kouang-si;

2° Cet emprunt devait, selon toute apparence, être garanti par une ou plusieurs concessions minières;

3° La France s'est opposée à cet emprunt en se basant sur des conventions préexistantes;

4° Les puissances n'ont pas accepté les réclamations françaises, mais le gouvernement chinois en a cependant reconnu le bien fondé, puisqu'il a refusé d'autoriser la convention Carlowitz.

On se trouve, en somme, en présence d'événements très simples à expliquer quand on veut bien se donner la peine de les examiner impartialement.

La politique de l'Europe à l'égard de la Chine a subi, dans ces dernières années, une modification qui a, semble-t-il, jeté une certaine confusion sur toutes les questions. On a abandonné peu à peu le système des sphères d'influence, pour préconiser le régime de la porte ouverte. Il s'ensuit que l'attitude des différentes puissances vis-à-vis de l'Empire du Milieu a changé brusquement avec les principes de la politique Sino-Européenne. On paraît nous soupçonner de ne pas vouloir loyalement suivre la directrice nouvelle à laquelle on s'est arrêté, et en cela on se trompe grandement. Nos actes ont toujours eu pour but de consolider l'entente internationale en Extrême-Orient. Nous avons mis une scrupuleuse honnêteté dans nos rapports avec tous ceux que nous coudoyons dans le monde jaune. Mais de tout ceci, il ne résulte pas que nous devons abandonner les avantages que nous avons recueillis il y a quelques années, sous le vain prétexte qu'ils ont été obtenus sous un régime qui n'est plus accepté actuellement. De même que nous sommes prêts à exiger de toutes les chancelleries le maintien de la porte ouverte, nous sommes résolus à ne pas laisser méconnaître tous les droits

qui nous ont été formellement reconnus antérieurement. Il serait vraiment trop facile aux puissances, qui se trouveraient à tort ou à raison lésées par l'un ou l'autre des deux grands principes directeurs de la politique Sino-Européenne, de se déclarer pour l'un ou pour l'autre suivant les intérêts du moment et les besoins de l'heure présente.

Les grandes puissances et la Chine elle-même peuvent être assurées que nous ne consentirons jamais à déchirer des traités positifs et à renoncer à des promesses formelles pour le plaisir de leur démontrer que nous sommes de fervents adeptes du système de la porte ouverte. Nous maintiendrons la porte ouverte, mais nous devons aussi maintenir nos droits.

RENÉ MOREUX.

## LES TURKMÈNES

ET

### LES INDUSTRIES BUISSONNIÈRES

Les Russes sont très fiers de leurs « industries buissonnières ». Ils appellent ainsi toutes les petites industries villageoises auxquelles les paysans s'adonnent dans leurs propres foyers. L'administration de chaque province s'y intéresse vivement; elle les favorise, elle les encourage, et pour contribuer plus activement à leur développement, elle a créé des écoles d'industries buissonnières, où l'on apprend à lire, à écrire et à compter, et où l'enfant peut se préparer au métier qu'il désire adopter. Près de chaque école se trouve un petit musée comprenant un exemplaire de chaque objet fabriqué par les élèves, et parfois même un magasin ouvert à tous les acheteurs.

A l'Exposition de 1900, derrière le grand pavillon Sibérien, une petite exposition d'industries buissonnières avait été créée. Ouverte sous le patronage de la grande-duchesse Elisabeth Fedorowna, sœur de l'impératrice de Russie, cette exposition n'eut pourtant qu'un demi-succès, bien qu'elle méritât un tout autre accueil; mais elle était mal placée, à l'écart et dans un passage étroit: elle resta presque inaperçue, et bien rares sont les Français qui se la rappellent encore.

Il y a peu de chefs-lieux de province en Russie qui n'aient pas encore eu leur exposition buissonnière et, en 1902, une exposition nationale très intéressante fut ouverte à Saint-Pétersbourg sous la direction très éclairée de M. Konstantin Vassilievitch Nikolaevski qui fut, en 1900, l'organisateur de l'exposition d'Asie. Les objets envoyés par les provinces de Perm, de Vladimir, du Iaroslav et surtout de Viatka furent à juste titre très admirés.

Lorsque les paysans russes commencèrent à émigrer en Asie, ils apportèrent dans leurs nou-

velles résidences, avec les costumes et les habitudes, les industries spéciales à leurs villages d'Europe. Ils virent aussi travailler les indigènes devenus leurs voisins et apprirent des arts nouveaux de ceux-ci, qui de leur côté essayèrent souvent d'imiter les nouveaux arrivants. Les industries buissonnières des indigènes — il faut le dire à l'honneur de la Russie — ont été encouragées et soutenues dans les administrations régionales comme celles qu'entreprenaient les paysans. Si ceux-ci sont restés les maîtres dans la plupart des industries villageoises, il y a pourtant des objets qu'ils ne sauront jamais fabriquer comme les indigènes: les tapis, par exemple. Dans le district de Tumène, dans le bassin de l'Ob, les paysans fabriquent tous les ans un grand nombre de tapis grossiers, connus en Sibérie et en Russie orientale sous le nom de tapis de Tumène. Les villages du district vendent chaque année en moyenne 50.000 tapis, payés environ 300.000 francs.

Presque tous les indigènes de Sibérie et du Turkestan fabriquent des tapis; on peut en admirer de très beaux chez les sultans kirghizes, nomades dans les grandes steppes de l'Irtych et du lac Balkhach, chez les commerçants Sartes de Tachkent, de Vierny et d'Aoulé-Ata; cependant la palme reste encore aux Turkmènes de la Transcaspie, d'où viennent bien des tapis merveilleux qu'achètent les Parisiens par l'entremise du Louvre et du Bon Marché.

Les Turkmènes ou Turcomans, qui les fabriquent, forment la majorité de la population indigène de la Transcaspie; ils sont, dans cette province, aujourd'hui environ 250.000 individus, c'est-à-dire 80 0/0 de la population indigène totale. Avec ceux des autres tribus qui habitent les provinces voisines et le khanat de Khiva, leur race peut être évaluée à près d'un million d'âmes: ils forment de nombreuses peuplades, divisées en tribus, partagées elles-mêmes en clans qui se subdivisent à leur tour en groupes et en familles.

Avant l'occupation russe, les Turkmènes vivaient libres sans reconnaître aucune autorité, sauf peut-être celle du sirdar, qui à la tête de quelques centaines de cavaliers allait de temps à autre piller les pays voisins. S'attaquer aux Persans, les voler, dévaster leurs villages, était, d'après eux, faire œuvre pie et agréable à Dieu. Encore aujourd'hui voler un cheval à son voisin n'est pas voler, mais faire preuve de qualités guerrières: le volé n'est pas parfois sans admiration pour son voleur.

Les Turkmènes ont pourtant beaucoup de sang persan dans les veines, bien qu'ils ne veuillent pas en convenir. Un grand nombre d'entre eux, trop pauvres pour acheter une femme de leur race, partaient jadis jusqu'à la frontière et revenaient, tenant renversée sur leur selle la jeune Persane qu'ils avaient enlevée et dont ils faisaient leur épouse.

« Comment peut-on s'entendre avec une femme dont on ne connaît pas la langue? » dis-je un jour à l'un d'eux.

— « On n'a pas besoin de parler pour faire métier de femme et mari, » me répondit tranquillement

un vieux Turkmène. « Et c'est toujours un avantage que d'avoir une femme qui ne parle pas. »

Le type turcoman est souvent très beau : il y en eut un superbe et très pur exemplaire à l'Exposition de 1900. C'était un soldat de Transcaspië qui faisait chaque jour la joie et l'admiration du public et des photographes, quand il se tenait debout, en grand uniforme, devant la porte du pavillon de la Russie d'Asie : il s'apercevait d'ailleurs de son triomphe dont il ne jouissait pas modestement. A la fin de l'Exposition, il avait encore sa mine altière, mais des succès de toute nature l'avaient visiblement fatigué. Non loin du pavillon russe se trouvaient en effet des Andalouses, beaucoup d'Andalouses, dont il avait fait la conquête et parmi lesquelles il semblait régner : elles étaient trop nombreuses, et au bout de six mois, le Turkmène chassait toujours, mais avec une évidente lassitude, sur les territoires espagnols.

Un Turkmène a d'ordinaire le front large ; les yeux sont brillants, le nez petit et assez souvent aquilin ; la bouche est bien dessinée, mais les lèvres sont grosses, la barbe est très noire et les cheveux sont épais ; l'individu est grand, très svelte et d'une incomparable souplesse. Cavalier merveilleux, il monte d'admirables bêtes. Le cheval turcoman rappelle beaucoup le cheval arabe dont il possède toutes les qualités ; il est rapide, ses formes sont gracieuses, mais il ne peut être employé que comme cheval de selle ; il fait beaucoup plus d'effet que le cheval kirghize, mais si celui-ci est moins beau, il est en revanche autrement robuste et rablé ; le premier fait brillamment de rapides et courtes étapes, le second est infatigable, il ne craint ni le froid ni la faim, et galope au gré de son cavalier avec une incomparable endurance.

Au point de vue du genre de vie, il faut diviser les Turkmènes en trois groupes : les sédentaires, les nomades et les demi-nomades. Les premiers vivent dans les oasis du désert et quelquefois dans des villages créés dans la steppe et entourés de jardins et de champs ; les demi-nomades émigrent en hiver ; les véritables nomades au contraire voyagent presque constamment, ils mènent de puits en puits, de prairie en prairie, à la façon des Kirghizes, leurs troupeaux composés de chevaux, de gros et menu bétail, et de chameaux. Ils sont pleins de mépris pour ceux de leurs frères qui ont abandonné pour l'agriculture la vie de conducteurs de troupeaux. Les cultivateurs sont, à les en croire, des gens méprisables et bons à être volés : les nomades le prouvent bien et souvent aux sédentaires. Tandis que ces derniers habitent des maisons, peu confortables d'ailleurs, construites en terre glaise ou en briques non cuites, très rarement en bois, le nomade conserve la tente de feutre et de treillage telle que la connaissent tous les peuples errants de l'Asie. La tente des Turkmènes est simplement un peu plus aplatie que celle des Kirghizes de l'Oural ou de l'Irtych, beaucoup plus que celle des Kara-Kirghizes du bassin du Tchou et du lac Issyk-koul.

Dans chaque campement, il n'y a d'ordinaire que cinq ou six tentes, que cinq ou six « yourtes », pour leur donner leur nom habituel, mais qui n'est pourtant pas l'expression dont se servent les Kirghizes ou les Turcomans.

La tente, comme la yourte kirghize, est formée de treillages placés en rond et attachés solidement les uns aux autres, et de longues gaules sur lesquelles est jeté le feutre. Un système de ficelles permet d'écartier, à la partie supérieure de l'édifice, un bout du feutre. Le jour entre par cette ouverture, et la fumée du foyer peut ainsi insuffisamment sortir. La femme, ou les femmes, — car les Turkmènes sont polygames, — se tiennent en face de la porte sur une estrade très basse ; elles ne cachent pas leur visage lorsqu'entre un étranger. Pourtant elles se voilent parfois devant les vieillards, à qui il est toujours inconvenant de faire voir une femme. A gauche de l'entrée sont des malles, des couvertures ouatées, des coussins rembourrés de duvet de cygne et d'oie sauvage, oiseaux si nombreux dans les steppes d'Asie. C'est dans cette partie de la yourte que sont réservées, à côté du maître de maison, des places pour les hôtes invités ou inattendus à qui on offre, dès leur arrivée, du thé, du koumys (lait de jument fermenté) et quelques morceaux bouillis de cheval ou de mouton. A droite de l'entrée sont les instruments de ménage et de cuisine, des pots en terre ou en écorce, des cordes en crins de cheval, des courges servant de gourdes pour l'eau, pour le lait, pour l'eau-de-vie, des harnais, des cuillers et des louches en bois, et enfin l'énorme sac, appelé saba, en peau de jument dans lequel fermente le koumys. Le sol de la yourte est couvert de petites carpettes et de morceaux de feutre gras, sales et noircis, dans lesquels se promènent des puces et des poux affamés prêts toujours à faire bon accueil aux voyageurs. Ceux-ci sont toujours les très bienvenus, qu'ils frappent à la porte d'un sédentaire ou qu'ils s'arrêtent devant la tente d'un nomade. L'hospitalité qu'ils reçoivent est toujours large et bienveillante ; nul n'est meilleur et plus fidèle à ses hôtes qu'un musulman d'Asie.

Les agriculteurs semblent être aujourd'hui presque aussi nombreux que les nomades ; et franchement les Turkmènes se sont montrés très courageux dans leurs premières tentatives d'exploitation agricole. Ils avaient tout à faire, tout à apprendre. Les terres cultivables, en Transcaspië, ne sont pas très nombreuses et ils ont dû faire de grands travaux d'irrigation pour amener l'eau jusqu'aux terres cultivées. Ils ont détourné les eaux de quelques fleuves en creusant de profonds canaux. Comme tout le monde ne pourrait prendre de l'eau le même jour, chaque famille tire au sort pour savoir quel jour elle aura droit à l'eau d'irrigation. Parfois il faut élever les eaux au moyen de pompes, très primitives, mais assez ingénieusement construites, actionnées le plus souvent par des animaux, identiques à celles qu'on employait jadis en Egypte.

Les Turkmènes arrosent leurs champs, puis ils

labourent avec une charrue primitive, attelée de chevaux ou quelquefois même de chameaux. On n'amende pas les terres qui vont être ensemencées. Près des villes, si l'on dispose abondamment d'eau et de fumier, les ensemencements se succèdent sur la même terre sans interruption ; mais le plus souvent on s'en tient au système des jachères alternées. On peut dire que, sauf dans les plantations de coton où les paysans russes se servent d'instruments perfectionnés, les moyens de culture sont semblables à ceux qui servaient il y a mille ans. On cultive le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le riz, le tabac, le sarrasin, etc. Les jardins des indigènes sont, en général, entourés de murs en terre glaise, le long desquels poussent des saules et des peupliers. On y trouve de la luzerne, des melons et des pastèques.

Les Turkmènes sédentaires ont des troupeaux bien moins importants que ceux des nomades ; malheureusement pour ceux-ci, les épidémies sont nombreuses qui déciment les troupeaux, et en outre, à la fin de l'hiver, il y a trop souvent un verglas si épais que les bêtes ne peuvent le briser et mettre à découvert l'herbe qu'il recouvre ; elles meurent alors de faim, et en quelque jour un riche propriétaire peut se trouver ruiné. Les Turkmènes sont habitués à tous les mécomptes, et ils les supportent assez philosophiquement.

Les troupeaux restent toute l'année au grand air et leurs propriétaires ont le tort de ne jamais faire de provisions d'herbes pour l'hiver, ce qui leur serait pourtant souvent facile. Les juments errent sous la conduite d'un étalon, qui les guide et qui les défend ; lorsqu'elles mettent bas, on laisse les petits au haras ; les mâles sont souvent vendus ou mangés, mais les femelles sont destinées à devenir des reproductrices ; leur lait forme d'ailleurs la nourriture essentielle du nomade.

On élève beaucoup moins de gros que de menu bétail, et c'est celui-ci qui est la vraie richesse du Turkmène. Il y a en Transcaspié deux races de moutons : d'abord la race Karakoul, qui fournit à l'Europe tant de belles peaux d'agneaux, noires et frisées. On sait que, pour avoir de belles fourrures, dites d'Astrakhan, on tue la mère quelques jours avant la naissance présumée du petit. L'autre race est la race Kourdiouk ; c'est celle des brebis à énorme et large queue : la chair en est grasse, mais savoureuse. La queue est si lourde qu'en été les bêtes peuvent à peine marcher ; elle est une sorte de dépôt de graisse et de matières nutritives en réserve pour l'hiver ; ces matières passent alors dans l'organisme des animaux et la queue au printemps n'est plus qu'une poche vide qui pend et se balance entre les jambes des moutons. Ce même phénomène d'ailleurs se produit dans l'Asie Centrale pour la bosse du chameau. La queue pleine de graisse, après un été pendant lequel les bêtes se sont bien rassasiées, pèse jusqu'à seize kilos. Rien que dans la province de Transcaspié, il y a deux millions et demi de têtes de menu bétail.

Les Turkmènes ont beaucoup de chameaux, les uns à une bosse, les autres à deux. Le chameau à une bosse est le plus apprécié, bien qu'il ne supporte pas très bien le froid. On sait combien le chameau est endurant et quels services il peut rendre aux caravanes. Il porte facilement des charges de 250 kilogrammes. Les Turkmènes passent dans les naseaux de la bête une corde qui la blesse ; le chameau est facile alors à maintenir, mais dans les caravanes que le voyageur rencontre, la plupart des chameaux s'avancent les narines ensanglantées.

Les industries buissonnières — pour leur conserver encore le mot pittoresque que leur donnent les Russes — sont très importantes chez les Turkmènes : elles dérivent directement de leurs coutumes, de leur façon de vivre et de leur caractère de conducteurs de troupeaux. Le pays est resté fermé longtemps à toute influence étrangère, à toute civilisation nouvelle, et les industries buissonnières se sont adaptées aux mœurs, aux besoins et aux productions des indigènes. Tout ce dont se servent les nomades — ustensiles de ménage, matériel de campement, feutre, tapis, harnais — est fabriqué par eux ; les Turkmènes devenus sédentaires et qui consacrent tout leur temps à l'agriculture, abandonnent peu à peu les industries de jadis et achètent aux nomades tous les objets dont ils ont besoin.

Au point de vue de l'exportation, les objets fabriqués les plus importants sont les feutres et les tapis. La fabrication n'a pas évidemment le caractère d'une industrie manufacturière ; les travaux se font généralement sous la tente ; ils occupent le maître et plus souvent la maîtresse du logis, car les Turkmènes préfèrent le repos au travail et sont persuadés que le devoir d'une ménagère est au contraire de ne jamais se reposer. Il serait difficile d'évaluer le nombre de feutres fabriqués par les Turkmènes. La consommation en est très grande. C'est pour l'indigène un objet de première nécessité : les feutres servent de sacs, de tapis et, chez les pauvres, voire même de couvertures. Les tentes enfin sont entièrement recouvertes de feutre, et un riche Turkmène aime à habiter une tente dont le feutre est éclatant de blancheur. Les feutres des tentes sont gris le plus souvent, quelquefois blancs ou noirs ; dans l'intérieur de la tente, il y a des tapis en feutre foncé orné de dessins, la plupart rouges, jaunes ou bleus ; des feutres très blancs et plus légers servent de couverture, de housses et de tapis de selle.

Le Turkmène, pour fabriquer le feutre, se sert d'un treillage en bois ou en jonc, et s'il veut obtenir un feutre orné de dessins, il place sur certains barreaux du treillage des morceaux de laine teinte qu'il recouvre ensuite de laine de mouton bien pure, ne contenant aucun corps étranger. J'ai vu plus d'une fois tondre des moutons au mois d'août : les bêtes étaient couchées à terre, les pattes liées ; la laine qu'on leur enlevait, à l'aide de grands ciseaux et parfois de simples couteaux, était si épaisse, qu'on avait peine à y passer les

doigts. Il y a en général deux tontes par an.

Il s'exporte chaque année une assez grande quantité de feutre ; et rationnellement conduite, cette industrie pourrait donner d'admirables résultats. Malgré l'importance que conserve toujours la fabrication des tapis turcomans, l'industrie des feutres est plus considérable encore.

Les Turkmènes ne fabriquent pas de tapis dans le but d'exporter leurs produits ; ils pensent avant tout à eux et n'ont aucune idée des avantages qu'ils pourraient aisément tirer d'une exportation méthodique. Ils font des tapis, des bandes, des carpettes, des sacs, des étuis, des bourses et des objets du même genre utiles à la vie des nomades — ces derniers objets sont petits : bourses, chapeaux, sacoches — et les Turkmènes en produisent plus de 20.000 par an. Dans les provinces de Transcaspië, on fabrique par an environ 3.000 tapis ou carpettes. Les Turkmènes, surtout les femmes, sont passés maîtres en cette industrie et bien des représentants des tribus turques et arabes sont venus prendre des leçons en Transcaspië, mais ils n'ont pas atteint la même maîtrise. Toute jeune fille doit apprendre à tisser, et elle devrait avoir fabriqué elle-même tous les tapis qu'elle apporte à son mari. Les tapis turcomans se distinguent par leurs dessins harmonieux et compliqués, par leurs couleurs ingénieusement mariées, par leurs lignes fines et délicates ; on en trouve d'admirables, mais il faut chercher plus longtemps que jadis. Bien que ne travaillant pas spécialement pour l'étranger, les nomades ont dû satisfaire en effet bien des exigences ; des demandes trop nombreuses sont venues d'Europe et d'Amérique, et la qualité des tapis fabriqués y a perdu. Il est évident qu'on trouve encore de merveilleux tapis ornés de dessins anciens et faits avec des couleurs végétales, mais le prix en a considérablement augmenté.

Un connaisseur sait toujours, au dessin, à quelle tribu il doit attribuer le tapis qu'on lui présente, les dessins variant avec les tribus. Jadis les meilleurs ouvriers appartenaient aux tribus des Sariks et des Salors : ces derniers furent peut-être les créateurs de l'industrie du tapis dans le pays turcoman. Leur dessin, appelé *Salorgull* (rose de Salor), était admirable de finesse et de netteté. Les Salors ont abandonné presque complètement leur art, mais les riches nomades conservent les vieux tapis décorés de la rose de Salor et les considèrent comme les chefs-d'œuvre de leur pays. Un riche prêtre de la ville de Tchimkent m'en a montré d'admirables.

Les dessins les plus employés aujourd'hui sont connus sous les noms de rose d'Akhal et de rose d'Iomoud, et le principal rang dans la production appartient à la tribu des Sariks.

Depuis quelques années, les Turkmènes adoptent parfois des couleurs peu solides : jadis, ils se servaient toujours de couleurs végétales que les caravanes leur apportent de Perse et des Indes. Ces teintures jaunes safran et orangée leur étaient fournies, la première par une herbe, la seconde par une mousse de la steppe. Cette plante et

cette mousse poussent partout, entre la Caspienne et l'Irtych, dans les bassins de la Caspienne, de la mer d'Aral et du lac Balkhach. Pour rendre plus solides les couleurs, on met ordinairement dans la laine de l'alun, ou du suc d'écorce de grenade.

Le métier du tisserand turkmène est très simple, très primitif et très ingénieux à la fois : il se compose de quatre pieux enfoncés dans la terre, auxquels sont fixés les quatre coins du tapis. Si le tapis à fabriquer est très grand, plusieurs femmes y travaillent simultanément. J'ai vu des Turkmènes qui montraient fièrement de grands tapis entièrement faits par leurs femmes.

Les pieux supportent les bâtons auxquels doit être fixée la chaîne ; dès que celle-ci est terminée, on commence à tisser. Chaque fil est attaché à la main à la place qu'il doit occuper autour du fil de la chaîne. Lorsqu'un lais d'un demi-pouce de large est obtenu, on tond les poils avec des ciseaux spécialement faits pour cet usage.

On voit combien le travail, même le plus assidu, va lentement ; il est rare qu'une bonne ouvrière fasse plus d'un mètre carré de tapis par semaine. Acheté sur place, un mètre carré de tapis vaut de 20 à 30 francs.

La fabrication du feutre et celle du tapis ne sont pas les seules industries buissonnières des Turkmènes. La fabrication des draps et d'autres tissus grossiers, des sacs, des cordes, des filets en crins de cheval sont des industries très communes. Chose curieuse, les Turkmènes ne savent pas tisser la toile et achètent des produits russes ou persans. Les tissus de poils de chameau sont très solides et très appréciés ; on peut en voir qui sont d'une remarquable finesse. Nos musées d'arts et métiers en possèdent de très beaux. Un vêtement de cette sorte vaut de 5 à 10 francs.

On tisse aussi des étoffes de soie, demi-soie et coton : les unes sont destinées à devenir des chemises, les autres des « khalats », vêtements assez longs et ressemblant à une robe de chambre. Le métier qui sert à tisser ces étoffes est aussi simple que grossier. Il est installé sous la tente au-dessus d'un trou rectangulaire ; il se compose d'un bâton autour duquel est enroulée la chaîne de l'étoffe, d'un ros soutenu au-dessus du trou par des cordes fixées en haut de la tente et de deux subrécois, suspendus de la même façon et dirigés au moyen de deux mailles par les pieds de l'ouvrière, qui tient à la main une navette en bois avec une badine de jonc. On le voit, broches, dévidoirs, fuseaux, tout est réduit à la plus simple expression, tout est primitif et pourtant encombrant.

Les produits fabriqués ainsi sont bons pourtant. On ne saurait trop appeler l'attention sur les broderies de soie sur drap, si fines et si originales, faites par des femmes qui sont spécialistes dans cet art.

Telles sont les industries buissonnières que l'on trouve chez les Turkmènes. Je n'ai parlé que des industries exercées par les femmes : autant celles-ci sont fines et artistiques, autant les produits

fabriqués par les hommes sont grossiers et peu intéressants. Les Turkmènes sont cordonniers, potiers, tanneurs; encore se font-ils aider, même dans ces métiers, par leurs femmes. Ils sont pourtant, quelques-uns du moins, d'assez habiles orfèvres et fabriquent quelques objets d'argent.

Un étranger qui passe peut facilement assister au travail des hommes ou des femmes; mais il faut les y décider, car ils aiment mieux bavarder que travailler. Les scènes auxquelles on assiste sont parfois très pittoresques. Les hommes sont vêtus d'une chemise rouge, d'un khalat de soie et de bottes de cuir, ils portent souvent une sorte de bonnet à poil; le costume des femmes, au moment du travail journalier, est infiniment plus simple. Elles ne sont vêtues alors que d'une simple chemise et de grandes bottes. Lorsqu'elles assistent à une cérémonie quelconque, elles mettent une sorte de grand châle de couleurs éclatantes et des chaussures de cuir rouge. Elles ont de lourds colliers, des boucles d'oreille énormes et des bracelets de fer qui ressemblent à ces grossiers anneaux où passent nos tringles de rideaux. Leur poitrine est alors couverte d'ornements d'argent, de cuivre et de fer, de pièces de monnaie et amulettes de toute sorte, présents offerts par le sorcier de la région. Il n'est pas toujours possible de voir l'immense chapeau couvert de pièces d'argent, de turquoises et d'améthystes que revêt au jour des noces une fiancée turkmène. On connaît le vieil usage qui disparaît peu à peu: le mariage doit être précédé d'un simulacre d'enlèvement; la jeune fille s'enfuit à cheval poursuivie par le fiancé, qui la rejoint, l'enlève et l'embrasse. Je n'ai pas assisté à cette cérémonie chez les Turkmènes, mais j'ai vu la semblable chez les Kirghizes. Malheureusement pour lui, le jeune homme ne put attraper la jeune fille, qui, furieuse, arrêta son cheval, se précipita sur son fiancé et le gilla de toute sa force aux rires de l'assistance très amusée et très méprisante pour le malheureux cavalier.

« Quand une jeune fille agit ainsi le jour de son mariage, on sent que c'est une habitude qu'elle va prendre, » me déclara un vieux Kirghize.

Puis il ajouta :

« Le maladroit n'aura d'ailleurs que ce qu'il mérite! »

La seule cérémonie intéressante à laquelle j'aie assisté chez les Turkmènes fut la suivante: J'arrivais un jour dans un campement dont le plus riche habitant venait de mourir. Des cavaliers étaient à cheval et couraient follement autour du campement. Le mort était couché sur l'herbe et, penchée sur lui, sa femme pleurait. Tout à coup elle s'égratigna les joues et le front si fort que le sang apparut; puis, comme une folle, elle secoua la tête, les cheveux en désordre et laissa tomber quelques gouttes de son sang sur la poitrine de son mari.

On lava ensuite le cadavre et on le reporta solennellement sous la tente. Un des assistants m'expliqua qu'une telle cérémonie n'était plus

célébrée que dans quelques familles, descendant d'un même et très illustre ancêtre.

\* \* \*

L'ouverture du chemin de fer transcaspien a changé les conditions de vie des Turkmènes. Les demandes de tapis sont venues plus nombreuses et nous avons dit que les produits avaient par ce fait perdu de leur qualité. Il est probable que la nouvelle ligne de chemin de fer qui va relier Tachkent à Orenbourg transformera, elle aussi, le pays. En Europe, on ne fait guère attention à l'œuvre entreprise par la Russie dans la steppe. Le Transcaspien a eu une meilleure presse que le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent. Cette seconde ligne rendra plus de services pourtant que la première et elle évitera aux hommes et aux marchandises les transbordements souvent si difficiles de la mer Caspienne. Elle passera par Kazalinsk et Perovsk et non loin de la mer d'Aral. Les travaux de construction sont activement menés: un pont de 400 mètres a été construit sur l'Oural et 433 verstes de rails étaient posés au mois de mars dernier. Le 4 mai (17 mai de notre style), l'inauguration solennelle des travaux de construction de la ligne jusqu'à la frontière de la province de Tourgaï a été célébrée. Il avait été fait déjà 1.127.000 sagènes cubes de travaux de terrassement et 10.000 de travaux en maçonnerie. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet, car le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent a une importance capitale et prouve une fois de plus combien est à la fois habile et intelligente l'activité russe en Asie.

La ligne sera une nouvelle voie de civilisation pénétrant au cœur des pays turkmènes et kirghizes. Les industries buissonnières des indigènes, celles du moins qui intéressent le commerce d'exportation, ne pourront qu'y gagner, si l'on peut apprendre aux Turkmènes à travailler d'une façon méthodique et rationnelle.

PAUL LABBÉ.

## AVIS

**MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.**

**M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.**

## LA RUSSIE

### L'ANGLETERRE ET LA PERSE <sup>(1)</sup>

La rivalité de l'Angleterre et de la Russie en Perse est de date récente. Même pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la question d'Orient avait toujours son centre à Constantinople. Le sud-est de l'Europe et les régions sud-ouest de l'Asie paraissaient en constituer seules l'enjeu et l'influence anglaise prédominait partout ailleurs. Sans doute la Perse n'avait pu empêcher l'expansion de la Russie, qui date du jour où Pierre le Grand descendit sur les rives de la Caspienne et où les traités russo-persans de Gulistan (1818) et de Turcoman-Tchaï (1828) marquèrent un premier envahissement par la Russie des régions situées à l'ouest de la Caspienne. Mais la Russie ne semblait pas encore devoir être une grande puissance asiatique et les froissements qui se produisirent entre elle et l'Angleterre, lors de l'expédition anglaise en Perse de 1857, n'avaient pas encore un caractère inquiétant. C'est de la conquête de l'Asie Centrale que date en réalité le conflit de ces deux forces.

En effet, la Russie se trouve depuis lors avoir une frontière commune avec la Perse sur une longueur de plus de 800 kilomètres, à l'est de la Caspienne, et le chemin de fer de l'Asie Centrale, qui part de Krasnovodsk, met en réalité à sa merci les provinces persanes de Khorasan et de Mazandaran, de Ghilan et d'Azerbïjan. Nous allons étudier en détail son œuvre de pénétration, mais faisons d'abord remarquer qu'une fois la conquête de l'Asie Centrale terminée, le grand effort de la Russie se déplace et se porte vers l'Extrême-Orient, de sorte qu'en quarante ans, le théâtre de la rivalité entre l'Angleterre et la Russie cesse de se limiter à la Méditerranée et aux bords de la mer Noire pour s'étendre sur l'Asie tout entière. La question de Perse n'est donc plus, à l'heure présente, une question isolée et susceptible d'une solution qui n'affecte en rien les autres régions asiatiques. Le problème qu'elle soulève se pose en réalité ainsi : y a-t-il place en Asie pour les deux grands adversaires, l'Angleterre et la Russie, ou bien doivent-ils nécessairement entrer en lutte ? Dans les autres régions de l'Asie la question se complique de facteurs nouveaux et exige que l'on tienne compte de l'intervention d'autres puissances européennes ; en Perse, au contraire, les deux peuples sont seuls face à face et ces circonstances permettent de se rendre bien mieux compte de la continuité, de l'homogénéité, de la

patientie ténacité de la politique russe, dont rien ne vient ici vicier le résultat des efforts.

Tout d'abord la Russie s'est réservé l'accès de la Perse du côté du Nord, puis s'est créé une influence politique, financière et commerciale de plus en plus prépondérante.

Il y a quinze ans environ, le seul moyen pour les voyageurs d'atteindre la Perse était de se rendre à Constantinople et de traverser la mer Noire, pour atteindre Batoum, puis, par le chemin de fer, Bakou. L'énorme chaîne du Caucase isolait la ligne Batoum-Bakou de l'ensemble du réseau russe ; cependant cette ligne réalisait déjà un progrès considérable, puisqu'auparavant le Caucase ne pouvait être traversé que par l'ancienne route militaire de Vladicaucase à Tiflis par le col de Dariel. Mais à présent Bakou est relié directement à Rostov-sur-le-Don ; de sorte qu'on va en 62 heures de Moscou à Bakou. De l'Europe centrale, mêmes facilités. La ligne directe est Vienne, Lemberg, Ekaterinoslav, Rostov, Bakou. De Londres à Téhéran une lettre met 12 jours, alors qu'autrefois il lui fallait trois semaines.

Bakou est port russe et le gouvernement russe y est maître. Mais Batoum n'a été cédé à la Russie par la Turquie, en vertu de l'article 59 du traité de Berlin, que « comme port libre essentiellement commercial » et la Russie s'engageait à ne pas frapper de droits les produits de transit. Or l'article 59 est devenu lettre morte et les produits de transit sont frappés à Batoum de droits qui ont fait disparaître tout commerce autre que le commerce russe. Donc aucune invasion commerciale à craindre par cette grande artère Batoum-Bakou.

D'autre part la Russie a fait de la Caspienne un lac russe. Par le traité de Turcoman-Tchaï, la Perse s'engageait à ne pas faire flotter son pavillon sur la Caspienne. Un décret du conseil impérial d'Etat de Saint-Pétersbourg, en date du 24 novembre 1869, interdit la création de toute compagnie de navigation sur la Caspienne par d'autres personnes que par des sujets russes et déclara nulle toute vente d'actions de ces compagnies à des étrangers. En outre de bateaux-poste et de canonnières, il y a actuellement sur la Caspienne un certain nombre de bateaux à pétrole qui seraient utilisables, en cas de besoin, pour le transport des troupes, mais ce n'est là qu'un excès de précaution, car les moyens d'invasion ne feraient certes pas défaut.

De ce côté, cependant, l'accès est bien préparé. En effet, lorsqu'on va en Perse par Bakou, on se rend de cette ville, par bateau, dans le port d'Enzeli — si tant est que cet endroit, rempli de lagunes, puisse être qualifié de port — et l'on débarque définitivement à Pireh-Bazar, après les transbordements nécessités par le tirant d'eau de plus en plus faible dont disposent les bateaux pour pénétrer jusque-là. Pireh-Bazar est le port de Resht, le premier endroit véritablement situé sur la terre ferme. Or, dès qu'on a mis le pied sur le sol persan, dans les provinces du Nord, on perçoit les traces de l'influence russe. Resht est

(1) Nous donnons ici la synthèse d'articles publiés dans le *Times* par un correspondant anonyme, les 14, 17, 20, 25, 27 octobre, 10, 12, 20, 24 novembre, 15, 23, 25, 26, 30 décembre, 14, 16 janvier. Nous en avons fidèlement respecté l'esprit général, et il va de soi que nous laissons à l'auteur la responsabilité de toute erreur de documentation qui pourrait s'être glissée dans son étude.

en effet relié à Téhéran par une route, longue de 220 milles et construite par la Russie, à l'aide de capitaux russes. Cette route, qui a coûté environ 7.500.000 francs, a présenté de grandes difficultés de construction, car elle s'élève du niveau de la Caspienne jusqu'à une hauteur de 2.300 mètres, en traversant la chaîne montagneuse qui sépare le littoral de la capitale. Les adjudicataires sont des Persans, mais ils font de très médiocres affaires et l'on affirme que, d'ici peu, ils seront remplacés par des Russes. Du reste, ce sont des fonctionnaires russes qui surveillent et réparent la route et perçoivent les péages. Les noms de tous les points d'arrêt sont en russe et non en persan, et ce détail seul montre assez que les Russes, en construisant cette route, d'une utilité commerciale d'ailleurs incontestable, ont eu surtout en vue d'augmenter leur influence et leur prestige dans les provinces du Nord. Ils n'ont pas cherché là de bénéfice pécuniaire et il ne semble pas non plus qu'ils aient songé particulièrement aux avantages stratégiques qu'ils pourraient retirer de cette voie nouvelle.

Le Nord de la Perse leur est déjà ouvert en effet de tous les côtés. Ils ont obtenu la concession de la route d'Erivan à Tabriz, dans la Perse du Nord-Ouest, qui ouvre à leurs troupes de Transcaucasie l'accès de la province d'Azerbijan. D'autre part, ils peuvent, le long de la Caspienne, par Bakou et Leukoran, déverser leurs troupes dans la province de Gilan. Enfin le chemin de fer transcasprien longe, pendant plusieurs centaines de kilomètres, la frontière nord de la Perse et met à leur merci tout le Khorasan, dont la route d'Askhabad à Meshed, construite par eux, leur facilite encore l'accès.

Point ne serait besoin, du reste, d'un plan d'invasion fort compliqué, car la Perse n'a d'armée que sur le papier. Nominalelement 80.000 soldats sont sous les armes, mais les officiers français, anglais ou autrichiens ne sont jamais arrivés à faire de ces soldats mal payés, mal équipés, mal commandés, une armée sérieuse. Les officiers russes furent leurs derniers instructeurs et ils réussissent là où les autres avaient échoué, parce qu'ils surent concentrer leurs efforts sur la brigade de « Cosaques » persans, 2.000 hommes en tout, qui constitue le seul corps de troupes sérieux de la Perse. Cette brigade comprend quatre régiments de cavalerie et deux bataillons d'artillerie de campagne et se recrute principalement parmi les vigoureuses tribus nomades de l'Azerbijan. Les instructeurs russes ne sont que trois, mais, grâce à leur chef, le général Kosakowsky, ils ont fait merveille. Celui-ci a fait construire des casernes, veille à ce qu'elles soient toujours propres, et surtout fait payer et nourrir ses soldats. Grâce à ses relations avec la Banque russe, il peut en effet se permettre d'établir son budget, puis, tout simplement, de tirer traite sur la Banque, qui, elle, trouve toujours moyen de se faire rembourser. Son indépendance est absolue, car il dépend, non pas du ministre persan de la Guerre, mais du ministre russe, le général Kou-

ropatkine. De même ses hommes ne relèvent que de la juridiction d'un bureau des Affaires étrangères de Perse. Le général envoie de temps en temps des détachements dans les provinces, où ils contribuent incontestablement à maintenir l'ordre, mais aussi à répandre le nom et à augmenter le prestige de la Russie. Le Chah tient le général Kosakowsky en une estime toute particulière, non seulement à cause des services qu'il rend chaque jour, mais aussi à cause de l'appui qu'il lui prêta lors de son avènement au trône. Tout se passa, en effet, dans le plus grand calme, et la crainte qu'inspiraient ces 2.000 hommes disciplinés y fut certainement pour beaucoup.

Au point de vue financier, l'influence russe se fait sentir bien plus lourdement encore. Quand Mouzaffer-ed-Din monta sur le trône, il trouva le Trésor assez dégarni et eut vite fait de le vider entièrement. En 1898, il engagea des négociations avec des capitalistes anglais, auxquels il offrit comme garantie, en cas de non-paiement des intérêts, les revenus des douanes des ports du golfe Persique. L'Angleterre prétendit obtenir de suite l'administration de ces douanes, que le gouvernement payât ou non les intérêts de la dette. Le Chah refusa, et, deux ans plus tard, il s'adressait à la Russie. Celle-ci fit émettre par l'ancienne Banque des Prêts — qui est actuellement la Banque d'Escompte de Perse, et dépend aussi étroitement du ministère des Finances russe que, par exemple, la Banque russo-chinoise — un emprunt de 56.250.000 francs à 6 0/0, gagé sur les revenus des douanes persanes en général, sauf celles des ports du Sud, et garanti par les gouvernements russe et persan. Le droit de contrôle n'était qu'éventuel, mais, en revanche, le nouvel emprunt devait être destiné à rembourser l'emprunt anglais de 1892, contracté pour combler le déficit résultant de la suppression du monopole des tabacs, et à payer les dettes du Trésor envers les deux autres banques étrangères de Téhéran : la Banque impériale russe de Perse, qui est une banque anglaise, et la Banque internationale de commerce de Moscou, qui est une banque russe privée. D'autre part, la Perse ne devait emprunter à aucune autre puissance étrangère, pendant une période de dix ans, sans le consentement de la Russie. Quand, avec cet emprunt — auquel, du reste, le public ne fut pas admis à souscrire — on eut remboursé l'emprunt de 1892 (40 millions de francs) et les deux autres banques, il ne resta plus guère au Trésor que 25 millions de francs, qui furent vite épuisés. D'où, en 1901, un nouvel emprunt russe de 30 millions, gagé également sur les douanes et émis à 85. La Perse s'engageait à ne contracter aucun emprunt auprès d'une autre puissance étrangère avant 1912. A son retour d'Europe, il y a quelques mois, le Chah contracta, à Saint-Pétersbourg, un nouvel emprunt d'environ 50 millions, s'il faut en croire la rumeur publique, et ainsi s'expliquerait la façon si chaleureuse dont il parla à Kursk des liens étroits qui unissent la Perse à la Russie. Si l'on songe que le gouvernement persan a un budget de 37 millions environ



et emprunte maintenant chaque année une somme presque égale à ses recettes, on se rend compte des moyens d'action que cette dépendance financière donne à la Russie. Aussi son représentant à Téhéran, le Dr Struebe, directeur de la Banque d'escompte de Perse, a-t-il là une situation qui forme le pendant de celle du général Kosakowsky. Ce n'est pas un ambassadeur que la Russie a à Téhéran, c'est en réalité trois.

La mainmise de la Russie sur la Perse n'est pas moins commerciale que politique et financière.

4° La mer Noire, Trébizonde, Tabriz. C'est la route la moins coûteuse et la plus rapide. La tonne coûte de 575 à 650 francs de transport et le voyage dure de 100 à 120 jours.

Les produits russes arrivent, au contraire, par Enzeli, Resht, Kazvin, en 15 à 20 jours et à raison de 150 à 200 francs la tonne, ceci grâce à la route russe de Resht à Téhéran. Les marchés du Khorasan sont desservis dans les mêmes conditions, grâce à la route qui va d'Askhabad, station du Transcaspien, jusqu'à Meshed. La Transcaucasie déverse également ses produits sur la Perse grâce à la concession d'une route allant à Tabriz, rejoignant



Sans doute, le développement un peu factice de l'industrie russe, qui prospère surtout à la faveur d'un régime ultra-protectionniste, ne lui permettrait pas, à conditions égales, de concurrencer les produits britanniques, mais la proximité géographique et un système de primes régulièrement organisé viennent compenser la supériorité du prix de revient des produits russes.

En effet, le commerce anglais peut atteindre Téhéran par quatre voies :

1° Golfe Persique, Bouchire, Chiraz, Ispahan, mais la route, qui traverse des chaînes de montagnes élevées, est exécrable et les marchandises arrivent en bien mauvais état;

2° Bagdad-Kermanshah, route par laquelle le prix des transports est un peu moindre;

3° Mohammerah, la rivière Karoun, Ahouaz, Ispahan. Cette route est très pratique, mais peu fréquentée, pour des raisons que nous indiquerons plus loin;

gnant à Kazvin la route de Resht à Téhéran et de là descendant vers le Sud sur Hamadan et Kermanshah, ce qui ouvre aux produits russes la Perse du Sud-Ouest et le vilayet turc de Bagdad.

D'autre part, M. de Vitte, ministre des Finances de Russie, accorde aux produits russes à destination de la Perse des tarifs de chemin de fer spéciaux et attribue à ces exportateurs de véritables primes, dont on dissimule le montant, mais qui doivent être de 15 à 20 % de leur valeur. Il est juste d'ajouter que le commerçant russe cherche à se rendre digne de ces faveurs, car il fait tout pour complaire au goût de sa clientèle persane, ce qui est loin d'être toujours le cas pour le commerçant anglais.

Quelques autres procédés sont plus discutables. La Banque d'Escompte de Perse use de sa situation prédominante pour agir sur le cours du change en faveur de la Russie. Empruntant à 4 % et prêtant à 6 %, elle réalise des bénéfices consi-

dérables qu'elle consacre tout entiers à son œuvre d'élimination du commerce anglais. Elle fait aux clients de la Russie des prêts sur consignation de marchandises à des conditions qu'aucune autre banque ne peut consentir. Elle n'a pas à se soucier des intérêts de ses actionnaires, tandis que sa rivale, l'*Imperial Bank of Persia*, est obligée d'en tenir compte. Cette dernière n'a guère qu'un privilège : celui de l'émission des billets; mais il est plutôt onéreux, car il l'oblige à garder une encaisse métallique considérable et, l'argent servant d'étalon monétaire en Perse, les transports en sont difficiles et coûteux. Les Russes ont déjà essayé de la faire déchoir de son privilège en exigeant en un seul jour le remboursement à vue d'une forte quantité de billets. La Banque a résisté et continue énergiquement la lutte; mais elle finira nécessairement par succomber, car, quelles que soient les conditions qu'elle consente à ses clients, la banque rivale en accorde d'inférieures et accepte même de travailler à perte.

Le gouvernement russe cherche, de plus, à ajouter aux avantages dont jouissent ses commerçants, un traitement de faveur au point de vue douanier. Les droits d'entrée sur tous les produits étrangers importés en Perse sont encore fixés par le traité russo-persan de Turcoman-Tchaï, qui frappe d'un impôt de 5 % *ad valorem* tous les produits provenant de la Caspienne ou de terre. Sauf la Turquie, tous les autres pays ont obtenu le traitement de la nation la plus favorisée et sont, par conséquent, sur le même pied que la Russie. Les douanes furent affermées, jusqu'à ces dernières années, mais ce système ne donnait que des recettes incertaines et précaires. Lorsque le produit des douanes dut servir de garantie au premier emprunt russe, il fallut bien modifier le régime existant, et cette tâche fut confiée à des fonctionnaires des douanes belges, délégués par le gouvernement belge, et, par conséquent, fort indépendants. Leur chef, M. Naus, un homme de grande valeur, fit d'abord, grâce à l'appui de la Russie, appliquer rigoureusement le système en vigueur, et, à la fin de 1900, il était en état d'accuser une plus-value de 60 0/0 sur les résultats de l'année précédente. Il put, dès lors, présenter un projet de réorganisation complète. Dans l'ancien système, des droits de transit et des octrois s'ajoutaient aux droits de douane perçus à la frontière. D'autre part, les fermiers généraux de Perse, désireux d'attirer le commerce vers leurs districts, accordaient fréquemment des réductions sur le droit de 5 0/0; d'où inégalité de traitement et diminution finale des recettes. M. Naus proposa de supprimer tous les droits prélevés à l'intérieur, mais d'exiger rigoureusement le droit de 5 0/0 à la frontière. Ce projet fut adopté et exécuté avec une promptitude qui attestait l'appui secret de la Russie; et, en 1901, les recettes douanières atteignaient près de 8 millions contre 4.800.000 en 1900.

Jusqu'à présent, rien que de très normal. Mais les intérêts et l'amortissement des deux emprunts russes de 1900 et de 1901 absorbent déjà 2/3 des

revenus nets des douanes, même avec le nouveau régime. Si la Perse vient réellement de contracter auprès de la Russie un nouvel emprunt de 50 millions, elle devra en tout à celle-ci environ 125 millions, et le seul moyen pour elle de fournir une garantie complète sera d'augmenter les droits à l'importation. Déjà, en novembre 1901, M. Naus déclarait ne considérer les réformes fiscales dont nous venons de parler que comme un préliminaire de la revision du traité de Turcoman-Tchaï. Or, par revision, la Russie entend, ainsi que ses protégés les Belges, l'établissement de tarifs autonomes, qui seraient très élevés pour les articles exportés de Russie en faible quantité et très bas pour les autres. Pour les articles où la Russie est en concurrence directe avec l'Angleterre, les tarifs seraient très élevés, mais la Russie y remédierait au moyen de primes, ce que l'Angleterre ne saurait faire. Des négociations sont en cours (1) et M. Naus s'est rendu l'été dernier à Constantinople pour faire reviser le traité turco-persan, car, si les nouveaux tarifs étaient par trop excessifs, les autres puissances pourraient réclamer le bénéfice du tarif turc actuel.

Dès à présent, du reste, les résultats de la politique commerciale russe sont frappants. En 1889, lord Curzon évaluait le commerce total de l'Angleterre avec la Perse, en y comprenant le commerce de celle-ci avec les Indes, à 75 millions de francs, contre 50 avec la Russie. Pour 1900-1901, la statistique des douanes donne comme total d'échanges avec la Russie 112.525.000 francs et, avec l'Angleterre, 50 millions environ. Donc le commerce russe s'est accru de 125 0/0, celui de l'Angleterre a baissé de 33 0/0. Pour les cotonnades, en particulier, le recul est sensible d'année en année. Pendant les huit premiers mois de 1901, ce commerce atteint 17.475.450 francs et tombe, pour la période correspondante de 1902, à 10.575.800 francs. Cette diminution du commerce anglo-persan est surtout sensible dans le Nord de la Perse, mais elle tend à se produire aussi dans le Sud, où l'influence de la Russie grandit de jour en jour.

De ce côté, en effet, une grande voie fluviale est ouverte au commerce anglais : la rivière Karoun, qui permettrait un transport facile des marchandises du golfe Persique à Ispahan, à travers les monts Bakhtiari; mais la Russie a su empêcher jusqu'à présent le développement de cette voie commerciale. L'Angleterre eut à plusieurs reprises, surtout en 1857, l'occasion d'ouvrir au commerce le cours du Karoun, mais elle la laissa chaque fois échapper. Enfin Sir Henry Drummond Wolff, alors ministre d'Angleterre en Perse, fit signer par le Chah un firman qui ouvrait le Karoun à la navigation étrangère. La maison Lynch, qui avait depuis cinquante ans le monopole de fait de la navigation sur le Tigre, lança un de ses steamers sur le Karoun, et M. Lynch chercha à entrer en relations avec les chefs des

(1) Elles ont abouti depuis lors. Voir dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française* (février 1903) la nouvelle convention douanière russo-persane.

tribus qui habitent les monts Bakhtiariis. L'attention se portait à ce moment de ce côté. Presque en même temps, en effet (septembre 1890), lord Curzon publiait, dans les *Proceedings of the Royal Geographical Society*, une étude sur le Karoun et la Perse du Sud : dans le même fascicule, M. Lynch faisait le récit de son voyage. Mais tout appui pratique fit défaut et c'est en 1898 seulement que M. Lynch obtint du gouvernement persan, grâce à l'appui de la légation britannique, l'autorisation d'établir une route muletière allant d'Ahouaz, sur le Karoun, jusqu'à Ispahan. Les difficultés à vaincre étaient nombreuses. Ahouaz est à 100 mètres d'altitude, Ispahan à 1.733 et il y a quatre chaînes de montagnes à traverser dont l'une atteint 4.000 mètres. La maison Lynch réussit cependant à construire une route qui ne dépasse nulle part 2.600 mètres d'altitude, et met Ahouaz à 277 milles d'Ispahan, au lieu des 530 milles qui séparent cette ville de Bouchire.

Ces efforts privés sont d'autant plus méritoires que le gouvernement persan était loin de les encourager. Peu de semaines après la promulgation du firman, il édicte en effet une série de règlements relatifs à la navigation sur le Karoun et visiblement destinés à annuler les effets de la concession accordée. Aucun étranger ne pouvait acheter, posséder, ou hypothéquer une propriété sur les bords du Karoun, quoique le traitement de la nation la plus favorisée, dont l'Angleterre jouit en vertu du traité de Turcoman-Tchaï, permit aux étrangers d'acheter un terrain suffisant pour construire une maison d'habitation, des magasins et un comptoir pour la vente. Mais le gouvernement persan déclara qu'il construirait lui-même ces bâtiments et les louerait aux étrangers. Quant au Karoun et à ses rives, personne ne devait y toucher. La légation britannique accepta tout cela les yeux fermés. Aussi, quand les frères Lynch, sur la foi du firman, voulurent acheter du terrain à Ahouaz pour faire les constructions nécessaires à leur commerce, on leur en refusa le droit, en vertu des nouveaux règlements, et la légation britannique leur donna tort. D'autre part, ayant appris ce que la maison Lynch voulait faire pour développer la navigation sur le Karoun, le gouverneur général de l'Arabistan fit donner en hâte une concession exclusive à l'une de ses créatures pour l'exécution du plan projeté, à savoir : construction d'un quai et d'une maison de commerce à Ahouaz ; construction d'une ligne de tramway pour tourner les rapides au-dessus d'Ahouaz et lancement d'un steamer sur la partie supérieure de la rivière, entre Ahouaz et Shuster. Quand la maison Lynch demanda au gouvernement de faire les constructions promises, celui-ci se retrancha derrière la concession accordée. M. Lynch négocia alors avec le concessionnaire, qui demanda des prix exorbitants, et c'est en 1894 seulement que la maison Lynch obtint une cession à bail des bâtiments qu'elle occupe maintenant ; mais le monopole de la voie qui contourne les rapides subsiste toujours et la seule garantie contre l'établisse-

ment de tarifs prohibitifs est la concurrence des muletiers que le gouvernement n'a pas réussi à intimider.

Pour avoir le droit de naviguer sur le haut Karoun (d'Ahouaz à Shuster), la maison Lynch a dû faire présent au Chah d'un steamer, pour s'en servir comme n'étant plus sa propriété à elle. Elle n'a pu, d'autre part, obtenir un emplacement pour embarquer ou débarquer les marchandises à Shuster. Enfin, la clause relative à la protection des rives du Karoun a atteint son but, qui était d'empêcher de régulariser le cours de la rivière. Que, dans de pareilles conditions, le commerce du Karoun ne rapporte rien au gouvernement, c'est ce qu'on comprendra aisément, mais il s'en inquiète fort peu.

Les mesures vexatoires se continuent sur un autre domaine. Les plaines arrosées par le Karoun sont extrêmement fertiles et produisent du blé de très bonne qualité. Sous prétexte qu'une famine a éclaté quelque part, les autorités persanes en interdisent l'exportation, alors que les difficultés des transports intérieurs rendaient cette mesure absolument inutile, si elle était sincère. Il se passe alors des faits dans le genre de l'histoire suivante qui s'est déroulée en juin 1900. Ce mois-là, les négociants anglais de Mohammerah eurent une agréable surprise. La légation anglaise de Téhéran les informa que le gouvernement persan avait levé l'interdiction d'exporter les blés du Sud de la Perse. Aussitôt ils achetèrent en masse les blés disponibles aux environs de Mohammerah ; mais, une fois les marchés passés, leurs vendeurs reçoivent des autorités persanes force coups de bâton et défense leur est faite de laisser leurs blés sortir de leurs localités. La légation britannique demande pour quel motif Mohammerah ne peut bénéficier du droit d'exporter et le gouvernement persan lui répond que des ordres vont être donnés avant dix jours pour que cette interdiction locale soit levée. Dix jours se passent, puis dix autres et l'on ne voit rien venir. A la fin d'août, la légation anglaise déclare aux négociants intéressés que le mieux serait de s'adresser au gouverneur général de l'Arabistan, lequel était, en réalité, le principal auteur de ces mesures obstructionnistes. Celui-ci déclare bien haut qu'on lui a défendu de Téhéran de lever l'interdiction, et, pendant ce temps, les fonctionnaires persans pressent les Anglais d'achever leurs paiements. Ceux-ci revendent nécessairement leurs blés sur place à vil prix, et, quand tout est bel et bien fini, le gouvernement persan informe la légation britannique qu'il vient d'ordonner de laisser exporter les blés déjà achetés par les négociants anglais ! Ce qui n'empêcha pas la légation britannique de faire valoir bien haut le succès diplomatique qu'elle venait de remporter.

Il est donc extraordinaire que les négociants anglais aient pu si longtemps continuer des transactions commerciales par le Karoun, car la faible subvention qui est accordée par le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui des Indes ne couvre pas même le déficit du service de la navi-

gation entre Mohammerah et Ahouaz. Cependant les progrès ont été continus. Le commerce extérieur du Karoun se montait en 1891 à 400.000 fr.; et, en 1901, à 3.547.525 francs, malgré une mauvaise récolte. De même, la navigation étrangère dans le port de Mohammerah est passée de 135.000 tonnes en 1891 à plus de 200.000 en 1901, dont 95 0/0 par navires anglais. Mohammerah est passé de 2.500 habitants à 7.000. Mais, au moment où l'ouverture de la route Ahouaz-Ispahan allait accélérer ce développement, le gouvernement persan s'efforçait de l'arrêter.

En effet, sans avertissement, la nouvelle administration belge des douanes a révolutionné le régime douanier de la région du Karoun. Il avait été convenu, en 1888, que les droits de douane seraient perçus dans les trois ports de Mohammerah, Ahouaz, Shuster, et ce fut confirmé dans un memorandum officiel rédigé par sir Drummond Wolff en 1890. Tout à coup Ahouaz et Shuster sont supprimés comme ports de douane; l'administration belge des douanes s'installe à Mohammerah, le commerce des deux autres villes se trouve suspendu, et c'est seulement maintenant que l'on espère arriver à un *modus vivendi* qui assure pour quelque temps la continuation du trafic par la voie du Karoun.

Le coup venait de la Russie et pour des raisons non point seulement commerciales, car cette mesure fait partie de la politique centralisatrice dans laquelle le gouvernement persan s'est engagé à l'instigation de la Russie. Jusqu'ici ces douanes avaient été données en régie ou affermées aux autorités locales qui versaient au chah juste les sommes nécessaires pour ne pas trop se brouiller avec lui. Système déplorable, mais qu'il eût été dans l'intérêt de l'Angleterre de soutenir. A Mohammerah, les douanes étaient entre les mains du cheik Khazzal, chef de puissantes tribus, et l'établissement d'une organisation centralisée et dûment contrôlée lui déplaisait fort. Vu sa puissance d'action locale, son mariage avec une princesse royale et le caractère illégal de l'établissement d'une administration belge dans les ports du golfe, il aurait certainement résisté s'il avait été soutenu par l'Angleterre; mais celle-ci lui conseilla de s'arranger à l'amiable, et c'est ce qu'il fit, au mieux de ses intérêts, mais non pas au plus grand avantage du prestige britannique. Les indigènes, en effet, ont vu de suite la connexion qui existe entre cette mesure et l'obligation imposée par la Russie de rembourser à la Banque Impériale de Perse (anglaise) l'emprunt pour lequel elle avait obtenu comme gage les revenus des douanes du golfe Persique. Une fois le remboursement effectué, l'élimination de l'influence anglaise ne s'est pas fait attendre.

\*\*\*

Il est une autre voie importante de pénétration en Perse, celle du Tigre par Basra, Bagdad, puis Kermanshah, Hamadan et Téhéran. Mais, de ce côté, c'est à l'Allemagne que se heurtent les efforts de l'Angleterre. Les grandes plaines d'al-

luvions qui s'étendent des monts Bakhtiariis à travers les vallées du Karoun, du Tigre et de l'Euphrate vers la péninsule arabe forment en effet, physiquement et ethnographiquement, un ensemble homogène d'une incomparable fertilité, qui n'est actuellement que virtuelle, sous la domination de maîtres ignorants et incapables comme les Turcs et les Persans. L'Allemagne s'est vite rendu compte de leur importance et, en s'assurant la construction de la ligne de Bagdad, a fermé à l'Angleterre la voie de terre de ce côté.

Si, du moins, les transports par mer, plus lents mais moins coûteux, permettaient de lutter! Mais ils se heurtent à des difficultés sans nombre. En effet l'Euphrate est entièrement fermé à la navigation étrangère; le Tigre l'est au-dessus de Bagdad, et, seule, la maison Lynch a le droit de faire un service de Basra à Bagdad avec deux steamers. Il faudrait donc obtenir de la Turquie qu'elle ouvre à la navigation l'Euphrate et le Tigre. Le moyen en est aisé: il suffirait en effet, en retour, d'offrir de renouveler les traités de commerce et de permettre à la Turquie d'augmenter les droits sur les importations, ce qui lui fournirait les ressources tant désirées nécessaires pour servir la garantie kilométrique exigée pour le chemin de fer de Bagdad, lequel, de toutes façons, est inévitable. Le commerce par la voie du Tigre n'est dès à présent nullement négligeable et le mouvement du port de Basra a atteint, en 1901, 143.351 tonnes dont 133.863 représentées par des navires anglais. Mais la Turquie, poussée par la Russie et l'Allemagne, ne semble pas près d'entrer dans cette voie. Ses récentes tentatives pour soumettre à son autorité le sultan de Koueit (1) montrent assez qu'elle cherche à combattre l'influence anglaise dans ces régions.

\*\*\*

Or quelles sont les raisons que peut faire valoir l'Angleterre pour revendiquer dans le golfe Persique une prédominance effective? Ces raisons, les voici: pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre a fait la police dans le golfe Persique. De 1810 à 1821, il lui a fallu trois grandes expéditions militaires, dont l'une comprenait 3.500 hommes, pour venir à bout des corsaires Jowasun, sans compter les forces permanentes qu'elle a dû entretenir dans ces parages. La Perse et la Turquie ont profité de son œuvre pour établir leur domination sur les petits chefs indépendants de ces régions, mais n'ont rien fait pour l'aider. La *British India Steam Navigation* a été seule à construire ces phares qui rendent la navigation possible. Le gouvernement indien a posé les seuls câbles qu'existent dans ces parages et les étrangers sont les premiers à profiter de l'œuvre civilisatrice de l'Angleterre. Cependant, malgré toutes les dépenses faites, l'Angleterre n'a jamais demandé ni privilèges ni acquisitions territoriales, quoique les occasions ne lui aient pas manqué. Mohammerah et la vallée inférieure

(1) Voir, sur Mascate et Koueit, l'article de M. Imbart de la Tour dans le *Bulletin du Comité de l'Asie* de janvier 1903.

du Karoun ont été occupés par elle pendant l'expédition de 1857, de même que Bouchire. L'île de Kharak, au nord-ouest de Bouchire, a été occupée de 1838 à 1842, puis, de nouveau, en 1857. Une compagnie de cipayes a occupé l'île de Kishm, en face Bender-Abbas, de 1820 à 1879. Malgré cela, l'Angleterre a toujours poussé la Perse à établir son autorité dans ces régions, alors que la Russie lui enlevait ses provinces du Caucase et lui fermait la Caspienne. De même l'Angleterre n'a jamais fait obstacle à l'extension de l'autorité du Sultan et, en 1885 encore, Basra a été érigé en vilayet. Or le résultat de cette politique se révèle aujourd'hui. Il y a vingt ans, l'influence anglaise dans le golfe Persique était non seulement prédominante, mais même incontestée. Actuellement, non seulement elle ne s'exerce pas seule, mais d'autres puissances lui font une concurrence désastreuse. Les consuls français, allemands et russes poursuivent en réalité un but exclusivement politique. La Russie s'intéresse à un point extraordinaire à la situation sanitaire du golfe et envoie des missions médicales, assistées d'officiers de terre et de mer, à Bouchire et à Bender-Abbas. Un sujet français fait à Mascate, à l'abri du droit d'exterritorialité, que le consul français est là pour défendre, une propagande systématique parmi les Arabes de la côte au moyen de brochures rédigées en arabe, où le Sultan et les Anglais sont vilipendés sans merci. Des navires de guerre sont envoyés à chaque instant par les autres puissances et visitent les ports avec un soin bien suspect.

De plus, la diplomatie européenne travaille à Constantinople et à Téhéran. L'influence locale de la Turquie et de la Perse sur le golfe Persique serait négligeable si elle s'exerçait seule, mais la première a derrière elle l'Allemagne, la deuxième la Russie.

Ainsi s'expliquent l'attitude agressive des Turcs à propos de Koueït et la remise des douanes persanes du golfe à une administration étrangère hostile à l'Angleterre. Les desseins de ces deux pays vont plus loin. L'empereur d'Allemagne n'aura pas de repos tant qu'il n'aura pas achevé le chemin de fer de Bagdad, mais jusqu'au golfe Persique, puisque tout chemin de fer exige une porte de sortie sur la mer. La Russie réalise un si vaste projet de construction de voies ferrées en Asie qu'elle est obligée d'attendre pour pousser ses lignes jusqu'au golfe; mais, pour n'être pas devancée de ce côté, elle a fermé la Perse à toute entreprise étrangère de voies ferrées jusqu'en 1903, comptant proroger ce terme si elle n'est pas prête. Cependant l'Allemagne peut fort bien précipiter l'action de la Russie, comme elle l'a fait en Chine par l'occupation de Kiao-tchéou. Si l'Allemagne apparaît sur le golfe Persique, la Russie fera aussitôt intervenir l'autorité du Chah pour occuper un port du golfe, soit Bender-Abbas, soit tout autre. Les Français, de leur côté, voudront occuper une station navale qu'ils n'ont pu obtenir, il y a trois ans, sur la côte de Mascate. L'exemple de Kiao-tchéou et de Port-Arthur

montre à l'Angleterre ce que serait en réalité un débouché sur le golfe Persique pour ces deux premières puissances. Or, l'analogie est frappante entre la situation en Extrême-Orient avant 1897 et la situation actuelle dans le golfe Persique. On parlait alors de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine, comme on parle maintenant de l'intégrité et de l'indépendance de la Perse et du maintien du *statu quo* dans le golfe. Il semble donc que de ce côté se préparent des événements importants qui ne sauraient laisser l'Angleterre indifférente. Mais la gravité de la situation ressort bien davantage si l'on étudie les progrès de la Russie dans la province du Seistan et les projets qu'ils font entrevoir.

\* \* \*

Quetta, dans le Balouchistan, est une des positions stratégiques les plus importantes du monde à cause de sa situation admirable, encore favorisée par ses 1.838 mètres d'altitude. Cette place a été fortifiée uniquement en vue d'empêcher la Russie de s'emparer de l'Afghanistan, car l'influence russe en Perse était encore faible à ce moment. Or, depuis 1889, cette influence s'est développée considérablement dans le Khorasan, où fut nommé à cette date un consul général russe à Meshed. Sans doute elle ne sera entièrement prédominante dans cette région que le jour où la Russie aura relié à son Transcaspien une ligne allant d'Askhabad à Meshed, mais, sans attendre ce jour, la Russie a poursuivi un plan d'exclusion de l'influence anglaise qui se manifesta d'abord, dès 1895, par l'établissement, aux frontières du Khorasan, d'un tarif douanier presque prohibitif, destiné à tuer le commerce considérable que faisaient jusque-là avec ses provinces transcaspennes l'Inde et l'Angleterre à travers le Khorasan. Mais ce n'est encore là qu'un détail : la Russie veut s'étendre dans le Seistan qui, administrativement, forme la partie Sud du Khorasan. Elle y envoya d'abord des missions dites scientifiques, puis des agents officiels (1). Un vice-consulat russe fut établi à Nasratabad, la capitale administrative du Seistan, puis, en 1899, le consul général russe à Meshed fut envoyé à Kain pour offrir au khan de riches présents et donner partout la plus haute idée de la Russie qui, en même temps, poussait le Chah à raffermir son autorité sur le Seistan.

Or il est aisé de se rendre compte de l'importance de cette province. Elle est, en effet, à peu près à moitié chemin entre Zulukar, le point de jonction des frontières russe, persane et afghane, et Gwetter, le point de jonction extrême, au Sud, de la frontière persane et de celle de l'Inde anglaise, c'est-à-dire qu'environ 480 kilomètres la séparent, au Nord, de la frontière russe, au Sud, de l'Océan Indien. À l'Est, elle touche à l'Afghanistan et au Balouchistan; elle commande la route de Hérat à

(1) Voir, sur la récente expédition anglaise dans le Seistan, dirigée par le major Mac-Mahon, le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* de janvier 1903.

Kandahar et domine la riche vallée du Helmund. Cette province compte environ 100.000 âmes sur une superficie de 1.520 kilomètres carrés et est susceptible de devenir un des greniers de l'Asie Centrale en y pratiquant un système d'irrigation pour lequel les eaux de l'Helmund offrent toutes facilités. L'occupation du Seistan offrirait donc de grands avantages, non seulement stratégiques, mais aussi d'ordre économique.

Une partie seulement de cette province appartient à la Perse; tout ce qui est à l'Est de l'Helmund rentre dans les possessions de l'émir d'Afghanistan, qui occupait autrefois toute la province. La Perse a profité des divisions qui se produisirent entre les chefs presque indépendants des tribus du Seistan pour y affermir de plus en plus son autorité, avec l'appui de la Russie, et l'établissement récent de l'administration belge des douanes dans cette province a été la consécration de cette œuvre. Mais l'Angleterre, de son côté, s'est décidée, en 1896, à construire une route de Quetta à Killa Robat, le premier poste du Seistan, le long de la frontière afghane, mais passant sur le territoire du Balouchistan. Cette route, d'une longueur de 744 kilomètres, est très praticable pour les caravanes, car des puits ont été creusés de distance en distance et un service bihebdomadaire permet de se rendre en 9 jours 1/2 de Quetta à Natarabad, la capitale du Seistan. De 1 lakh 1/2 de roupies en 1897-1898 (1 lakh de roupies = 240.000 francs environ), le commerce qui passe par cette route s'est élevé en 1901-1902 à 20 lakhs et les commerçants de l'Inde et de l'Afghanistan se mettent à l'utiliser en particulier pour le transport du thé. Ces excellents résultats ont décidé le gouvernement anglais à construire un chemin de fer de Quetta à Nushki, dont les premiers travaux sont déjà commencés et qui sera achevé dans deux ans. Nushki est un point terminus bien meilleur que Quetta pour les caravanes, car on trouve de l'herbe en abondance dans les environs. Coupé par trois rangées de collines de Quetta à Nushki, le terrain devient absolument plat de Nushki jusque dans le Seistan, mais les circonstances politiques peuvent cependant empêcher cette ligne d'être prolongée le long de la frontière du Balouchistan, et, à plus forte raison, jusque dans le Seistan.

Les obstacles politiques ont été plus redoutables que les obstacles physiques. La Russie a dépêché trois fonctionnaires belges des douanes dans le Seistan pour procéder à des confiscations d'animaux et de produits et à l'établissement de quarantaines arbitraires, avec l'appui d'officiers et de médecins russes installés là-bas. La construction de la ligne Quetta-Nushki a beaucoup ému la presse russe qui en a manifesté un vif mécontentement, encore qu'elle fût tout entière sur territoire anglais. Si la Russie désirait sincèrement voir le réseau anglais se relier à son réseau, ne préférerait-elle pas, plutôt que d'opérer cette jonction dans l'Afghanistan, rattacher son réseau transcaspien au réseau anglais à travers le Khorasan et éviter ainsi de mettre sur le tapis la question afghane?

Mais le Seistan est sur la route la plus facile et la plus courte qui s'ouvre à la Russie pour atteindre l'Océan Indien, en prolongeant la future voie ferrée d'Askhabad à Meshed, et, n'étant pas encore prête à marcher de l'avant, elle observe avec inquiétude toute initiative qui permettrait au gouvernement anglais de profiter sans retard de l'expiration, en 1905, de l'engagement pris par la Perse de ne laisser construire aucun chemin de fer sur son territoire.

Ses inquiétudes se justifient pleinement par son ambition d'atteindre à tout prix le golfe Persique ou l'Océan Indien, mais l'Angleterre a un intérêt majeur à l'en empêcher. Si, en effet, la Russie s'installe en Perse et sur la frontière occidentale de l'Afghanistan et du Balouchistan, la situation des Indes anglaises se trouve complètement modifiée (1). Le système actuel de défense de l'Inde repose sur le maintien de la neutralité ou de l'impuissance de la Perse, qui est sa voisine à l'Ouest. Le nord-ouest de la frontière hindoue étant protégé par des chaînes de montagnes infranchissables, il a suffi jusqu'à présent de fortifier la frontière nord-est par laquelle, de temps immémoriaux, se sont déversées sur l'Inde les invasions venues du Nord. En même temps l'Angleterre a su persuader l'émir d'Afghanistan de son sincère désir de respecter son indépendance et elle a constitué là un excellent Etat-tampon, dont il serait d'ailleurs difficile de s'emparer par la force. Mais l'établissement de la Russie le long d'une frontière ouverte, comme celle du Balouchistan, obligera le gouvernement anglais à des dépenses militaires énormes, à un moment où l'agriculture, l'industrie, l'enseignement demandent à être développés et encouragés dans toute l'Inde. D'autre part, l'influence anglaise aura désormais un rival direct dans l'influence russe mise ainsi à portée des tribus du Balouchistan et même des populations de l'Inde, et certainement désireuse de fomenter des troubles.

Au point de vue anglais, il serait donc important de s'entendre avec la Russie sur la nature des ambitions qu'elle nourrit à l'égard de la Perse. Qu'elle en occupe une partie, c'est ce dont on ne peut lui savoir trop mauvais gré, mais il serait nécessaire que l'est et le sud de la Perse lui fussent soustraits et il y aurait à faire examiner par des personnalités compétentes à quel point devrait s'arrêter l'occupation russe pour que l'Inde ne courût aucun danger. Si la Russie refuse toute discussion à ce sujet, l'Angleterre sera du moins fixée sur ses intentions et aura à prendre à l'avance les mesures nécessaires pour sa défense (2).

LOUIS JADOT.

(1) Voir à ce sujet le discours de lord Curzon sur les relations extérieures de l'Inde (*Bulletin du Comité de l'Asie*, mai 1903) et un article de la *Fortnightly Review* sur la défense de l'Inde (*Bulletin du Comité de l'Asie*, mars 1903).

(2) Voir à ce sujet les déclarations faites par lord Lansdowne à la Chambre des Communes, dans la séance du 3 mai (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, mai 1903).

**ASIE FRANÇAISE**

Le mouvement commercial de l'Indo-Chine pendant les trois premiers trimestres de 1902.

**A. — COMMERCE EXTÉRIEUR**

	TROIS PREMIERS TRIMESTRES		DIFFÉRENCE en faveur de 1902
	1902	1901	
	fr.	fr.	fr.
Importations .....	162.346.161	146.562.223	15.783.938
Exportations.....	153.331.909	128.708.532	24.623.377
Commerce extérieur...	315.678.070	275.270.755	40.407.315

Ainsi que le fait ressortir le tableau ci-dessus, le commerce extérieur de l'Indo-Chine atteint, pour les trois premiers trimestres de l'année 1902, le chiffre de 315.678.070 francs, supérieur de 40.407.315 francs à celui de la période correspondante de l'année 1901. Les importations et les exportations contribuent à cette augmentation.

Par rapport aux résultats du premier semestre, il y a lieu surtout de signaler le maintien de l'augmentation considérable qu'accusait à cette époque le mouvement d'exportation à l'étranger : 23.358.000 francs au 1<sup>er</sup> juillet ; 21.750.000 francs au 1<sup>er</sup> octobre. C'est un résultat appréciable, car les mesures sanitaires prises à l'égard des marchandises en provenance de Manille et de Hongkong pendant tout le troisième trimestre 1902,

**IMPORTATIONS**

	FRANCE ET COLONIES	ÉTRANGER	TOTAUX
	fr.	fr.	fr.
3 premiers trimestres 1902.....	84.610.759	77.735.402	162.346.161
3 premiers trimestres 1901.....	71.628.343	74.933.880	146.562.223
Différence en plus.	12.982.416	2.801.522	15.783.938

**EXPORTATIONS**

	FRANCE ET COLONIES	ÉTRANGER	TOTAUX
	fr.	fr.	fr.
3 premiers trimestres 1902.....	36.338.053	116.993.856	153.331.909
3 premiers trimestres 1901.....	33.464.912	95.243.620	128.708.532
En plus.....	2.873.141	21.750.236	24.623.377

ont été un obstacle au développement régulier de notre commerce avec la Chine et les Philippines, alors qu'en 1901, au contraire, la levée des mesures sanitaires prises pendant le premier semestre, avaient provoqué une reprise très vive du mouvement d'exportation.

Les exportations de la colonie, déduction faite du numéraire, se sont élevées en 1902 à 153.331.909 francs.

La décomposition de ce chiffre donne :

Pour le riz et ses dérivés.....	101.924.672 fr.
Et pour les autres produits.....	42.407.237 »
Soit.....	153.331.909 fr.

Les exportations des trois premiers trimestres 1901 s'élevaient à 128.708.532 francs.

Dans cette somme figuraient :

Le riz et ses dérivés pour.....	85.929.943 fr.
Et les autres produits pour.....	42.778.619 »
Soit.....	128.708.532 fr.

La comparaison de ces chiffres fait ressortir une augmentation de 24.994.759 francs sur les riz et une diminution de 371.282 francs sur les autres produits, soit au total une augmentation de 24.623.377 francs.

Parmi les produits autres que les riz, qui ont donné lieu à des fluctuations, on relève :

*1° En plus-value :*

Les peaux brutes exportées en France et à Hongkong. Les saindoux dont l'exportation pour la France est passée de 3.600 francs à 60 000 francs.

Les poissons frais exportés du Tonkin en Chine.  
1902..... 1.150.000 francs.  
1901..... 410.000 —

« Les poissons secs qui, dans l'ordre d'importance des produits exportés de l'Indo-Chine, viennent immédiatement après le riz, n'accusent ni augmentation ni diminution ; l'exportation s'est élevée à 6.260.000 francs. »

Les crevettes sèches, biches de mer, ailerons de requins, algues marines, exportés à Hongkong. — Augmentation de 300.000 francs.

Les graisses de poissons exportées en France. — Augmentation de 75.000 francs.

Le coprah exporté en France.  
1902..... 4.683 tonnes — 1.170.000 francs.  
1901..... 1.054 — 395.000 —

Les sucres bruns et mélasses.  
1902.. Hongkong 1.870.000 fr. France 416.000 fr.  
1901.. — 527.000 » — 339.000 »

Les poivres exportés en France.  
1902..... 3.182 tonnes — 5.526.000 francs.  
1901..... 2.399 — 4.297.000 —

« A noter une exportation de 30.250 kilos sur les pays d'Europe. »

La cannelle exportée à Hongkong.  
1902..... 217.371 kilos 2.204.000 francs.  
1901..... 176.986 — 1.285.000 —

L'huile de badiane exportée en France. — Augmentation de 157.000 francs.

Les espèces médicinales exportées à Hongkong. — Augmentation de 185.000 francs.

Le coton en laine exporté en Chine.

1902.....	4.709 tonnes	1.709.000 francs.
1901.....	1.352 —	1.439.000 —

Le coton non égrené exporté à Hongkong.

1902.....	1.757 tonnes	790.000 francs.
1901.....	441 —	215.000 —

Les rotins entiers ou fendus exportés à Hongkong.

Le cunao exporté à Hongkong.

Le zinc (masses brutes, débris) exporté à Hongkong.

Les tissus de soie en Chine exportés en France.

Augmentation de 100.000 francs.
— 50 000 —

Les broderies de soie exportées en France.

1902.....	121.000 francs
1901.....	Néant

Les peaux préparées exportées à Hongkong.

1902.....	210.000 francs.
1901.....	88.000 —

Les pelleteries exportées à Hongkong. — Augmentation de 125.000 francs.

Les ouvrages en zinc exportés principalement au Siam.

1902.....	285.000 francs.
1901.....	500 —

Les tresses, nattes en bandes tissées pour paillassons, exportées à Singapore et à Hongkong. — Augmentation de 230.000 francs.

Les nattes de Chine exportées principalement à Singapore.

1902.....	322.000 francs.
1901.....	11.000 —

Les nattes du Tonkin dont l'importance mérite d'être signalée :

Hongkong :

1902.....	3.134 tonnes	2.350.000 francs.
1901.....	2.203 —	1.652.000 —

2° En moins-value :

Les porcs.

1902.....	469.000 francs.
1901.....	1.167.000 —

L'exportation des porcs qui avait pris un développement assez considérable, en 1900 et en 1901, a été brusquement arrêtée, par suite des mesures de prohibition prises par le port de Hongkong.

La soie grège exportée à Singapore et à Hongkong. — Diminution de plus de 500.000 francs.

Les légumes secs, autres, en grains : 1.685.000 francs, en 1901, 1.223.000 francs seulement en 1902. La diminution concerne la Chine.

Les fruits de table exportés à Hongkong. — Diminution de 193.000 francs.

Les sucres raffinés en poudre exportés en France.

1902.....	1.138 tonnes	683.000 francs.
1901.....	1.702 —	875.000 —

Les amomes et cardamomes exportés à Hongkong. — Diminution de 1 168.000 francs.

Le caoutchouc exporté en France.

1902.....	59.117 kilos	384.000 francs.
1901.....	241.416 —	1.569.000 —

L'huile à laquer exportée à Hongkong. — Diminution de 100.000 francs.

La houille exportée en Chine.

130.000 tonnes en 1901
112.000 tonnes en 1902

## B. — COMMERCE INTÉRIEUR. — CABOTAGE

	ENTRÉES	SORTIES	TOTAL
	fr.	fr.	fr.
3 premiers trimestres 1902.	57.628.549	59.890.935	117.519.484
3 premiers trimestres 1901.	50.547.895	54.395.707	104.943.602
En plus.....	7.080.654	5.495.228	12.575.882

## C. — TRANSIT

### 1° Tonkin.

	TROIS PREMIERS TRIMESTRES		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1901	1902	1901	1902
	fr.	fr.	fr.	fr.
Hongkong au Yunnan.....	18.616.275	12.556.753	6.059.522	»
Yunnan à Kongkong.....	7.023.685	7.337.744	»	314.059
Europe au Yunnan.....	16.774	836	14.938	»
Europe au Quang-si.....	»	7.215	»	7.215
Totaux.....	25.655.734	19.902.548	6.074.460	321.274

Ainsi que l'expose le tableau ci-dessus, le mouvement du transit par le Tonkin s'est élevé, pendant les trois premiers trimestres de l'année 1902, à 19.902.548 francs, accusant ainsi, par rapport à la période correspondante de l'année 1901, une moins-value de 5.750.000 francs qui porte exclusivement sur le transit de Hongkong au Yunnan. L'explication de cette moins-value a été donnée dans le rapport du premier semestre.

Les principaux produits du transit sont :

### 1° Transit de Hongkong au Yunnan.

NOMENCLATURE DES PRODUITS	1901		1902	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
	kilos	fr.	kilos	fr.
Tabacs préparés	695.316	2.086.548	462.467	1.387.401
Pétrole.....	319.620	67.807	483.840	120.960
Coton filé.....	4.450.651	12.587.171	4.310.746	8.621.492
Tissus.....	396.648	2.599.699	314.967	1.696.063
Allumettes.....	196.426	101.634	179.143	89.572

### 2° Transit du Yunnan à Hongkong.

NOMENCLATURE DES PRODUITS	1901		1902	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
	kilos	fr.	kilos	fr.
Thé.....	88.746	357.047	88.415	221.037
Espèces médicinales.....	38.818	33.513	18.680	20.548
Cunao.....	705.231	70.523	802.145	80.214
Etain.....	2.196.170	6.023.249	2.783.969	6.959.922



2<sup>e</sup> Cochinchine et Cambodge.

Le transit à travers la Cochinchine et le Cambodge, vers le Laos et la province siamoise de Battambang, est toujours de peu d'importance. On relève pourtant une certaine augmentation. Le transit vers Battambang atteint en effet, pour les trois premiers trimestres 1902 : 569.588 francs contre 355.451 francs en 1901 ; soit une plus-value de 200.000 francs, qui porte principalement sur les tissus de coton.

Le mouvement inverse est représenté par les paddys du Siam importés à Saïgon pour y être transformés, sous le régime de l'admission temporaire, en riz blanc et riz cargo. Ce mouvement a fléchi : 744.703 francs en 1901 ; 303.698 francs seulement en 1902.

## D. — RÉCAPITULATION

Mouvement commercial des trois premiers trimestres 1902, comparé à celui des trois premiers trimestres 1901 :

	3 PREMIERS TRIMESTRES		EN PLUS	EN MOINS
	1902	1901		
	fr.	fr.	fr.	fr.
Commerce extérieur.....	315.678.070	275.270.755	40.407.315	»
Commerce intérieur.....	117.519.484	104.943.602	12.575.882	»
Transit.....	20.785.925	27.790.689	»	6.004.764
Totaux....	453.983.479	407.005.046	52.983.197	6.004.764
Augmentation totale.....			46.978.433	

Le mouvement commercial des trois premiers trimestres 1902 se traduit, en valeurs, par la somme de 453.983.479 francs, numéraire non compris. Il accuse ainsi, par rapport à la période correspondante de l'année 1901, un excédent de 46.978.433 francs.

Le mouvement du numéraire s'est élevé à 27.165.052 fr., contre 40.576.008 fr. en 1901.

Les exportations de riz de l'Indo-Chine en 1902. — Si nous additionnons les exportations du riz de l'Indo-Chine, *sous toutes ses formes*, dit le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, nous voyons qu'elles ont dépassé, pour la première fois, en 1902, un million de tonnes, soit exactement 1.115.601 tonnes (en comptant les centaines de kilos).

Voici les exportations pour les cinq années précédentes :

1897.....	775.154 tonnes.
1898.....	804.578 —
1899.....	894.954 —
1900.....	915.635 —
1901.....	911.754 —

La part de la Cochinchine et du Tonkin a été respectivement :

	COCHINCHINE	TONKIN
	tonnes	tonnes
1897.....	637.570	136.692
1898.....	715.318	88.620
1899.....	798.794	95.296
1900.....	739.503	168.622
1901.....	758.539	150.818
1902.....	985.966	126.718

Il y a lieu de remarquer, dans le grand tableau, le nouveau et considérable gain du *riz blanc* de Cochinchine, qui a dépassé 635.000 tonnes en 1902, contre 160.000 tonnes en 1895 et 481.909 tonnes en 1901.

Si nous ramenons toute l'exportation à la même mesure, c'est-à-dire au *paddy*, en comptant 1.299 kilos de *paddy* pour fournir 1 tonne de riz cargo 20 0/0, et 1.666 kilos pour fournir une tonne de riz blanc, les trois chiffres suivants donneront une idée plus juste de l'extension de la culture en Cochinchine, à sept ans d'intervalle :

Progrès de l'exportation de la Cochinchine (en *paddy*).

	tonnes
1895.....	814.416
1901.....	986.235
1902.....	1.286.702

Soit un gain de 300.000 tonnes sur l'année dernière, et de 472.000 tonnes sur 1895.

En ce qui concerne les destinations, il y a lieu de noter une nouvelle augmentation dans les expéditions vers la France, qui s'élèvent globalement à 196.503 tonnes.

EXPÉDITIONS DE RIZ DE COCHINCHINE EN FRANCE  
(riz sous toutes ses formes).

	tonnes
1897.....	86.962
1898.....	151.230
1899.....	107.369
1900.....	140.964
1901.....	170.286
1902.....	196.503

Un autre fait à relever nous paraît être le chiffre relativement faible auquel se maintiennent les expéditions de riz de Cochinchine sur Hongkong, depuis trois ans :

	tonnes
1900.....	283.180
1901.....	230.564
1902.....	290.125

alors qu'en 1899 l'exportation avait atteint jusqu'à 409.150 tonnes. A noter aussi dans cette exportation les quantités considérables de *farines* et *poussières* (81.974 tonnes en 1902).

Enfin les *Philippines* et les *Indes Néerlandaises* continuent à être les plus grosses consommatrices de riz cochinchinois (367.068 tonnes en 1902, contre 306.476 tonnes en 1901).

Nous ne pouvons malheureusement retrouver dans les documents officiels la part de chacune d'elles. En nous reportant à la statistique fournie par la Chambre de commerce de Saïgon, qui ne cadre malheureusement pas toujours avec les chiffres de la Douane, nous trouvons :

	tonnes	
Philippines.....	262.018	contre 146.662 en 1901.
Indes néerlandaises...	119.913	contre 172.292 en 1901.

**Reconnaissance et délimitation des terres susceptibles d'être concédées.** — Le Résident supérieur du Tonkin vient d'adresser aux administrateurs chefs de province la circulaire suivante :

Il a paru au gouverneur général que la législation qui régit actuellement les concessions aux Français de terrains domaniaux en Indo-Chine présentait de graves imperfections. Ces défauts portent principalement :

- 1° Sur l'absence de reconnaissance et de délimitation préalable des terres susceptibles d'être concédées ;
- 2° Sur l'insuffisance des indications qui peuvent être fournies aux colons au sujet de la qualité des terrains et de la nature des produits à y cultiver ;
- 3° Sur la disproportion qui existe trop souvent entre les ressources des concessionnaires et la tâche qu'ils entreprennent.

Pour remédier à ces inconvénients, M. le Gouverneur général préconise la réforme de la réglementation des concessions, et la création d'un corps de piqueurs indigènes.

J'ai l'honneur de vous prier de me donner votre avis sur ces deux questions, dont l'importance ne vous échappera pas.

En ce qui concerne les modifications à apporter à la législation des concessions, vous voudrez bien vous inspirer, dans vos propositions, du désir de donner satisfaction aux besoins de la colonisation européenne, qui, selon les termes même dont s'est servi M. le Gouverneur général, devra, dans son intérêt propre, préférer « un régime définitif, tel que la vente, soit aux enchères, soit de gré à gré, au régime provisoire actuel. Toutefois, vous ne perdrez pas de vue la nécessité de respecter les droits légitimes de la population indigène, dont le développement progressif ne doit pas trouver d'obstacle dans l'accaparement des terrains ». C'est à une heureuse conciliation de ces intérêts, également respectables, mais parfois divergents, que doit tendre la réforme projetée par M. le Gouverneur général et pour la préparation de laquelle je fais appel à votre concours.

La création d'un corps de piqueurs indigènes n'aurait pas pour but l'établissement immédiat d'un cadastre, œuvre qui exigerait de longues années. Son objet serait surtout de permettre à l'Administration de délimiter et d'allotir les terrains domaniaux susceptibles d'être concédés. Les piqueurs indigènes ne seraient nullement destinés à remplacer les géomètres européens, mais seulement à seconder les divers agents de l'Administration, qui peuvent être appelés à opérer des vérifications sur le terrain, soit pour l'établissement des rôles d'impôt foncier, soit pour le règlement des contestations particulières, soit pour la reconnaissance des terrains demandés en concession, soit encore pour le levé des terrains domaniaux libres. Ils opéreraient toujours sous le contrôle immédiat d'un fonctionnaire européen.

Il semble que, dans ces conditions, la création d'un

corps de piqueurs indigènes rendrait d'utiles services. Je vous serai obligé de me faire connaître votre opinion sur ce point et de me dire si, au cas où la création dont il s'agit serait décidée, vous seriez disposé à rémunérer un de ces agents sur les fonds du budget de votre province.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire et de me faire parvenir votre réponse, dans le délai d'un mois à dater de sa réception. Vous voudrez bien y joindre un tableau signalétique des concessions appartenant à des Européens, existant dans votre province, indiquant l'historique sommaire et l'état actuel de ces concessions.

*Le Résident supérieur du Tonkin,*  
BRONI.

**Les foires régionales.** — Le résident supérieur au Tonkin vient d'adresser à tous les inspecteurs et administrateurs des services civils, maires et chefs de province au Tonkin, la circulaire suivante :

L'empressement apporté par les indigènes à visiter l'Exposition de Hanoi est une preuve de l'intérêt qu'ils commencent à attacher à ces manifestations industrielles et commerciales. Malheureusement, les expositions ne peuvent avoir lieu qu'à des dates intermittentes et toujours éloignées, et ne s'adressent, par la force même des choses, qu'à une faible partie de la population.

J'ai pensé que l'institution des foires périodiques régionales pourrait remédier à ces inconvénients et contribuerait efficacement à développer l'activité économique du pays.

En fixant les indigènes sur les ressources variées et les débouchés rémunérateurs que les diverses parties du Tonkin sont susceptibles de leur offrir, ces foires, qui n'auraient en rien le caractère de concours régionaux faciliteraient la création de nouveaux courants commerciaux ; elles pousseraient les Annamites à élargir le cercle de leurs relations et à multiplier leurs échanges déjà favorisés par le perfectionnement des moyens de transports et de communications.

En dehors de ces avantages, les foires ne laissent pas, vous le savez, d'être utiles au point de vue social. La vie d'un peuple, ses mœurs et ses coutumes particulières s'y dévoilent souvent d'une façon à la fois pittoresque et instructive.

Le moment me paraît propice pour tenter une expérience dans cet ordre d'idées, et créer des foires périodiques, dans les centres les plus peuplés et les plus importants du Tonkin.

Pour répondre au but en vue duquel elles seraient instituées, ces foires devaient non seulement comprendre des animaux domestiques et les produits commerciaux, mais encore réunir les divers produits agricoles et industriels de la circonscription où elles seraient ouvertes.

Les industriels et les commerçants français pourraient en profiter pour essayer de conquérir la clientèle indigène et l'amener progressivement à renoncer à la consommation d'articles de provenance étrangère.

J'ai l'honneur de vous prier d'examiner attentivement cette question et de me communiquer les observations que son étude vous suggérerait.

Vous voudrez bien notamment m'indiquer dans quelles conditions, à votre avis, ces foires devraient fonctionner et me proposer telles mesures que vous jugeriez utiles d'adopter pour en assurer la réussite.

*Le Résident supérieur du Tonkin,*  
BRONI.

## SIAM

**Retour de M. Dutasta.** — M. Dutasta, chargé intérimairement de la légation de France à Bangkok, par suite du départ en congé de M. Klobukowski, revient en France pour raisons de santé. M. Boissonnas, secrétaire d'ambassade, rédacteur à la direction politique du ministère des Affaires étrangères, a quitté Paris pour le remplacer.

**La principauté de Kelantan.** — On parle de nouveau de l'accord anglo-siamois relatif à la principauté de Kelantan. Les agences ont annoncé que, d'après cet accord qui aurait été signé le 14 juin, l'administration de la principauté restait entre les mains des Anglais; que le résident était agréé par le roi et que la garde anglaise de 300 soldats, qui avait été envoyée à Kelantan au mois de septembre 1902, était maintenue.

Le gouvernement anglais a confirmé ainsi cette nouvelle tout en la démentant.

La convention dont on parle n'est pas du 14 juin, elle date de quelques mois déjà. L'administration de la principauté de Kelantan n'est pas entre les mains des Anglais. C'est le roi de Siam qui choisit les fonctionnaires, avec l'approbation de l'Angleterre. Il n'y a pas de garnison anglaise à Kelantan, mais quelques soldats de l'Inde anglaise qui y sont employés comme gardes du corps du sultan et des rajahs. Il est faux qu'une garde anglaise de 300 hommes ait été envoyée à Kelantan.

On peut juger par ces rectifications, que l'action anglaise n'en demeure pas moins évidente; on devine, en effet, ce que peut donner, avec des administrateurs anglais, une disposition comme celle-ci. C'est le roi de Siam qui choisit les fonctionnaires, mais c'est l'Angleterre qui approuve. D'autre part, était-il besoin de rectifier pour dire qu'il n'y avait pas de garnison anglaise à Kelantan, mais quelques soldats de l'Inde anglaise, employés comme gardes du corps du sultan et des rajahs? Après comme avant, l'action de l'Angleterre dans la province de Kelantan apparaît évidente; nous ne nous élevons pas du tout d'ailleurs contre elle et nous souhaiterions qu'une pareille action nous servît de modèle dans les provinces siamoises qui devraient être soumises à notre influence.

**La situation politique au Siam.** — Un de nos correspondants nous adresse ces intéressants renseignements sur la situation au Siam :

Le Nord du Siam est toujours dans un état d'agitation très alarmant. Les bandes de pillards circulent dans un espace compris entre M'Bo, sur le Nam-houah, Xieng-khang et Kutsavadi, enlevant les bœufs, l'argent et prélevant des taxes. Ils reculent lentement devant les troupes régulières qui n'osent pas les attaquer. Les vols, les pillages croissent en proportion directe de la disette que la sécheresse exceptionnelle de cette année crée dans cette région, et ils ne feront certainement qu'augmenter encore devant l'absence de répression.

Le désordre atteint son maximum dans la zone de 25 kilomètres, dont nous avons refusé l'accès aux Siamois et où nous n'avons aucune force sérieuse capable de maintenir l'ordre. Les pillages de la haute vallée du Nam-houah, les menées du mandarin de Xieng-ong, l'affaire de Bo-sao, dont nous parlons plus loin, indiquent la nécessité pour nous d'avoir dans le Luang-prabang, à proximité de la frontière, des forces suffisantes pour pouvoir, à un moment donné, rétablir l'ordre dans des régions qui relèvent de notre protectorat et même nous mettre à l'abri d'une invasion de notre territoire par les pillards chassés par les troupes siamoises. C'est ainsi, d'ailleurs, que les Anglais ont à Reng-tong, sur le Nam-teng, affluent de la Salouen dans le Sip-song-panna, des forces très suffisantes pour envahir même au besoin le Nord du Siam.

Il est certain que la manière dont s'exerce notre protection est désolante. Notre justice, dénuée de toute sanction, est trop souvent ridicule. L'impossibilité de faire exécuter nos jugements fait que les parties condamnées refusent le plus souvent de se conformer aux décisions du tribunal. Nous usons notre autorité dans une foule d'affaires mesquines où nous jouons véritablement un rôle indigne d'une grande nation. D'autre part, l'ambiguïté de notre politique, la multiplicité des causes de conflit naissant de l'imprécision et de l'imperfection des conventions précédentes, nous crée, vis-à-vis de la cour de Bangkok, une situation de chicanes perpétuels qui nous fait prendre en haine sans nous faire du reste respecter.

Et cependant chaque jour, dans les rouages de l'administration siamoise, s'infiltrent lentement et progressivement les éléments anglais qui, sans bruit et de l'assentiment même des Siamois, feront de ce pays un protectorat anglais où nous n'aurons plus rien à faire et qui sera pour notre Indo-Chine, sinon un danger militaire, du moins et certainement un grave danger économique.

**Affaire du mandarin de Xieng-ong.** — En janvier dernier, un mandarin de Xieng-ong (rive droite du Mékong, 22° latitude) dans le Sip song-panna, descendait à Xieng-ram dans le but d'agiter les populations *Lus* qui habitent cette région et y ont construit des villages florissants et de les faire retourner dans le Sip-song-panna, dans les États chans. L'état d'indécision du roi de Nan et des mandarins de ces pays dont la fidélité à l'égard du roi de Siam n'est pas très solide, les bruits habilement répandus d'un appui de troupes birmanes venues du Nord firent craindre un moment un soulèvement. L'arrestation par notre agent de Xieng-sen du mandarin en question a heureusement calmé l'agitation.

**Affaire de Bo sao.** — Toute récente et actuellement en discussion à Paris, l'affaire de Bo-sao est un épisode de l'affaire importante du contesté de Kutsavadi.

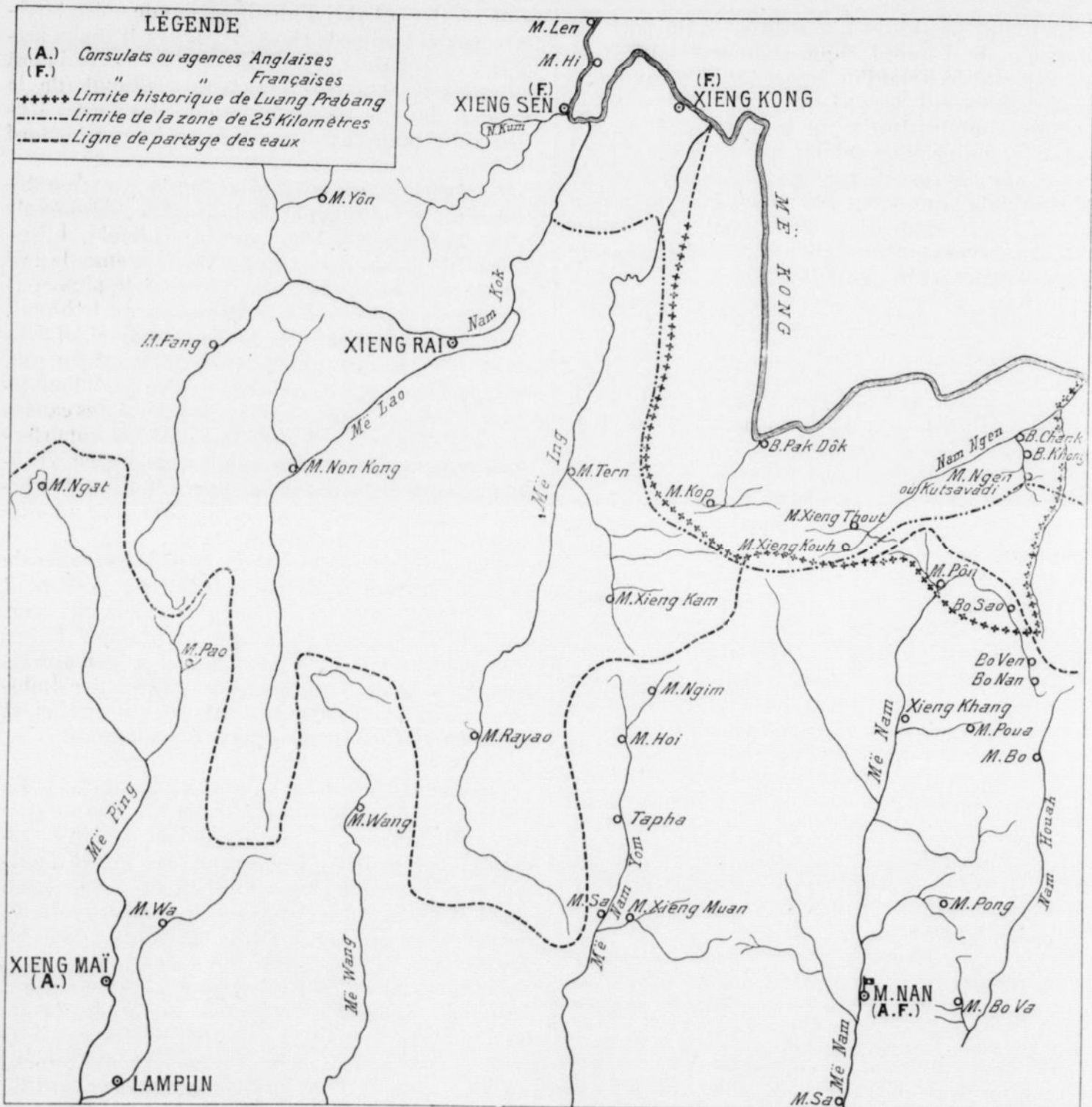
D'après les traditions, les limites du Luang-prabang s'étendent au Sud jusqu'au-dessous de

Bo-sao, remontent vers M'pôn et suivent ensuite la ligne de partage des eaux délimitant le bassin du Mé-ing, jusqu'au Mékong.

En 1891, un différend s'étant élevé entre le roi de Nan, héritier du royaume de Vien-chan et le roi de Luang-prabang au sujet de leurs frontières, la cour de Bangkok trancha la question en faveur de Luang-prabang et fit dresser une carte où les frontières de Luang-prabang passent par les points indiqués ci-dessus. Toutefois le roi de

nouvelles difficultés s'étant élevées entre Nan et Luang-prabang, le gouvernement siamois convint — quoique soutenant alors les prétentions de Nan — de maintenir le *statu quo* jusqu'à entente définitive avec la France. C'est ce qui eut lieu jusqu'à cette année où survinrent les événements suivants.

A Bo-sao sur le Nam-houah se trouvent des mines de sel appartenant au roi de Luang-prabang et qui sont — étant donné la rareté de ce produit



Nan continua à conserver sur ce territoire une certaine autorité, et voici pourquoi.

En 1811, le roi de Nan ayant vaincu des rebelles du Nord, obtint du roi de Luang-prabang de placer ses prisonniers sur le territoire de Kutsavadi, à cette époque dépeuplé, de sorte que ce pays quoique [appartenant au Luang-prabang] se trouve habité par des sujets du roi de Nan. En 1897, de

dans la région — une assez jolie source de profit. Tous les ans, à la saison sèche, les gens du roi de Luang-prabang viennent exploiter ces mines, accompagnés du commissaire qui est chargé entre autres fonctions de remplacer les poteaux frontières du contesté, qui auraient été détruits ou menaceraient ruine.

Cette année, pour la première fois depuis 1891,

les autorités de Nan protestèrent et un mandarin fit enlever clandestinement les poteaux.

Actuellement le gouvernement siamois prétend que Bo-sao est en territoire de Nan, nie l'arrangement et la carte de 1891, et prétend que même en admettant que cet arbitrage ait été rendu comme l'affirme le gouvernement français, il ne saurait s'appliquer à une époque postérieure au changement de vassalité de Luang-prabang.

Une solution n'est pas encore intervenue, l'affaire devant être réglée à Paris.

**Incidents de Tapha.** — A la fin d'octobre, une troupe de réguliers siamois poursuivant des rebelles dans la haute vallée du Nam-yom pénétrèrent dans Tapha après le départ des brigands. Sans aucun motif plausible, sans aucune provocation, avant d'entrer dans le village, ils exécutent un feu de salve, puis envahissent les rues, les maisons et tirent à bout portant sur les habitants, tuant *exclusivement* les employés ou parents d'employés étrangers (français ou anglais) logés dans des maisons appartenant à des étrangers.

Il n'y a pas eu contrairement à ce qu'ont dit certains journaux, d'Européens tués.

L'enquête menée à Nan semblait traîner en longueur, lorsque l'attitude énergique de notre chargé d'affaires à Bangkok nous a fait accorder *sans conteste* l'indemnité de 16.000 francs réclamée par lui pour les victimes.

Les pourparlers anglo-siamois ne sont pas encore terminés.

**L'étalon d'or.** — Le gouvernement siamois, ainsi que d'aucuns l'avaient prévu, n'a pu maintenir le cours du tical. Tant que les banques ont eu besoin de ticaux et qu'il a fallu que, pour s'en procurer, elles passassent par les exigences du Trésor — qui ne les cédaient qu'à un cours fictif qui a atteint 1 fr. 35, — l'augmentation progressive de la valeur du tical a pu avoir lieu. Aujourd'hui il y a pléthore de ticaux, rareté du papier sur l'Europe, et demandes considérables en même temps. Le Trésor, qui vendait ces ticaux 1 fr. 35, est incapable de les racheter en or ou en valeurs sur Londres (comme il semblait l'avoir promis).

Le tical est redescendu de ce fait à 1 fr. 29 et il est probable qu'il mettra du temps à revenir à 1 fr. 35.

Le gouvernement siamois a bien proposé aux trois banques (Hong-kong, Chartered, Indo-Chine) un emprunt de 20 millions de ticaux, mais cet emprunt devait être contracté en *ticaux sans cours fixé*, sans affectation de garantie spéciale et à 5 0/0. Les banques n'ont pas accepté.

Actuellement le gouvernement siamois cherche à contracter cet emprunt en Angleterre. Il doit être affecté au chemin de fer Bangkok-Battambang.

**Taxe de capitation.** — C'est cette année, au mois d'avril, que les Chinois habitant le Siam devaient payer l'impôt triennal de capitation

qu'ils nomment *puk* (pouk) *pi mam*, « attacher le cachet ». Ce nom provient de la manière dont les autorités constatent le paiement de l'impôt. La constatation se fait au moyen d'un fil de soie fixé par un sceau de résine au poignet de tout Chinois qui a acquitté l'impôt. Cet impôt est fixé cette année à 4 ticaux et demi. Tous les protégés français et les Chinois au service de Français en ont été exemptés.

**Projet d'adduction d'eau.** — Le choléra a fortement atteint les Européens cette année (7 décès depuis novembre). Les médecins attribuent toujours le caractère endémique de la maladie, à Bangkok, à la qualité déplorable de l'eau. A cette époque, elle est non seulement contaminée, mais encore salie, constamment, jusqu'à 30 kilomètres de Bangkok (à Pakret). Le roi est obligé de faire amener de l'eau par bateau jusqu'à Bangkok, où elle est distribuée gratuitement. L'ingénieur français, M. de la Mahotière, vient de présenter au roi un projet d'adduction d'eau potable, dont la réalisation est évaluée à 6 millions de ticaux. Il consisterait à prendre l'eau dans la Ménam en un point où l'eau ne soit ni trop contaminée, ni salie, à la dégrossir dans des bassins de décantation, la filtrer sur du sable et la refouler par machines dans des conduites qui alimenteraient Bangkok. Il n'est pas impossible que ce projet aboutisse malgré l'indifférence des Siamois pour ce genre de travaux.

## CHINE

**L'action allemande en Extrême-Orient pour 1903.** — Nous avons sous les yeux les chiffres du budget des Affaires étrangères d'Allemagne pour 1903; ils indiquent nettement que l'empire entend, malgré la situation pénible de ses finances publiques, accentuer le caractère mondial de sa politique.

Nous avons déjà signalé l'année dernière (1) l'étonnant accroissement des dépenses publiques de l'Allemagne en Extrême-Orient; nous avons constaté que, pour 1903, le programme d'action du gouvernement de Berlin s'est encore accru.

I. — *Une légation* va être créée en Corée, où l'Allemagne n'avait jusqu'ici qu'un consulat. Le ministre recevra 30.000 marks d'appointements et son chancelier 6.300 marks. Tous les deux seront logés.

Le deuxième chancelier de l'ambassade de Pékin, dont le poste a été créé l'année dernière, recevra dorénavant 6.000 marks au lieu de 5.000.

La création de la légation de Séoul porte donc à 4 le nombre des légations allemandes en Extrême-Orient. Leur budget est donné par le tableau suivant :

(1) Bulletin de juillet 1902, p. 303.

NOM DE L'AMBASSADE	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DE LEURS TRAITEMENTS	TOTAUX PARTIELS
BANGKOK.....	Ambassadeur..... 35.000	53.000 marks
	Chancelier..... 9.000	
	Interprète..... 9.000	
CORÉE (SÉOUL)	Ambassadeur..... 30.000	36.300 —
	Chancelier..... 6.300	
PÉKIN.....	Ambassadeur..... 60.000	122.500 —
	1 <sup>er</sup> secrétaire..... 15.000	
	2 <sup>e</sup> secrétaire..... 9.000	
	1 <sup>er</sup> interprète..... 45.000	
	2 <sup>e</sup> interprète..... 9.000	
	1 <sup>er</sup> chancelier..... 8.500	
TOKYO.....	2 <sup>e</sup> chancelier..... 6.000	104.500 —
	Ambassadeur..... 60.000	
	1 <sup>er</sup> secrétaire..... 12.000	
	2 <sup>e</sup> secrétaire..... 10.000	
	Chancelier..... 14.000	
	Divers..... 8.500	
Total pour les ambassades.....		316.300 marks

II. — *Un consulat général* est également créé à Singapour. Il remplace le consulat qui a paru insuffisant. Le titulaire de ce poste aura 30.000 marks et le secrétaire 7.000.

Le consulat de Changhaï a son personnel augmenté. Il reçoit un deuxième vice-consul au traitement de 12.000 marks et un deuxième secrétaire aux appointements de 7.200 marks. Le traitement du secrétaire est élevé de 1.300 marks.

Ceux du vice-consul et de l'interprète attachés au consulat général de Yokohama sont augmentés respectivement de 1.200 et de 1.000 marks.

Le budget des consulats généraux allemands d'Extrême-Orient est donc établi comme suit, sans compter le consulat général nouveau de Singapour :

NOM DU CONSULAT GÉNÉRAL	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DE LEURS TRAITEMENTS	TOTAUX PARTIELS
BATAVIA.....	Consul général.... 40.000	49.000 marks
	Secrétaire..... 9.000	
CHANGHAI...	Consul général.... 40.000	95.300 —
	Deux vice-consuls à 12.000 marks.... 24.000	
	Interprète..... 12.000	
	1 <sup>er</sup> secrétaire..... 8.500	
	2 <sup>e</sup> secrétaire..... 7.200	
YOKOHAMA ..	Huissier..... 3.600	65.800 —
	Consul général.... 30.000	
	Vice-consul..... 15.200	
	Interprète..... 11.500	
	Secrétaire..... 7.500	
	Chancel. et huissier. 3.600	
Total général.....		247.000 marks

III. — Le budget des *consulats* est resté à peu près le même que l'année dernière. La cherté de la vie au Japon a fait relever le traitement du consul de Nagasaki de 3.000 marks, ceux de l'interprète et du secrétaire du consulat de Kobé de

1.000 marks. Les traitements du personnel du consulat de Tient-tsin ont été également augmentés de 900 marks pour chacun des titulaires.

Le budget des consulats est donc établi de la manière suivante :

PAYS	CONSULATS	BUDGETS PARTICULIERS DES CONSULATS
CHINE.....	Amoy.	39.500 marks.
	Canton.	39.900 —
	Hankéou.	27.000 —
	I-tchang.	25.000 —
	Nankin.	25.000 —
	Swatow.	16.000 —
	Tchefou.	33.000 —
	Tientsin.	40.800 —
	Tsinan - Fou.	29.000 —
Total pour la Chine.....		276.000 marks.
JAPON.....	Formose.	18.000 marks.
	Kobé.	39.500 —
	Nagasaki.	35.000 —
Total pour le Japon.....		92.500 marks.
DIVERS.....	Hongkong.	29.400 marks.
	Saigon.	30.000 —
	Manille.	30.400 —
Total général pour les consulats.....		458.500 marks.

IV. — La *construction* de l'hôtel du consulat de Yokohama exige, cette année encore, 42.000 marks. Ce crédit doit être le dernier.

Un splendide hôtel pour le consulat doit être bâti à Hankéou. Il ne coûtera pas moins de 170.000 marks. Le premier crédit (celui de cette année) s'élève à 85.000 marks.

L'hôtel du consulat de Canton doit être entièrement reconstruit. Les devis du nouvel édifice s'élèvent à 280.000 marks. Le crédit de cette année, le premier, s'élève à 210.000 marks.

Enfin 10.000 marks sont demandés pour l'achat, à Nankin, d'un terrain où sera bâti ultérieurement l'hôtel du consulat créé l'année dernière.

Nous avons enfin remarqué que l'on annonce l'envoi prochain de conseillers de commerce dans toutes les légations et dans tous les consulats où les intérêts allemands l'exigeront.

Si l'on note, en dernier lieu, que la subvention pour les écoles et les bibliothèques allemandes en Extrême-Orient est passée cette année-ci de 300.000 à 400.000 marks, on pourra juger de l'effort immense que l'Allemagne est décidée à faire sur ce continent jaune où elle espère trouver de larges compensations à ses déboires coloniaux en Afrique.

**Anglais et Allemands en Chine.** — L'Angleterre sent tous les jours plus douloureusement la concurrence allemande en Extrême-Orient. La presse anglaise constate le progrès de cette puissante rivale avec une amertume non dissimulée,

C'est ainsi que le *North China Daily-News* a publié, le 1<sup>er</sup> avril dernier, un article de tête qui ne doit pas passer inaperçu. La question qui a provoqué l'article a une importance toute secondaire. La feuille anglaise prétend que, en aval de Nankin, les vapeurs allemands empruntent régulièrement le canal connu sous le nom de *Straw Shoe Cutoff*. Elle rappelle que cette voie d'eau raccourcit le trajet des bâtiments de 30 lieues; mais qu'en raison des dégradations occasionnées par la marche des steamers, elle a été fermée à ces sortes de vaisseaux. Les capitaines allemands ne tiendraient aucun compte de cette prescription.

Le fait, nous le répétons, n'a en somme qu'un intérêt relatif. Ce qui nous intéresse plus, ce sont les réflexions désolées qui accompagnent ces renseignements dont nous laissons d'ailleurs toute la responsabilité au *North China Daily News*. Elles confirment tout ce que nous avons dit ici même sur la concurrence faite à l'Angleterre par l'Allemagne sur le Yang-tseu (1). C'est ainsi que le journal britannique s'écrie :

« L'Allemagne s'efforce avec une belle énergie de se faire accorder tous les droits et privilèges conférés aux autres nations. Ses vapeurs ont apparu sur le fleuve quelque quarante ou cinquante ans après ceux de l'Angleterre et de l'Amérique; mais cette puissance veut s'appliquer la parole biblique : Les derniers seront les premiers. »

Le *North China Daily News*, continuant sur ce ton aigre, parle de l'appui énergique que les négociants allemands trouvent près de leurs consuls, soutenus eux-mêmes vigoureusement par le gouvernement de Berlin.

Nous n'avons pas à prendre position dans ces débats; nous les notons simplement comme les symptômes d'une orientation intéressante des esprits, sur laquelle nous avons cru d'ailleurs pouvoir attirer l'attention des lecteurs du Bulletin (2).

#### Banques chinoises et étrangères à Tien-tsin.

— Le 23 mars dernier a eu lieu à Tien-tsin une conférence des plus importantes entre les délégués des banques chinoises locales et ceux des banques étrangères. Le gouverneur général de la province assistait à cette réunion.

Il s'agissait de remédier à la situation financière de la place qui est mauvaise. Il a été convenu de reprendre un projet, présenté en octobre dernier par un jeune fonctionnaire Yang. Ce projet qui, jusqu'ici, avait été vivement combattu par le taotai de la douane, Tong, consiste à obtenir des banques étrangères l'ouverture d'un crédit de trois millions de taëls. Le syndicat des trente banques chinoises de Tien-tsin serait donc autorisé à émettre des billets jusqu'à concurrence de trois millions de taëls. Ces billets seraient acceptés par

tous les instituts financiers étrangers. Cette sorte d'emprunt des banques chinoises aux banques étrangères serait garanti par le gouvernement général.

On espérait, à cette époque, que cette mesure rendrait le marché de Tien-tsin plus actif et que la meilleure tenue de cette place aurait également sa répercussion sur celle de Changhaï, dont le commerce a été assez languissant pendant le premier trimestre 1903. Il faut se souvenir en effet que beaucoup de marchandises européennes sont achetées par les négociants de Tien-tsin dans la métropole du Yang-tseu et que, par conséquent, la faiblesse du marché de Tien-tsin a une influence directe sur les recettes de la douane de Changhaï.

Il semble pourtant que cette question des banques indigènes n'est pas encore définitivement résolue, car le 24 mai le correspondant du *Times* à Pékin télégraphiait à son journal :

« Le commerce est pour ainsi dire stationnaire dans les ports du Nord, ce qui est à attribuer, en partie à la situation politique et en partie au manque d'une solution satisfaisante des questions en litige entre Yuan-Chih-Kai et les banques indigènes à Tien-tsin. »

#### Les vice-consuls allemands de Changhaï.

— Les vice-consuls attachés au consulat général allemand de Changhaï ont reçu les affectations suivantes qu'il importe de noter :

Le baron de Gebstattel a été chargé de la direction du consulat de Nankin; M. Wendschuh a pris la direction du consulat de Tien-tsin.

Les deux vice-consuls qui les remplacent sont : MM. Rössler et Busse, récemment arrivés en Extrême-Orient.

Le gouvernement de Berlin semble donc considérer le consulat de Changhaï, dont le titulaire est l'actif M. Knappe, comme une sorte d'école où les futurs fonctionnaires des différentes chancelleries allemandes en Chine devront fournir un stage plus ou moins long.

Cette manière de procéder nous paraît excellente. On comprend de plus en plus que la complexité des différentes questions économiques actuelles exige des consuls des connaissances spéciales approfondies. On verra de moins en moins tel agent diplomatique passer sans transition d'Amérique en Chine ou d'Afrique en Océanie.

Le cas du baron Mumm von Schwarzenstein, ambassadeur d'Allemagne à Pékin, qui avouait, en arrivant en Chine, ne savoir de l'Empire du Milieu que ce qu'il avait appris au collège, restera une exception.

**L'ambassadeur de Chine à Paris.** — L'ambassadeur de Chine à Paris s'est plaint dans un mémoire au trône de l'insuffisance de son traitement. Après examen de la question, la Cour a décidé de relever la solde du ministre de 200 taëls par mois.

(1) Cf. entre autres l'article de janvier 1903, p. 43.

(2) Cf. Doléances et espoirs anglais. Bulletin de février 1903, p. 80.

**Distinctions accordées à des missionnaires.**

— Le secrétaire général de la *Society for the Diffusion of Christian Knowledge amongst the Chinese*, le rev. Richard, a reçu la plume de paon. Le bouton bleu a été également accordé à quatre missionnaires français pour les services qu'ils ont rendus pendant le soulèvement boxeur.

Pour la même raison quatre missionnaires anglais ont obtenu la même distinction et un certain nombre de fonctionnaires français ont reçu le bouton rouge.

**Parti réformateur en Chine.** — D'après la feuille chinoise *Sin-Wan-Pao*, Chang-Chih-Toung a proposé au gouvernement impérial d'envoyer des étudiants chinois en Amérique et en Europe.

Chang estime qu'on pourrait détacher immédiatement huit élèves de l'école navale de Nankin en Angleterre et huit élèves de l'école militaire de Nanyang, en Allemagne. Ces jeunes gens resteraient trois ans en Europe. Le gouverneur général se déclare prêt à assurer chaque année les 20.000 taëls nécessaires à l'exécution de ce projet.

D'après le même journal, la Cour serait disposée à suivre ce conseil.

**Fin d'une mission allemande au Seutchouan.** — La mission allemande au Seutchouan dont nous avons parlé en son temps (1) est terminée. Le Dr Betz est rentré à I-tchang; MM. Delius et Landgraf sont arrivés à Changhaï vers la mi-avril.

On ne sait encore rien des résultats de la mission.

**Flotte italienne d'Extrême-Orient.** — La flotte italienne d'Extrême-Orient se compose actuellement des trois bâtiments : *Piemonte*, *Lombardia*, *Calabria*. Le *Marco Polo* est revenu dernièrement avec le contre-amiral Palumbo. C'est le *Vettor Pisani* qui va le remplacer. Il battra pavillon du contre-amiral Mirabello, nouveau chef de l'escadre d'Extrême-Orient.

**Les Etats-Unis en Chine.** — Le projet de traité de commerce sino-américain contient l'engagement formel, de la part de la Chine, d'ouvrir au commerce les villes de Moukden et de Ta-kou-shan situées en Mandchourie.

Cette clause semble avoir été introduite afin de permettre aux Etats-Unis d'agir effectivement dans la question de l'évacuation de la Mandchourie.

**La question monétaire à Changhaï.** — Le 16 avril dernier, la Chambre internationale de commerce de Changhaï a procédé au renouvellement de son bureau. Sur la proposition de M. Anderson, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité des membres présents :

« Considérant que l'argent est exposé à de très fortes fluctuations ;

« Considérant, d'autre part, que, par son commerce extérieur, la Chine est actuellement en rapport avec des pays ayant presque tous adopté l'étalon d'or et que dans un avenir prochain, tous les pays négociant avec la Chine auront l'étalon d'or ;

« La Chambre de commerce émet le vœu que les puissances qui sont en relations avec la Chine fassent les démarches utiles pour obtenir d'elle qu'elle recherche immédiatement les moyens nécessaires à l'introduction d'un système monétaire unifié et de l'étalon d'or dans l'Empire. »

**Le sanatorium de Boa-Vista à Macao.** —

On sait que notre consul à Canton avait entamé des négociations pour l'acquisition de la propriété de Boa-Vista à Macao, dans le but d'en faire un hôpital français. Nous avons exposé dans le Bulletin (1) les diverses phases du projet. De nouvelles difficultés se sont élevées à ce sujet, en mai dernier.

La congrégation de Santa Casa da Misericordia possédait cette propriété depuis un an. Elle en mit la location en adjudication publique à Macao et à Hong-kong. Deux soumissionnaires se présentèrent : un Américain et un Anglais. Ce dernier fut déclaré adjudicataire du bail au prix de 4.225 piastres par an, pour cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> mai dernier.

Au moment de l'avis d'adjudication, aucune objection ne fut faite quant à la légalité de l'acte émanant de la Société Misericordia, qui avait rempli les formalités légales et donné le bail à M. Farmer, le plus offrant et dernier enchérisseur, le 29 avril.

Mais le gouvernement français, informé de cet acte, introduisit une protestation contre la validité du bail.

Là-dessus la Misericordia demanda au gouvernement portugais l'autorisation de conserver la jouissance de la Royal Boa-vista pour en faire un sanatorium. Le Conseil exécutif refusa de reconnaître le bail et l'annula à l'unanimité. Le gouvernement avait en effet publié, il y a quelque temps, une longue ordonnance réglementant le programme et les conditions d'établissement de ce sanatorium. Ce règlement est toujours en vigueur. La presse de Hong-kong s'en inquiète de nouveau.

Elle demande de quel droit le gouvernement français intervient dans une décision qui ne regarde que le gouvernement portugais, qui doit seul exercer la juridiction exclusive sur son territoire. C'est, disent les Anglais, une affaire purement commerciale.

La France et l'Angleterre vivent en bonne intelligence. L'Angleterre et le Portugal également, alors pourquoi cette intervention ? Nous répondons : s'il y a un contrat commercial conclu par un citoyen anglais, il y avait eu préalablement un contrat commercial, en vue d'une œuvre hospitalière, conclu par des Français ou en leur nom. Le gouvernement portugais use donc de ses

(1) Bulletin de janvier 1903, p. 26.

(1) Bulletin de février 1903, p. 70.



droits de juridiction pour valider les actes du premier contractant.

Le fond de la réclamation est avoué : c'est que les Anglais de Hong-kong sont inquiets de voir se créer un établissement sanitaire français à Macao et nous prêtent des vues d'accaparement que nous n'avons pas au même titre qu'eux.

Nous l'avons déjà fait ressortir. C'est une simple question de droit privé, conforme aux traités.

Les Anglais vont jusqu'à dire, sans doute contre leur pensée, qu'ils préféreraient voir à Macao les Allemands plutôt que les Français.

La question est de nouveau remise sur le tapis. Elle est intéressante à suivre, à cause des intérêts de l'Indo-Chine qui y sont engagés, et surtout pour les avantages sanitaires que doit en retirer le personnel civil, militaire ou maritime de nos possessions indo-chinoises, l'hôpital de Kobé étant trop éloigné.

Il y a donc lieu d'espérer que l'affaire se réglera pour le plus grand bien de nos nationaux.

CH. LEMIRE.

## JAPON

**La situation politique au Japon.** — Depuis que nous rendions compte, le mois dernier, des élections japonaises, la situation politique s'est précisée. Ainsi que nous le faisons prévoir en mars, les crédits destinés à l'augmentation de la marine ont été votés par la Chambre des représentants.

Là s'est bornée l'entente du Parlement et du gouvernement. En effet, la Chambre a repoussé les crédits demandés pour le compte des chemins de fer de Formose et des travaux dans les ports de Formose; elle a apporté à d'autres demandes des réductions considérables, suivant le procédé qui consiste à renvoyer à la session ordinaire toutes les mesures qui ne sont pas urgentes. La Chambre a adopté, en outre, deux ordres du jour infligeant au ministère un blâme motivé par des faits spéciaux.

L'opposition ne désarme donc que dans les limites que nous avons indiquées; mais d'autre part le ministère conserve, à l'égard des représentants du peuple, la même attitude indépendante.

Un télégramme daté du 2 juin de Yokohama nous a appris, en effet, que la Chambre des Pairs a voté toutes les mesures financières proposées par le gouvernement.

Le premier ministre a déclaré que le cabinet tenait son mandat de l'Empereur, et non pas de la Diète, et qu'il n'avait pas, par conséquent, à se retirer à la suite d'un vote hostile de la Chambre des représentants.

Il est assez difficile de prévoir combien de temps durera cette situation anormale, sur laquelle

nous nous sommes particulièrement expliqués ici même (1).

**L'Instruction publique au Japon.** — Nous détachons les détails suivants du vingt-neuvième rapport annuel du ministère de l'Instruction publique :

En mars 1901 le pourcentage des jeunes garçons soumis aux lois de scolarité et ayant régulièrement suivi les classes, a été de 93,78; celui des petites filles de 81,08.

Ces pourcentages se sont relevés dans les deux groupes, l'un (garçons) de 3,23 0/0, l'autre (filles) de 9,18 0/0.

A cette époque, le nombre des écoles était de 29,335; elles étaient dirigées par 110.104 instituteurs ou institutrices et comptaient 5.265.006 élèves.

Dans ce même rapport, le nombre des professeurs étrangers était consigné dans le tableau que nous reproduisons ci-dessous :

Professeurs étrangers au Japon.

NATIONALITÉS	1897	1898	1899	1900	1901
Français.....	5	5	6	6	5
Allemands.....	13	14	16	19	21
Américains.....	3	3	6	12	12
Anglais.....	12	15	12	11	15
Belges.....	1	1	1	1	1
Chinois.....	2	2	2	4	3
Coréens.....	1	2	3	3	2
Espagnols.....	—	1	1	1	2
Italiens.....	1	1	2	2	1
Suisses.....	1	1	1	2	2
Russes.....	2	2	2	3	2

**Marine militaire au Japon.** — Le discours impérial qui a été lu à l'ouverture de la Diète, le 12 mai, affirme que la sécurité du pays exige de nouveaux sacrifices. En conséquence, l'Empereur prie le Parlement de voter un programme naval dont l'exécution exigera une dépense de 288 millions de francs. Il devra être achevé en douze ans; 260 millions seront consacrés aux constructions neuves et 38 millions serviront à l'entretien et à l'amélioration des ports et des arsenaux.

Nous croyons savoir que les constructions neuves comprendront 3 cuirassés du type *King Edward VII* (16.000 tonnes, machines de 18.000 chevaux, vitesse de 18 nœuds 25), à commander en Angleterre; 3 croiseurs cuirassés de 11.000 tonnes et 2 croiseurs protégés de 5.000 tonnes à construire au Japon.

Nous rappelons à ce propos que le programme naval en cours d'exécution est à peu près terminé. Il reste particulièrement 18 contre-torpilleurs à livrer, qui devront être achevés d'ici 1905. Comme 67 de ces bâtiments étaient en service en janvier 1903, la flotte japonaise en comptera donc 85 dans deux ans.

(1) Bulletin de décembre 1902, p. 541.

Commerce du Japon en octobre, novembre, décembre 1902 et janvier 1903 (en yen).

MOIS	IMPORTATION	EXPORTATION	TOTAL
Octobre 1902.....	25.889.177	27.098.680	52.987.857
Novembre.....	24.642.327	24.139.577	48.781.904
Décembre.....	26.638.499	29.196.278	55.834.777
Janvier 1903.....	24.570.363	20.428.245	44.998.608

Part respective des grandes puissances, du Siam et de l'Indo-Chine (en yen).

MOIS	FRANCE	ANGLETERRE (métropole)	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	CHINE	SIAM	INDO-CHINE
Oct. <i>Exp. vers</i>	3.307.326	1.131.985	265.744	8.906.551	5.031.074	3.044	4.455
<i>Importation de</i>	625.551	4.482.939	3.055.191	3.519.945	5.612.960	72.455	702.160
TOTAUX....	3.932.877	5.614.924	3.320.935	12.426.496	10.644.034	75.499	706.615
Nov. <i>Exp. vers</i>	2.084.205	1.452.546	351.764	8.327.761	4.775.372	30.791	3.551
<i>Importation de</i>	465.805	4.442.573	2.163.577	4.428.167	6.072.142	188.449	237.219
TOTAUX....	2.550.010	5.895.119	2.515.341	12.755.928	10.847.514	219.240	240.770
Déc. <i>Exp. vers</i>	4.305.412	2.370.918	439.975	10.441.503	3.356.433	2.280	34.853
<i>Importation de</i>	519.121	4.135.806	1.975.255	5.117.472	7.118.754	369.839	860.097
TOTAUX....	4.824.533	6.506.724	2.415.230	15.558.975	10.475.187	372.119	894.950
Janv. <i>Exp. vers</i>	2.768.291	1.400.728	409.820	7.161.563	2.560.492	707	1.481
<i>Importation de</i>	288.893	3.075.619	1.838.295	5.569.571	4.848.199	194.104	1.562.815
TOTAUX....	3.057.184	4.476.347	2.248.115	12.731.134	7.408.691	194.811	1.364.296

## TURQUIE

**Situation économique et commerciale de Samsoun.** — M. H. de Cortanze, vice-consul de France à Samsoun, vient de terminer son rapport sur sa circonscription consulaire pour l'exercice 1902 (1). De cet intéressant document nous extrayons les quelques renseignements suivants.

La fortune publique de Samsoun s'établit ainsi en francs :

Numéraire.

Or.....	2.085.000	} 2.888.000
Argent et billets de banque...	173.000	
Titres.....	630.000	
Report....	2.888.000	

(1) Ce rapport vient d'être publié par le *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Constantinople*.

Biens fonciers.

	A reporter...	2.888.000
Immeubles.....	23.750.000	} 35.520.000
Meubles.....	2.995.000	
Terres.....	8.775.000	
Total.....	francs	38.408.000

Les recettes de l'Etat atteignent 3.391.216 francs ; les dépenses s'élèvent à 1.683.778.

En 1902 les importations atteignaient 14.452.500 francs tandis que les exportations représentaient un total de 29.845.000 francs. Le total du commerce extérieur de Samsoun, en 1902, s'est donc élevé à 44.297.500 francs.

Par conséquent, avec 2.888.000 francs de numéraire, Samsoun a fait plus de 44 millions de transactions extérieures durant l'année écoulée. L'argent a donc tourné quinze fois. Il faut pour arriver à ce résultat, dit avec raison M. H. de Cor-

tanze, tout le génie commercial et la souplesse des indigènes grecs et arméniens qui seuls, dans ce pays, font le commerce à quelques exceptions près. Le mouvement total des fonds, entrées et sorties réunies, s'est élevé à 275.827.000 francs.

Ces sommes, relativement considérables, permettent de classer Samsoun au troisième rang parmi les ports commerciaux de la mer Noire, venant immédiatement après les deux grands ports russes d'Odessa et de Batoum.

L'escompte du papier, qui s'est élevé à 36.526.973 francs environ, permet de se rendre compte des rapports commerciaux de Samsoun avec les divers pays. C'est à ce titre que M. de Cortanze donne le détail de cet escompte :

	Francs.
Angleterre, surtout Londres et Liverpool.	28.755.857,85
France, principalement Marseille et Paris.	1.685.053,21
Allemagne, Hambourg presque seule.....	885.353
Autriche, à peu près uniquement Trieste.	565.745,43
Russie, surtout Odessa et Batoum.....	356.978,55
Belgique, Anvers.....	265.098,75
Hollande.....	275.890,78
Turquie, diverses villes.....	3.736.996

Dans cet escompte ne sont pas comprises les devises à vue qui atteignent près de 7 millions de francs, dont 2.432.000 sur l'Angleterre, 2.276.000 sur la France, 951.000 sur l'Allemagne, 726.000 sur l'Autriche, 575.000 sur la Russie et 120.000 sur divers.

Les changes sur les diverses places et les cours du medjidié n'ont que des différences insignifiantes avec les cotes similaires de Constantinople.

Passons au commerce. Ici nous laissons la parole à M. H. de Cortanze :

La situation commerciale de cette province est, cette année, moins bonne que la précédente, les récoltes des céréales de tout genre ayant presque entièrement manqué.

Il y a une différence assez notable en moins dans le mouvement d'importation et d'exportation.

Les négociants et les commissionnaires de cette ville en sont assez fortement éprouvés et se voient réduits à l'inaction, ou à peu près, jusqu'à la prochaine campagne.

Une grande partie des cultivateurs ont heureusement échappé à la détresse et à la famine qui suivent ces sortes de calamités, lesquelles s'abattent généralement d'une façon périodique tous les huit à dix ans sur les indigènes, car, par le fait de la spéculation sur les tabacs, que presque tous les paysans cultivent, il s'est produit une hausse très considérable sur cet article. Cette hausse a été motivée par d'assez importants achats faits par le trust américain des tabacs. Il n'y a cette année, à part l'action des acheteurs américains de tabac qui ont développé ce commerce avec les Etats-Unis — qui, jusqu'à ce jour, n'avaient presque aucun rapport avec Samsoun — et le manque de céréales dont il est parlé plus haut, aucune mention particulière à faire méritant d'attirer l'attention et cela tant pour l'exportation que pour l'importation, car soit pour la nature des marchandises, soit pour leur quantité ou le pays d'importation ou d'exportation, les transactions ont été, à une très petite différence près, les mêmes que les trois années précédentes, le mouvement des céréales mis à part, bien entendu, ainsi qu'il a été déjà expliqué.

Ces différences en plus ou en moins ont des causes

absolument particulières, et ne sont en aucune façon de nature à transformer le commerce de tel ou tel produit ou de la place. Ce temps d'arrêt général dans le commerce de ce pays est à remarquer, mais je crois pouvoir affirmer, sans crainte que les événements me donnent un jour un démenti, que cette situation n'est que transitoire, et que les transactions commerciales de cette contrée reprendront à bref délai un nouvel essor.

La troisième partie du rapport a trait à la navigation. M. H. de Cortanze indique la nécessité de refaire des sondages, que la plupart des capitaines réclament, dans la rade dont les fonds ont beaucoup varié depuis la dernière carte de 1866.

M. H. de Cortanze signale le sans-gêne des mahonniers qui, par leur mauvais vouloir et leur sans-gêne, retardent souvent le travail du bord; nous constatons qu'il en est de même à Constantinople où ces patrons de mahonne ne sont pas menés avec assez de sévérité.

Nous reproduisons intégralement la suite du travail de M. de Cortanze :

Les compagnies de navigation ayant un service régulier sont :

La compagnie des Messageries maritimes, la compagnie N. Paquet et Cie, la compagnie du Lloyd autrichien, la Compagnie Russe de navigation à vapeur et de commerce, la Compagnie Panhellénique, la compagnie Florio Rubatino, la compagnie Courdji et la Compagnie Mahsoussé.

Les compagnies Mahsoussé, Courdji et Panhellénique ont un service hebdomadaire.

La Compagnie Autrichienne, hebdomadaire en hiver et par quinzaine l'été.

La compagnie Florio, un service mensuel.

Les autres compagnies, un service par quinzaine.

Il y a en plus, de temps à autre, des navires anglais irréguliers.

La durée de la station sur cette rade, dans un sens ou dans l'autre, est généralement de douze heures.

Toutes ces compagnies obtiennent de bons résultats sur cette rade qui leur procure par an, et en moyenne, de 80 à 200.000 francs suivant la compagnie et son service.

Les frets sont très réduits. Ils ne dépassent pas la moyenne de 8 francs par mètre cube pour Marseille, 6 fr. 50 pour Trieste, 12 francs pour Londres, et 5 francs pour Constantinople ou la côte.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à diverses reprises, tant le service d'embarquement et de débarquement des passagers que celui des marchandises laisse beaucoup à désirer, quoique fort chers. Le service de batelage est rémunéré suivant un tarif trop élevé établi par la Municipalité.

Les journaliers allant travailler à bord des navires sont assez nombreux, sauf au moment des récoltes. Ils sont, pour la plupart, incapables et opèrent sans méthode.

Voici d'ailleurs l'exposé détaillé du mouvement maritime du port de Samsoun en 1902 :

Les vapeurs ayant fait escale à Samsoun, en 1902, ont atteint le nombre de 827 jaugeant 667.243 tonneaux; bien qu'il y ait eu diminution de 89 vapeurs, le tonnage est en augmentation de 52.700 tonneaux par rapport à l'exercice précédent. Voici les nationalités qui ont pris part à ce trafic :

Allemagne, 43 vap., 58.749 t.; Angleterre, 21 vap., 29.966 t.; Grèce, 107 vap., 99.279 t.; Italie, 11 vap., 17.847 t.; Turquie, 314 vap., 203.740 t. et 1.097 petits caboteurs d'un tonnage de 5.922 t.; France, 108 vap., jau-

geant 163.576 t.; Russie, 52 vap., 50.095 t.; Suède, 1 vap., 1.409 t.; Egypte, 1 vap., 810 t.

Différences sur l'exercice 1901 : 16 vap., jaugeant 22.406 t. en plus pour le pavillon allemand; 10 vap. et 16.296 t. en plus pour le pavillon anglais; 53.959 t. en moins pour le pavillon autrichien; 1 vap., et 1.346 t. de moins pour le pavillon belge; le pavillon français a augmenté son trafic dans la rade de Samsoun de 37 vap., jaugeant 68.016 t.; 10 vap., et 21 926 t. en plus pour le pavillon hellène; l'Italie reste presque stationnaire; le trafic du pavillon ottoman a baissé de 159 vap., et de 25.145 t., 1 vap., et 4.982 t. en plus pour le pavillon russe; le pavillon suédois a diminué de 1 vap. et 1.247 t.; 1 vap. de 810 tonnes en plus pour pavillon égyptien.

## ASIE RUSSE

**Missions russes en Asie.** — On sait que le voyage en Extrême-Orient du ministre de la Guerre, le général Kouropatkine, doit durer environ deux mois et demi. Le but du ministre est d'inspecter les troupes établies en Mandchourie et de visiter les travaux d'art qui sont activement poussés à Port-Arthur et à Dalny. Les journaux d'Extrême-Orient mentionnent le bon accueil que lui ont réservé les Japonais.

Au même moment, une autre mission — toute commerciale celle-là — a été confiée par le ministre des Finances à l'un des plus célèbres voyageurs, spécialiste des questions chinoises, M. Groum-Grjimaïlo. Le but de la mission est l'étude des forces productrices et du commerce de la Mongolie occidentale. On dit aussi que le chef de la mission aura à étudier quelques questions très importantes sur lesquelles on garde le secret le plus absolu.

Les membres de la mission devaient se réunir à Zaïsane et gagner ensuite Kobdo, Oulassoutai et la vallée de l'Oulou-kéma.

**L'agitation chinoise dans le bassin de l'Amour.** — Les journaux russes d'Extrême-Orient, édités à Blagovestchensk, à Khabarovsk et à Vladivostok, se sont occupés plusieurs fois déjà de l'agitation chinoise dans les villes de Sibérie. Lorsque ces bruits sont colportés par les correspondants anglais d'Extrême-Orient, et qu'ils sont commentés avec parti pris et partialité par les familles anglaises de Kobé, Tokyo ou Yokohama, il est prudent de ne les accueillir qu'avec une extrême précaution.

Il semble que cette fois les exagérations ordinaires des télégrammes d'Extrême-Orient cachent une très grosse part de vérité. Beaucoup de commerçants chinois, établis à Blagovestchensk liquideraient en ce moment leurs affaires et vendraient, parfois même à vil prix, leurs marchandises. Le soir, les Chinois s'assembleraient par groupes dans les cours et auraient de longs conciliabules dans les boutiques et derrière les volets fermés. Un jeune Chinois, interrogé, au-

rait prétendu que les Chinois de Blagovestchensk auraient reçu de Pékin l'ordre de rentrer en Chine.

Que les Chinois de Blagovestchensk n'aient pas oublié les horreurs de 1900, et qu'entendant parler de l'agitation chinoise en Chine ils aient peur de nouvelles représailles, cela est possible; que les Chinois des bords du fleuve Amour puissent ainsi conspirer presque ouvertement sous les yeux même de la police, cela devient plus difficile à admettre; enfin que des Chinois entreprennent la liquidation de leurs marchandises et les vendent à vil prix, voilà ce qu'un spécialiste des choses d'Extrême-Orient ne voudra jamais croire.

Des lettres personnelles, adressées à des voyageurs d'Extrême-Orient revenus en France, sembleraient pourtant prouver qu'une grande émotion règne parmi les Chinois d'Extrême-Sibérie, et que cette émotion est partagée par les Russes. Les journaux russes le constatent et au besoin exagèrent un peu, eux aussi. La conséquence qu'un Russe peut tirer des événements actuels d'Extrême-Orient diffère absolument de celles qu'admettrait un Japonais ou un Anglais: une agitation chinoise sur territoire russe sera une nouvelle et excellente raison de plus pour la Russie de maintenir l'occupation en Mandchourie.

**Pour les employés russes du Transmandchourien.** — Je traduis textuellement l'information suivante du *Dalny Vostok* :

« La direction du chemin de fer de l'Est-Chinois (transmandchourien), préoccupée de garantir à ses employés dans ce pays des conditions de vie possibles, ne s'éloignant pas trop des besoins d'un Européen, et cela en particulier sous le rapport de l'habitation, a assumé l'obligation de fournir à tous ses employés, non seulement à ceux des stations, mais à ceux qui résident à la direction et dans les agences, des quartiers particuliers. C'est ainsi qu'à Kharbin, à trois verstes de la ville de Vieux-Kharbin, germe et grandit un bourg complet, élevé par la compagnie de l'Est-Chinois. La jeune ville se compose d'installations avec cours, jardins et bâtiments d'habitations pour les familles d'employés, et de maisons particulières pour les célibataires. L'emplacement assigné à chacun est calculé, en ce qui concerne le nombre et la dimension des pièces, sur son état et sur son rang dans l'administration. Il est tenu compte aussi des besoins particuliers des employés qui hivernent.

« La construction de cette ville du chemin de fer, commencée l'année dernière, a été retardée par une épidémie qui a amené un manque de main-d'œuvre; ce qui n'empêche pas qu'elle sera terminée cet été et cet automne. Aussitôt de nouveaux employés seront envoyés d'Europe sur la ligne, dans la proportion des logements prêts. Quelques-uns, qui le sont déjà, ont reçu des employés, lesquels sont arrivés à Kharbin, les uns (une soixantaine) dans la deuxième moitié de

mars, les autres dans la première quinzaine d'avril. »

Ce texte nous met très clairement en présence d'une de ces mille manières dont la Russie colonise la Mandchourie sans violer la lettre du traité de 1896 et des traités ultérieurs. On sait que la compagnie a de chaque côté de la voie ferrée une bande de terrain d'une vingtaine de verstes. Elle y bâtit des villages pour ses employés. Rien de mieux. Mais comptez que la « ville du chemin de fer » va devenir très vite la ville active et importante, et que la ville chinoise, le Vieux-Kharbin, ne sera qu'un bourg insignifiant. Partout la concession russe dépassera et écrasera la ville indigène. La chose est évidente et immédiate pour Kharbin, qui n'était qu'un village mandchou avant l'établissement des deux lignes dont il est le point de jonction. C'est donc une ville neuve et une ville russe. La concurrence et le déplacement de forces seront plus lents, plus difficiles, quelquefois impossibles pour les grandes villes anciennes. Cependant les Chinois ont très bien senti le danger. Et il y a quelques mois, l'*Echo de Chine* publiait des instructions du gouvernement chinois à ses agents, leur prescrivant d'empêcher, autant que possible, la colonisation russe de s'installer le long de la voie. Mais voilà justement ce qui semble impossible.

## ASIE ANGLAISE

### Le commerce de la Birmanie en 1901-1902.

— D'un intéressant rapport que M. Claine, notre très actif consul à Rangoon, vient d'adresser au ministère des Affaires étrangères sur la situation économique de la Birmanie pendant l'année comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le 30 juin 1902, nous extrayons les renseignements qui suivent :

« Malgré que le commerce général ait été inférieur aux chiffres de l'année dernière, le total n'en a pas moins été au-dessus de la moyenne des cinq années précédentes, et malgré l'accumulation des stocks existant sur le marché, les importations de l'année n'ont guère décliné que d'un dixième et furent bien supérieures à la moyenne quinquennale qui l'a précédée. En ce qui concerne les exportations, l'augmentation a été satisfaisante.

« Durant l'année passée en revue, les importations étrangères ont été 404.389.674 francs contre 416.769.316 francs pour l'année précédente, soit une diminution de 12.379.642 francs.

« De leur côté les exportations ont été de 177.188.568 francs contre 170.616.499 francs l'année précédente, soit une augmentation de 6.572.069 pour l'exercice présent : le total général du commerce étranger avec la Birmanie, pour l'année 1901-1902 se chiffant par 281.578.242 fr. contre 287.385.816 francs pour l'année précédente, représentant une diminution globale de 5.807.574 francs. »

Aux importations on constate des diminutions sur les filés de coton, les étoffes de laine et les soieries, les sucres; des augmentations sur les matériaux de construction, les poteries et verres, les sels.

Parmi les principaux produits exportés figurent :

Le coton, 38 tonnes.

Le riz décortiqué, 1.219.160 tonnes.

Le cachou, 3.299 tonnes.

Les peaux brutes, 2.039 tonnes.

Il est à remarquer que les exportations de bois de teek ont fléchi d'une façon assez sensible, étant passées de 71.192 tonnes cubiques et 14.222 francs en 1900-1901, à 58.476 tonnes cubiques et 11.483.618 francs pour l'exercice qui nous occupe.

La part qui revient à la France dans le commerce de la Birmanie est hors de proportion, nul ne l'ignore, avec l'importance de notre pays. M. Claine, qui avait, dans un précédent rapport, attiré l'attention sur cette situation, se trouve contraint d'y insister à nouveau, l'année auquel se réfère son rapport ayant accusé dans le commerce franco-birman non pas l'accroissement qu'on aurait été en droit d'attendre, mais au contraire une diminution.

« Des deux places gagnées l'année dernière, écrit-il, la France en reperd une cette année, ne venant que huitième avec ses importations connues s'élevant à 2.710.650 francs contre 2.857.516 francs l'année dernière, accusant une diminution de 146.866 francs d'autant plus pénible à constater, que la progression de 1.662.329 francs, indiquée dans l'exercice précédent, m'avait fait espérer un meilleur résultat pour l'avenir. Il est bien entendu que ces chiffres ne comprennent pas les marchandises françaises importées sous pavillon étranger et dénationalisées en route. »

Les résultats fournis par les statistiques de la navigation ne sont, hélas, pas plus consolants pour notre amour-propre national.

« L'année dernière, ajoute M. Claine, notre pavillon comptait encore pour quatre navires dans ce trafic maritime; c'était peu, mais c'était tout de même quelque chose dont nous ne pouvons pas parler cette année, puisque pas une seule fois le pavillon français ne s'est montré dans les eaux birmanes durant l'exercice 1901-1902. Quand donc cette situation déplorable à tous les points de vue prendra-t-elle fin? C'est à nos armateurs de répondre. »

### Commerce et navigation du port de Calcutta en 1901-1902 (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).—

La valeur totale des échanges du port de Calcutta avec les pays étrangers, importations et exportations, a atteint en 1901-1902, lisons-nous dans un récent rapport du gérant du consulat général de France, le chiffre de 975.576.000 roupies (1), soit :

Pour les importations, 416.974.000 roupies.  
Pour les exportations, 558.602.000 —

(1) La roupie vaut actuellement 1 fr. 66.

L'année précédente, la valeur totale des échanges s'était élevée à 954.786.000 roupies, soit :

Importations, 404.132.000 roupies.  
Exportations, 550.654.000 —

La différence en faveur de 1901-1902 est donc de 20.790.000 roupies, chiffre le plus élevé qui ait été enregistré jusqu'à ce jour. L'augmentation porte aussi bien sur les importations (3,2 0/0) que sur les exportations 1,4 0/0.

A l'importation, les articles suivants donnent une plus-value :

Fils et filés de coton, bois de constructions, bijouterie, voitures et charrettes, machines et matériel pour usines, sel, tissus de soie, papeterie et cartonnerie, tandis que les marchandises qui ont contribué à la diminution sont :

Le matériel de chemins de fer, les parapluies, les épices, etc.

A l'exportation, l'augmentation a porté sur les fils et filés de coton, les drogues et narcotiques, le chanvre brut, le coton brut et les graines oléagineuses. Par contre, le thé, l'indigo, les peaux et cuirs, les grains et légumes secs et les tissus de laine sont en diminution.

**Importations.** — Les importations représentent 37,8 0/0 de la valeur totale des échanges en marchandises avec les pays étrangers.

Les principales marchandises entrent dans les proportions suivantes dans le total des importations. Les tissus de coton y figurent pour 48,84 0/0 au lieu de 50,02 0/0 l'année précédente. Malgré cette diminution, l'article continue à tenir, comme d'habitude, le premier rang ; puis viennent les métaux 9,67 0/0, les huiles 6,42 0/0, le sucre 5,04 0/0, les machines et matériel d'usine 4,59 0/0, les tissus de laine 2,18 0/0, la quincaillerie et la coutellerie 2,01 0/0, le sel 1,98 0/0, la bijouterie 1,80 0/0, les spiritueux 1,45 0/0, les vêtements 1,41 0/0, les drogues et narcotiques, 1,37 0/0, les produits alimentaires 0,99 0/0, les épices 98 0/0, le matériel de chemin de fer 71 0/0.

**Exportation.** — Les exportations représentent 62,2 0/0 de la valeur totale des échanges en marchandises avec les pays étrangers. Le jute brut conserve toujours le premier rang formant 20,40 0/0 du mouvement total contre 19,18 0/0 l'année précédente. Viennent ensuite le jute manufacturé : 16,25 0/0 représentant une forte augmentation de 14,37 0/0 sur l'année précédente ; puis le thé 13,31 0/0, l'opium 11,68 0/0, les graines oléagineuses 9,70 0/0, les peaux et cuirs 8,37 0/0, les grains et légumes secs 6,82 0/0, l'indigo 2,32 0/0, la laque 1,79 0/0, le coton brut 1,52 0/0, les fils et filés de coton 1,34 0/0, la soie brute 1,11 0/0, enfin le charbon 1,06 0/0.

Les exportations de jute été plus élevées que celles des trois précédentes années : la quantité totale expédiée de Calcutta et Chittagong a été de 4.121.202 balles.

Les chiffres des exportations de jute manufacturé sont les plus élevés qui aient été enregistrés jusqu'à ce jour ; comme les années précé-

dentes, les Etats-Unis ont été les principaux acheteurs de jute manufacturé : leurs achats se sont accrus de 32,4 0/0.

**Navigation.** — Le mouvement du port de Calcutta en 1901-1902 comprend à l'entrée 529 navires jaugeant 1.280.872 tonneaux, soit une augmentation en comparaison de l'année précédente de 92.713 tonneaux et, à la sortie, 536 navires jaugeant 1.330.991 tonneaux, soit une augmentation de 85.062 tonneaux sur l'année précédente.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM.

E. Carrance, *consul* du Venezuela à Agen.

José Köhler Aubian, *consul* du Paraguay à Bordeaux.

Julio Balbas y Perez, *vice-consul* d'Espagne à Nantes.

E. Lesage, *consul* de Belgique à Melun.

J. Haemers, *consul* de Belgique à Rouen.

Hermann Verspreuven, *consul* de Belgique au Havre.

T. Boyeux, *consul* de Belgique à Chartres.

L. Petitjean, *consul* de Belgique à Compiègne.

Emile Coppens, *vice-consul* de Belgique à Montataire.

Ed. Delaitre, *vice-consul* de Belgique à Meaux.

Pablo Amespil, *consul* de la République Argentine à Dunkerque.

Walter Risley Hearn, *consul général* de Sa Majesté britannique au Havre, avec juridiction sur les départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Orne et de l'Eure.

Pablo Bolognesi, *agent consulaire* d'Italie à Hyères (Var).

Georges R. Corbett, *vice-consul* de Sa Majesté britannique à Hyères.

E. Thomas, *consul* de Belgique à Longwy.

Luis Marinas y Lavaggi, *consul général* d'Espagne à Alger.

Salvador Ortega, *consul général* de Guatemala à Paris.

R.-D.-G. Macdonald, *consul* de Sa Majesté britannique à Bordeaux.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### SERVICE VÉTÉRINAIRE

**Tonkin.** — M. Blot, *vétér. en 2<sup>e</sup>*, est désig. pour servir à l'artillerie coloniale au Tonkin.

#### Troupes coloniales.

##### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

**Cochinchine.** — M. le *général* de Beylié, command. la brigade de Cochinchine, est nommé command. de la défense de Saigon-Cap Saint-Jacques.

##### INFANTERIE

**Chine.** — Ont été désignés pour servir au 16<sup>e</sup> rég. :

M. le *chef de bat.* Lemoel ; MM. les *capit.* Chautard, et Audié ; MM. les *lieut.* Fontaine (G.), Laurent (A.-E.), Mongodin, Pourchet, Mégnou, et M. le *sous-lieut.* Ramspacher.

**Cochinchine.** — Sont désignés pour servir en Cochinchine : MM. les *capit.* Bouet et Thiéry, le *lieut.* Fromenty, et les *sous-lieut.* Estève et Legrand.

Sont affectés :

M. le *chef de bat.* Bullier, au rég. de tirail. annamites, 1<sup>er</sup> bat. ;

M. le *chef de bat.* Grimaud, au 11<sup>e</sup> rég., 1<sup>er</sup> bat. ;

M. le *capit.* Monziols, à la 5<sup>e</sup> comp. du rég. de tirail. annamites ;

M. le *capit.* Cailleau, à la 3<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég. ;

M. le *capit.* Dubois de la Villerabel à la comp. Cambodgienne ;

M. le *lieut.* Crabos à la 6<sup>e</sup> comp. du rég. de tirail. annamites ;

M. le *lieut.* Mahieu, à la 12<sup>e</sup> comp. du rég. de tirail. annamites ;

M. le *lieut.* Morel, à la comp. cambodgienne ;

M. le *lieut.* Chaumont, à la 7<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég. ;

M. le *lieut.* Veillat, à la 10<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég. ;

M. le *lieut.* Giraud (A.-J.), à la 5<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég. ;

M. le *sous-lieut.* Grégoire, à la 12<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég. ;

M. le *sous-lieut.* Gilquin, à la 1<sup>re</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég. ;

M. le *sous-lieut.* Chauffin, à la 11<sup>e</sup> comp. du rég. de tirail. annamites ;

M. le *sous-lieut.* Fouques, à la 9<sup>e</sup> comp. du rég. de tirail. anamites.

Tonkin. — Sont affectés :

M. le *lieut-col.* Louvel, au 10<sup>e</sup> rég. ;  
M. le *capit.* Hesse, à la 11<sup>e</sup> comp. du 2<sup>e</sup> tonkinois ;  
M. le *capit.* Pauvrehomme, à la 2<sup>e</sup> comp. du 9<sup>e</sup> rég. ;  
M. le *lieut.* Caillette est nommé comptable du bat. de tirail. chinois ;  
M. le *lieut.* Ruaux, à la 2<sup>e</sup> comp. de 1<sup>er</sup> tonkinois ;  
M. le *lieut.* Simonet (A.), à l'état-major part. comme officier de renseign. du 2<sup>e</sup> territ. milit. ;  
M. le *lieut.* Legras, à la 6<sup>e</sup> comp. du 10<sup>e</sup> rég. ;  
M. le *lieut.* Weissenburg, à la 1<sup>re</sup> comp. du 18<sup>e</sup> rég. ;  
M. le *lieut.* Péri est nommé lieutenant trésorier au 1<sup>er</sup> tonkinois.

Ont été désignés pour servir au Tonkin :

M. le *chef de bat.* Scal ; MM. les *capit.* Cadet, Forestier et Rouvin ; MM. les *lieut.* Marty (A.-J.), Bonaccorsi et Ringue ; MM. les *sous-lieut.* Tirveillot et Dessemond.

Pour servir au 18<sup>e</sup> rég. :

MM. les *capit.* Doudoux et Lionnet.

Pour servir au 5<sup>e</sup> tonkinois :

MM. les *capit.* Manet, Fautrat, Lapouble et M. le *lieut.* Langlois.

Madagascar. — M. le *chef de bat.* Imhaus est désigné pour servir au 2<sup>e</sup> malgaches.

M. le *capit.* de Rostang est désigné pour la 14<sup>e</sup> comp. et M. le *capit.* Vialatte pour la 15<sup>e</sup> comp. du 3<sup>e</sup> sénégalais.

Ont été désignés pour servir à Madagascar :

M. le *chef de bat.* Buat, M. le *capit.* Gautheret ; MM. les *lieut.* Elegoët, Mahé et MM. les *sous-lieut.* Leroy (L.-H.) et Forgeron. Sont affectés :

M. le *chef de bat.* Feldmann, au 2<sup>e</sup> malgaches ;  
M. le *lieut.* Pichon, à la 3<sup>e</sup> comp. du 3<sup>e</sup> sénégalais ;  
M. le *lieut.* Boennec, à la 9<sup>e</sup> comp. du 2<sup>e</sup> malgaches ;  
M. le *sous-lieut.* Noël, à la 5<sup>e</sup> comp. du 15<sup>e</sup> rég. ;  
M. le *lieut.* Bloin, à la 3<sup>e</sup> comp. du 1<sup>er</sup> malgaches ;  
M. le *lieut.* Bornand, au 1<sup>er</sup> malgaches, comme officier d'habil. et d'arm.

M. le *lieut.* Suzzoni à la 16<sup>e</sup> comp. du 3<sup>e</sup> sénégalais.  
M. le *lieut.* Gressard est nommé officier d'habil. au 3<sup>e</sup> sénégalais.

Martinique. — M. le *lieut.* Dehaye est nommé lieut. comptable au bat. de la Martinique.

M. le *lieut.* Miallier est affecté à la 3<sup>e</sup> comp. du bat. de la Martinique.

## ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Haïss est affecté à l'état-major du régiment à Saïgon.

M. le *capit.* Nicaise est désigné pour la 6<sup>e</sup> batterie du régiment au cap Saint-Jacques.

Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. le *chef d'escad.* Bernard, les *capit.* Lambert, Taupiac et Charlier.

Tonkin. — Sont désignés pour servir au Tonkin : MM. les *capit.* Le Divillec et Bizard.

## Officiers d'administration.

Tonkin. — M. Charbonnier, *offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.*, est désigné pour servir au Tonkin.

## CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 2<sup>e</sup> cl.* Augé est désigné pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Véron est désigné pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Varangot est désigné pour servir à Haïphong.

M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Piquemal est affecté à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

## SERVICE DE SANTÉ

Océanie. — M. le *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Violle est désigné pour servir à Tahiti.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Matha est désigné pour embarq. sur le *Bugeaud* ;

M. le *mécanic. ppal de 2<sup>e</sup> cl.* Simonneau est désigné pour embarq. sur le *Châteaurenault*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Beaugé est désigné pour embarq. sur le *Vautour*.

## CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Le Hir est désigné pour embarq. sur le *Bugeaud*.

Océan Indien. — M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Huau est désigné pour embarq. sur la *Nièvre*.

## Services administratifs.

Cochinchine. — M. Wauscoor, *commis de 2<sup>e</sup> cl.*, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

## SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. en chef de 1<sup>re</sup> cl.* Abelin est désigné pour embarq. sur le *Montcalm*, comme médecin de l'es-cadre.

## MINISTÈRE DES COLONIES

M. Mayer est nommé, pour une période de quatre années, membre suppléant du Conseil privé de la Cochinchine

Par décret en date du 27 mai 1903, ont été nommés :

Greffier du tribunal de première instance de Saïgon (Indo-Chine), M. Jacquy.

Greffier du tribunal de première instance de Mytho, M. Bap-tiste.

Greffier du tribunal de première instance de Pnom-Penh, M. Boutier.

Greffier du tribunal de première instance de Chaudoc, M. Le-breton.

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bac-Lieu, M. Ganofsky.

A l'occasion de l'exposition d'Hanoï ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

## Au grade de commandeur.

MM. Rodin (F.-A.-R.), sculpteur ; membre du jury des Beaux-Arts à l'exposit. de Hanoï. — Marx (R.), inspect. général des musées des départ.

## Au grade d'officier.

MM. Bigard-Fabre (Ed.-A.-E.), chef de bureau au minist. de l'Instr. publique. — Martin (H.-J.-G.), peintre ; membre du jury des Beaux-Arts à l'exposit. de Hanoï. — Pointelin (A.-E.), peintre, exposant. — Quost (Ernest), peintre ; membre du jury des Beaux-Arts à l'exposit. de Hanoï. — Desmoulin (Fernand), graveur. — Bellan (D.-L.), fabricant de tulles perlés et de broderies. — Dupuis (J.-B.-L.), maître de forges. — Domange (L.-H.-J.-A.), manufacturier. — Dubouloz (J.-A.), industriel. — Pinard (M.-L.-D.-A.), maître de forges. — Kahn (Paul), fabricant de vêtements en gros pour garçonsnets. — Violet (Lambert), négociant. — Poupinel (E.-P.), négociant en bois de sciage. — Niclausse (E.-P.-J.), industriel. — Mildé (C.-F.-G.-A.-M.), fabricant d'appareils électriques et d'automobiles. — Thinet (J.-M.-J.-F.), fabricant de coutellerie. — Darracq (P.-A.), industriel. — Jourdan (A.-D.), libraire-éditeur. — Schweizer (Alfred), commissionnaire en marchandises. — Cognacq (Th.-E.), négociant. — Getten (M.-M.-A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, direct. général de la comp. franç. des ch. de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan. — Brou (P.-H.-N.), direct. général adj. des postes et des télégr. en Annam et au Tonkin. — Baille (V.-L.-Ch.-F.), inspect. des services civils de l'Indo-Chine ; maire de la ville de Hanoï. — Capus (Guillaume), direct. de l'agric. et du comm. en Indo-Chine. — Hardouin (Charles), chef de cabinet du gouvern. général de l'Indo-Chine.

## Au grade de chevalier.

MM. Duvent (C.-J.-V.), artiste-peintre. — Rousseau (J.-J.), artiste-peintre. — Allègre (R.-L.), artiste-peintre. — Fourié (A.-A.), artiste-peintre. — Lebourg (A.-M.), artiste-peintre. — Redon (Odilon), peintre et graveur. — Moncel (A.-E.), sculpteur. — Carabin (F.-R.), sculpteur et décorateur. — Laporte dit Laporte-Blaisry (L.-M.-V.), sculpteur et décorateur. — Fournereau dit Fournereau-Yon (L.-L.-M.), architecte, inspect. de l'enseign. du dessin et des musées. — Fonteneau (J.-E.-A.), sous-chef de bureau au ministère des Colonies. — Baignol (M.-F.-A.), industriel. — Bergougnan (C.-R.), industriel. — Baudry (H.-A.), manufacturier. — Eydoux (J.-F.), industriel. — Chameroy (E.-A.), industriel. — Butin (F.-O.), industriel. — Jacquot (E.-C.-A.), luthier.

Freund-Deschamps (Charles), industriel. — Mantoux (J.-G.), éditeur. — Simon (Paul), négociant. — Bayle (C.-F.), industriel. — Roy (H.-L.), industriel. — Blin (Jules), industriel. — Bord (A.-G. dit Antonin), fabricant de pianos. — Bloche (A.-D.), industriel. — Picard (Alcide), imprimeur-libraire-éditeur. — Drouelle (E.-F.), négociant. — Curlier (F.-J.), négociant en vins et eaux-de-vie. — Nitot (Edouard), industriel. — Chastenot (H.-L.), négociant exportateur. — Storck (A.-A.), imprimeur-éditeur. — Cornélius (Edouard), négociant. — Mercier (E.-P.), docteur et relieur artistique. — Vert (Baptiste), distillateur. — Porcabœuf (A.-L.), imprimeur d'art en taille-douce. — Baudoin (A.-P.-A.), joaillier. — Motte (A.-M.-J.), industriel. — Haas (Edmond), industriel.

Gagneur (A.-F.), négociant. — Nony (L.-A.), éditeur. — Desbief (M.-M.-E.), industriel. — Paz (E.-D.), constructeur électrique. — Vuillaume (F.-E.), ingénieur constructeur. — Altézin

(E.-L.-E.), armateur. — *Rotival* (J.-E.), présid. du conseil d'admin. et direct. tech. de la comp. des wagons-réservoirs. — *Bureau* (C.-B.-G.), ingénieur. — *Pirou* (E.-L.), photographe. — *Campagne* (Henri), courtier de marchandises assermenté au trib. de comm. de la Seine. — *Barrault* (P.-E.), négociant. — *Le Gouey* (J.-E.), industriel. — *Robin* (M.-L.-M.), industriel chimiste. — *Blais-Misseron* (J.-A.), industriel. — *Havy* (A.-L.-G.), négociant. — *Dorvault* (F.-D.-M.), chimiste agronome. — *Morel* (J.-T.), industriel. — *Cauvin* (L.-P.-A.-L.), industriel, administr. de la maison Cauvin-Yvose.

*Schwob* (Georges), industriel, trésorier du syndicat profess. l'« Union des tramways de France ». — *Conza* (M.-A.), négociant exportateur. — *Vibaux* (A.-J.), industriel, filateur de coton et de laine, à Roubaix. — *Fontaine* (A.-R.), industriel. — *Lecœur* (J.-J.-B.), négociant. — *Massol* (Pierre), direct. de la Société nouvelle des caves de Roquefort (Aveyron). — *Auricoste* (Noël), direct. de l'Office national. — *Cuniac* (E.-F.-J.-B.), maire de Saïgon. — *Denis* (Alphonse), chef de la maison Denis frères de Bordeaux. — *Godard* (Sébastien), négociant à Hanoï. — *De Larminat* (Louis), ingén. en chef de 2<sup>e</sup> cl. des ponts et chaussées. — *Dupuy* (O.-F.-B.), ingénieur civil. — *Ajalbert* (Jean), publiciste, homme de lettres. — *Chérouvrier* (G.-A.), sous-chef de bureau de 2<sup>e</sup> cl. au minist. des Col., adjoint au directeur de l'Office colonial.

*Berthelot* (P.-J.-L.), secrétaire d'amb. de 2<sup>e</sup> cl., chargé de mission en Indo-Chine. — *Finot* (Louis), directeur de l'école française d'Extrême-Orient. — *Ducamp* (G.-R.), inspect. des eaux et forêts, chef du service forestier en Indo-Chine. — *Mettetal* (Frédéric), avocat défenseur, premier adjoint au maire de Hanoï. — *Lecacheux* (Louis), vice-président de la Chambre d'agriculture du Tonkin. — *Schneider* (F.-H.), imprimeur-éditeur au Tonkin. — *Saint-Port-Mortier* (M.-X.-J.), ingénieur civil, a dirigé tous les travaux de constr. et de montage du pont de Hanoï. — *Berthelot* (J.-P.), publiciste, délégué du journal la *Petite Gironde* à l'exposition de Hanoï. — *Engel* (Eugène), industriel. — *Ruffier*, peintre orientaliste, à Saïgon. — *Bussy* (A.-L.), inspect. de 3<sup>e</sup> cl. des bâtiments civils.

*Larue* (V.-B.), industriel à Saïgon. — *Viterbo* (J.-V.), industriel, entrepreneur de travaux publics, à Hanoï. — *D'Abbadie* (Jules), directeur des messageries fluviales de l'Indo-Chine. — *Vandelet* (O.-A.), présid. de la Chambre mixte d'agric. et du commerce du Cambodge. — *Jolibois* (P.-A.), conducteur des ponts et chaussées. — *Ogliastre* (Antoine), négociant à Saïgon. — *Guillaume*, entrepreneur à Hanoï, ancien présid. de la Ch. de comm. de Saïgon. — *Dauphinot* (Georges), attaché commercial à la légation de Bangkok. — *Schnéegans* (E.-J.), présid. de la Ch. de commerce de Saïgon. — *Bourgoin-Meiffre*, filateur et tisseur. — *Leroux* (A.-J.), industriel-agriculteur à la Réunion. — *Manard*, entrepreneur de travaux publics à Hanoï. — *Claude* (L.-J.), imprimeur-éditeur en Cochinchine.

M. Assaud, procur. général, chef du service judiciaire en Indo-Chine, est promu officier de la Légion d'honneur.

## Bibliographie

**Pacte colonial nouveau et réciprocité de franchise**, étude sur les relations économiques des Colonies avec la Métropole, par E. CARRÉ, docteur en droit. 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 200 pages (Valin, éditeur à Caen, 1903).

Le vaste projet d'union douanière, que M. Chamberlain rêve d'organiser entre la Grande-Bretagne et ses colonies, donne un particulier intérêt d'actualité à l'ouvrage que nous venons de recevoir et qui, bien que n'étant qu'une thèse de doctorat, a le mérite de faire aux diverses exigences de notre vie économique intérieure et extérieure une part raisonnable. A ce titre, on peut dire que sa lecture contribuera à préciser certaines idées encore flottantes et qu'il est temps néanmoins de voir appliquer sans plus de retards.

**The book of ser Marco Polo, the Venetian, concerning the kingdoms and marvels of the East**, traduit et publié par le colonel sir HENRY YULE, 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée par HENRI CORDIER, professeur à l'École des Langues Orientales, vice-président de la Société de Géographie de Paris. — Chez John Murray, Albemarle Street, W. Londres, 1903.

Il est inutile de rappeler l'importance et l'intérêt du

*Marco Polo*, de sir Henry Yule. Aucune édition de cette œuvre remarquable n'avait été publiée depuis la seconde, parue il y a vingt-huit ans. Sir Henry Yule avait, il est vrai, amassé, durant des années, de nombreux documents dans le but de préparer une troisième édition, mais la mort venant le surprendre en plein travail, l'avait empêché de mener son travail à bonne fin.

C'est alors que ses amis, en 1898, eurent l'heureuse pensée de s'adresser à M. Henri Cordier, l'éminent professeur de l'École des Langues Orientales, et le prièrent de faire sienne cette troisième édition. Le nom seul de M. Henri Cordier, sa science profonde, sa compétence universellement reconnue prouvent mieux que tous les plus élogieux comptes rendus la valeur du nouvel ouvrage qui nous est offert aujourd'hui. M. Henri Cordier, qu'une longue amitié avait associé d'esprit à sir Henry Yule, a pu, tout en utilisant les recherches et les travaux de son ami, enrichir encore son œuvre de documents nouveaux, dus à ses propres études, dont l'intérêt double encore le prix du volume.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce bel ouvrage à tous les curieux des choses de l'Orient.

**Die wirtschaftliche Entwicklung der Philippinen**, par MAX L. TORNOW. — Chez Hermann Pötel, Berlin.

L'étude de M. Max Tornow est très intéressante. Elle donne sur les Philippines des détails précis que nous n'avons trouvés nulle part ailleurs. Elle fourmille de renseignements précieux pour le négociant, et c'est ce qui la distingue de tant d'ouvrages de géographie où abondent les considérations générales, mais où les conseils utilitaires manquent vraiment trop. Une excellente carte dressée par l'auteur nous renseigne avec exactitude sur ces possessions américaines que l'on connaît généralement assez mal.

Le livre de M. Tornow mérite d'être consulté par tous ceux que les Philippines intéressent à un titre quelconque.

R. M.

### OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DU COMITÉ

**Atlas des Colonies françaises**, dressé par ordre du Ministère des Colonies, par PAUL PELET. 27 cartes et 50 cartons en 8 couleurs avec texte explicatif (78 pages) et index alphabétique de 34.000 noms. Un vol. in-4<sup>o</sup> colombier (62<sup>e</sup> sur 42<sup>e</sup>), relié toile, 30 francs. — Librairie Armand Colin, Paris.

**Sibérie et Californie**, par ALBERT BORDEAUX. Un vol. in-16 avec gravures et une carte. Prix : 4 francs. — Librairie Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 8, rue Garancière, Paris.

**Eighteen years in the Khyber 1879-1898**, par le colonel ROBERT WARBURTON K. C. I. E., C. S. I. John Murray, Albemarle Street, Londres.

**The rise and expansion of the British Dominion in India**, par SIR ALFRED LYAAL K. C. B., D. C. L. John Murray, Albemarle Street, Londres.

**The restoration of the ancient irrigation works on the Tigris**, par sir WILLIAM WILLCOCKS, K. C. M. G., M. I. C. E. National Printing Department, Le Caire.

**L'Afrique nouvelle**, par E. DESCAMPS, sénateur, professeur de droit des gens à l'Université de Louvain. Un vol. in-8<sup>o</sup> cartonné toile, 7 fr. 50. — Hachette et C<sup>ie</sup>, Paris.

**Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft in München für 1901-1902**, par ENGEL OBERHUMMER et J.-F. POMPECKJ. — Chez Theodor Ackermann, München.

Le Gérant : A. MARTIAL.